BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
LVIII
A
63
NAPOLI

LEGATORIA
Niola Salvatore
Via Giovanni Paladino, 19

LVIII-A-63

LES MOEURS DES ISRAËLITES.

PAR

Mr. l'Abbé FLEURY, *Prêtre, Prieur d'Argenteüil, Confeſſeur du Roy.*

A BRUXELLES,
Chez EUGENE HENRY FRICX, Imprimeur de Sa Majeſté, ruë de la Madelaine.

M. D. CC. XXII.
Avec Approbation & Privilege du Roy.

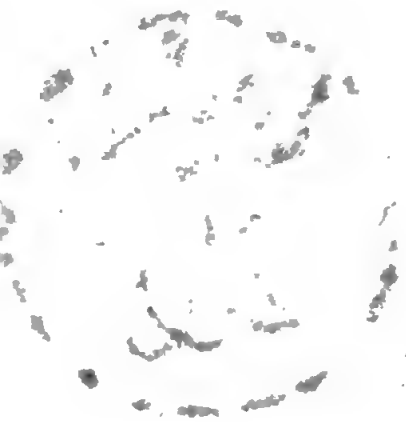

TABLE
DES TITRES.

I. DESSEIN *de ce Traité.* 1
II. Premiere partie. *Patriarches. Leur nobleſſe.* 7
III. *Leurs biens & leurs occupations.* 11
IV. *Leur frugalité.* 14
V. Seconde partie. *Iſraëlites. Leur nobleſſe.* 19
VI. *Leurs occupations. Agriculture.* 25
VII. *Qualité de la Terre ſainte, & ſa fertilité.* 36
VIII. *Les biens des Iſraëlites.* 44
IX. *Arts & métiers.* 47
X. *Leurs habits.* 54
XI. *Leurs meubles & leurs maiſons.* 61
XII. *Leur nourriture.* 65

XIII.

TABLE

XIII. *Purifications.* 71
XIV. *Mariages. Femmes.* 78
XV. *Education des Enfans. Exercices. Etude.* 87
XVI. *Politeſſe des Iſraëlites.* 106
XVII. *Plaiſirs.* 109
XVIII. *Deüil.* 112
XIX. *Funerailles.* 115
XX. *Religion.* 117
XXI. *Jeûnes. Vœux.* 129
XXII. *Prophetes.* 132
XXIII. *Idolâtrie.* 136
XXIV. *Etat politique. Liberté. Puiſſance domeſtique.* 148
XXV. *Autorité des vieillards.* 154
XXVI. *Adminiſtration de la juſtice. Porte.* 156
XXVII. *Guerre.* 164
XXVIII. *Rois.* 170
XXIX. Troiſiéme partie. *Juifs. Captivité.* 176
XXX. *Retour des Juifs, & leur état ſous les Perſes.* 179
XXXI. *Etat des Juifs ſous les Macedoniens.* 184

DES TITRES.

XXXII. *Regne des Aſſamonéens.* 193
XXXIII. *Mœurs des Juifs des derniers tems.* 196
XXXIV. *Sectes & ſuperſtitions.* 201
XXXV. *Vrais Iſraëlites.* 208

Fin de la Table.

APPROBATION
De Monſeigneur l'Evêque de Meaux.

LE meilleur remede qu'on puiſſe apporter au relâchement de la diſcipline, c'eſt de repreſenter aux Chrétiens les mœurs de leurs Peres, & de les rappeller à l'origine du Chriſtianiſme. C'eſt ce que fait M. l'Abbé Fleury avec beaucoup de ſçavoir & de pieté. Ainſi nous exhortons les fidéles à lire ſoigneuſement cet Ouvrage, dans lequel nous n'avons rien trouvé que de conforme à la Foi Catholique, Apoſtolique & Romaine. Donné à Paris le 28. Fevrier 1682.

J. BENIGNE Ev. de Meaux.

PRIVILEGE.

REquête ayant été preſentée au Conſeil Souverain de Sa Majeſté Imperiale & Catholique ordonné en Brabant par EUGENE HENRY FRICX, pour pouvoir lui ſeul continuer la réimpreſſion, vente & diſtribution des Livres ſuivants, intitulez, *Les Mœurs des Iſraëlites, & les Mœurs des Chrétiens* : LA COUR a été ſervie d'accorder au Suppliant Acte de Privilege pour pouvoir lui ſeul & à l'excluſion de tous autres continuër la réimpreſſion, vente & diſtribution deſdits Livres, par tout en ce Duché de Brabant & Pays d'Outre-Meuſe, pendant le terme de ſix années conſecutives, défendant bien expreſſément à tous autres Imprimeurs & Libraires de les imprimer ou contrefaire, porter, vendre ou diſtribuer en ces Pays en tout ou en partie pendant ledit terme de ſix années, à peine de confiſcation deſdits Livres & d'encourir l'amende de trente florins pour chaque exemplaire, comme il ſe void plus amplement en l'Acte depeſché le 22. Avril 1720. Paraphé, *Gryſp. vt.* & ſigné, LOYENS.

LES

LES MOEURS DES ISRAËLITES.

I. DESSEIN DE CE TRAITE'.

LE peuple que Dieu avoit choisi pour conserver la veritable Religion jusques à la predication de l'Evangile, est un excellent modéle de la vie humaine la plus conforme à la nature. Nous voyons dans ses mœurs les manieres les plus raisonnables de subsister, de s'occuper, de vivre en societé : nous y pouvons apprendre non seulement la morale, mais encore l'œconomie & la politique.

Cependant ces mœurs sont si differentes des nôtres, que d'abord elles nous choquent. Nous ne voyons chez les Israëlites ni ces titres de noblesse, ni cette multitude d'offices, ni cette diversité de

conditions, qui ſe trouve parmi nous: Ce ne ſont que des laboureurs & des bergers; tous travaillans de leurs mains, tous mariez, & comptans pour un grand bien la multitude des enfans. Les diſtinctions de viandes & d'animaux mondes & immondes, & les frequentes purifications, nous paroiſſent des ceremonies incommodes: les ſacrifices ſanglans nous dégoûtent. Nous voyons d'ailleurs que ce peuple étoit enclin à l'idolâtrie: que l'Ecriture à ce ſujet lui reproche ſouvent ſon indocilité, & la dureté de ſon cœur; que les Peres de l'Egliſe le traitent de groſſier & de charnel. Tout cela joint à un préjugé confus, que ce qui eſt le plus ancien, eſt toûjours le plus imparfait, nous perſuade aiſément que ces hommes étoient brutaux & ignorans, & que leurs mœurs ſont plus mépriſables qu'admirables.

De là vient en partie que les ſaintes Ecritures, ſur tout celles de l'ancien Teſtament, ſont ſi peu lûës, ou avec ſi peu de fruit. Les bons Chrétiens, qui ne ſe ſont pas encore défaits de ces préjugez, ſont rebutez par cet exterieur des mœurs étrangeres. Ils attribuent tout ſans diſtinction, à l'imperfection de l'ancienne loy; ou croyent que ſous cette écorce, ſont cachez des myſteres, qu'ils n'entendent pas. Ceux qui n'ont pas aſſez de foy &

de

de droiture de cœur, ſont tentez, ſur ces apparences, de mépriſer l'Ecriture même, qui leur paroît remplie de choſes baſſes; ou bien ils en tirent de mauvaiſes conſequences, pour autoriſer leurs vices.

Mais quand on compare les mœurs des Iſraëlites avec celles des Romains, des Grecs, des Egyptiens, & des autres peuples de l'antiquité, que nous eſtimons le plus, ces préventions s'évanoüiſſent. On voit qu'il y a une noble ſimplicité, meilleure que tous les rafinemens; que les Iſraëlites avoient tout ce qui étoit bon dans les mœurs des autres peuples de leur tems; mais qu'ils étoient exempts de la plûpart de leurs défauts, & qu'ils avoient ſur eux l'avantage incomparable de ſçavoir où doit ſe rapporter toute la conduite de la vie, puiſqu'ils connoiſſoient la vraye religion, qui eſt le fondement de la morale.

On apprend alors à diſtinguer, dans ce que leurs mœurs ont de choquant pour nous, ce qui eſt effectivement blâmable; ce qui vient de la ſeule diſtance des tems & des lieux, étant de ſoi indifferent; & ce qui étant bon de ſoi, ne nous déplaît que par la corruption de nos mœurs. Car une grande partie de la difference qu'il y a entr'eux & nous; ne vient pas de ce que nous ſommes plus éclairez par le

Chriſtianiſme; mais de ce que nous ſommes moins raiſonnables. Ce n'eſt pas le Chriſtianiſme, qui a introduit cette grande inégalité de conditions, ce mépris du travail, cet amour du jeu, cette autorité des femmes & des jeunes gens, cette averſion de la vie ſimple & frugale qui nous rend ſi differens des anciens. De ces paſteurs & de ces laboureurs, que nous voyons dans leurs hiſtoires, chez qui l'argent étoit de ſi peu d'uſage, & les grandes fortunes ſi rares, on en eût fait plus aiſément de bons Chrétiens, que de nos courtiſans, de nos praticiens, de nos financiers, & de tant de gens qui paſſent leur vie dans une pauvreté oiſive & inquiete. C'eſt ce qui paroîtra mieux par le portrait que je ferai des mœurs des Chrétiens, après avoir décrit celles des Iſraëlites.

Au reſte, je ne prétends point ici faire un panegyrique, mais une relation très-ſimple; comme celle des voyageurs, qui ont vû des païs fort éloignez. Je prétends donner pour bon, ce qui eſt bon; pour mauvais, ce qui eſt mauvais; pour indifferent, ce qui eſt indifferent. Je demande ſeulement que le lecteur ſe défaſſe de toutes ſortes de préventions, pour ne juger de ces mœurs que par le bon ſens, & par la droite raiſon. Je le prie de quitter les idées particulieres de nôtre païs &

de nôtre tems, pour regarder les Iſraëlites dans les circonſtances des tems & des lieux où ils vivoient; pour les comparer avec les peuples qui ont été les plus proches d'eux, & pour entrer ainſi dans leur eſprit & dans leurs maximes.

Car il faut ignorer tout-à-fait l'hiſtoire, pour ne pas voir la grande difference qu'apporte dans les mœurs la diſtance des tems & des lieux. Nous habitons le même païs qu'ont habité les Gaulois, & enſuite les Romains. Combien ſommes-nous éloignez de la maniere de vivre des uns & des autres, & même de celle des François qui vivoient il y a ſept ou huit cens ans? Et dans ce ſiecle où nous ſommes, quel rapport y a-t-il entre nos mœurs, & celles des Turcs, des Indiens, ou des Chinois? Donc ſi nous joignons les deux eſpeces d'éloignement, nous n'aurons garde de nous étonner que les hommes qui vivoient en Paleſtine, il y a trois mille ans, euſſent des mœurs differentes des nôtres; nous admirerons plûtôt ce que nous trouverons conforme.

Il ne faut pas toutefois s'imaginer que ces changemens ſoient reglez, & ſuivent un progrez toûjours égal. Souvent des païs fort proches ſont fort differens, par la diverſité des religions & des dominations; comme aujourd'hui l'Eſpagne & l'Afrique, qui ſous l'empire Romain

étoient uniformes. Au contraire, il y a aujourd'hui grande relation entre l'Eſpagne & l'Allemagne, qui n'en avoient aucune du tems des Romains. Il en eſt de même à proportion de la difference des tems. Ceux qui ne ſavent pas l'hiſtoire, ayant oüi dire que les hommes des ſiecles paſſez étoient plus ſimples que nous, ſuppoſent que le monde va toûjours ſe rafinant, & que plus on remonte dans l'antiquité, plus on trouve les hommes groſſiers & ignorans.

Il n'en eſt pourtant pas ainſi dans les païs qui ont été habitez ſucceſſivement par diverſes nations; les revolutions qui y ſont arrivées, y ont amené de tems en tems la miſere & l'ignorance, après la proſperité & la politeſſe. Ainſi l'Italie eſt en bien meilleur état qu'elle n'étoit il y a huit cens ans : mais huit cens ans auparavant, ſous les premiers Ceſars, elle étoit plus heureuſe & plus magnifique qu'aujourd'hui. Il eſt vrai qu'à remonter encore huit cens ans, vers le tems de la fondation de Rome, on trouveroit la même Italie beaucoup moins riche & moins polie, quoique dès-lors fort peuplée; & plus on iroit au-delà, plus on la verroit pauvre & ſauvage. Les nations ont leur âge à proportion comme les hommes. L'état le plus floriſſant des Grecs eſt ſous Alexandre; des Romains, ſous Auguſte; des Iſraëlites, ſous Salomon. Il

Il faut donc distinguer en chaque peuple ses commencemens, sa plus grande prosperité, & son déclin. Nous considererons ainsi les Israëlites dans toute l'étenduë du tems où ils ont subsisté, depuis la vocation d'Abraham, jusqu'à la derniere ruine de Jerusalem. C'est une espace de plus de deux mille ans, que je partage en trois, suivant trois états differens de ce peuple; le premier, des Patriarches; le second, des Israëlites, depuis la sortie d'Egypte, jusqu'à la captivité de Babylone; le troisiéme, des Juifs depuis le retour de la captivité, jusqu'à la prédication de l'Evangile.

II. I. PART. Patriaches.

Les Patriarches vivoient noblement dans une grande abondance; & toutefois leur vie étoit simple & laborieuse. Abraham connoissoit toute la suite de ses ancêtres, & n'avoit point alteré sa noblesse, puisqu'il s'étoit marié dans sa famille. Il eut grand soin de donner une femme de la même race à ce fils, sur qui tomboient toutes les benedictions que Dieu lui avoit promises; & Isaac fit observer à Jacob la même loy.

Leur noblesse.

La longue vie des Peres leur donnoit moyen de bien élever leurs enfans, & de les rendre de bonne heure solides & serieux. Abraham avoit vêcu plus d'un siecle avec Sem, & pouvoit avoir appris de lui l'état du monde avant le déluge. Il ne

quitta point ſon pere Tharé, & avoit au moins ſoixante & dix ans quand il le perdit. Iſaac en avoit ſoixante & quinze quand Abraham mourut, & ne le quitta point non plus, que nous ſçachions. Il en eſt de même à proportion des autres patriarches. Vivant ſi long-tems avec leurs peres, ils profitoient de leurs experiences & de leurs inventions, ils ſuivoient leurs deſſeins, & s'affermiſſoient dans leurs maximes, ils devenoient conſtans & égaux dans leur conduite. Car il n'étoit pas facile de changer ce qui avoit été bien établi par des hommes qui vivoient encore; & les vieillards conſervoient l'autorité non ſeulement ſur les jeunes gens, mais encore ſur les vieillards moins agez.

La memoire des choſes paſſées ſe pouvoit aiſément conſerver, par la ſeule tradition des vieillards, qui aiment naturellement à raconter, & qui en avoient tant de loiſir. Ainſi ils n'avoient pas grand beſoin d'écrire; & il eſt vrai que nous ne voyons aucune mention d'écriture avant Moïſe. Toutefois il ſemble difficile que tant de nombres qu'il nous rapporte ſe fuſſent conſervez dans la memoire des hommes; l'âge de tous les patriarches depuis Adam, les dattes preciſes du commencement & de la fin du déluge, & les meſures de l'arche. Je ne vois point ici la neceſſité de recourir au miracle, & à

Gen. v.
Gen. VII. 11.
Gen. VIII. 13.
Gen. VI. 15.

la

la revelation ; il eſt plus vrai-ſemblable que l'Ecriture étoit trouvée dès devant le déluge, auſſi-bien que les inſtrumens de muſique, qui n'étoient pas ſi ſouvent neceſſaires. Mais quoique Moïſe pût avoir appris par des voyes naturelles la plûpart des faits qu'il a écrits, nous ne laiſſons pas de croire qu'il a été conduit par le Saint-Eſprit, pour écrire ces faits plûtôt que d'autres, & les exprimer par des paroles convenables.

Gen. IV. 22.

D'ailleurs les Patriarches étoient ſoigneux de conſerver la memoire des évenemens conſiderables, par des autels, des pierres dreſſées, & d'autres monumens ſolides. Ainſi Abraham éleva des autels aux divers lieux où Dieu lui étoit apparu. Jacob conſacra la pierre qui lui avoit ſervi de chevet pendant le ſonge myſterieux de l'échelle, & nomma Galaad, le monceau de pierres qui fut le ſigne de ſon alliance avec Laban. De ce genre étoit le ſepulchre de Rachel, le puits nommé Berſabée, & tous les autres puits dont parle l'hiſtoire d'Iſaac. Quelquefois ils ſe contentoient de donner aux lieux de nouveaux noms. Les Grecs & les Romains en diſoient autant de leurs Héros, dont les plus anciens approchoient du tems des Patriarches. Toute la Grece étoit pleine de leurs monumens, & Enée ſeul en avoit laiſſé dans tous les lieux où il paſſa en Grece, en Sicile & en Italie.

Gen. XII. 8. *Gen.* XIII. 18. *Geneſ.* XXVIII. 48. *Geneſ.* XXXI. 48. *Geneſ.* XXVI. 18. *&c.*

V. Pauſan. paſſim. Dion. Halic. lib. I. *p.* 39. 40. *&c.*

Les noms des patriarches étoient encore une eſpece de monumens plus ſimples & plus familiers. Ils ſignifioient ce que leur naiſſance avoit eu de ſingulier, ou quelque faveur reçûë de Dieu. Ainſi c'étoit comme une hiſtoire abregée ; car ils avoient ſoin d'expliquer à leurs enfans la raiſon de ces noms, & on ne pouvoit ſeulement les prononcer, ſans en refraîchir la memoire. Ce ſoin de la poſterité, & cette prévoyance pour l'avenir, marquent des ames nobles & grandes.

Les patriarches étoient parfaitement libres, & leur famille étoit un petit état, dont le pere étoit comme le roi. Car que manquoit-il à Abraham de ce qui fait les ſouverains, ſinon de vains titres, & des ceremonies incommodes ; il n'étoit ſujet de perſonne ; les Rois faiſoient alliance avec lui ; il faiſoit la guerre & la paix quand il vouloit. Les princes ont recherché l'alliance d'Iſaac ; & Iſmaël, Jacob & Eſaü ſe conſerverent dans la même indépendance. Il ne faut donc pas que les mots nous impoſent, ni que nous regardions Abraham comme moindre qu'Amraphel, ou Abimélech, parce que l'Ecriture ne le nomme pas roi comme eux. Il valoit bien ſans doute un de ces quatre rois, qu'il défit avec ſes troupes domeſtiques, & le ſecours de ſes trois alliez. La plus grande difference eſt qu'il ne s'en-

Geneſ. xxvi. 26. 28.

Gen. xiv.

s'enfermoit point comme eux dans des murailles, & que ſon état le ſuivoit par tout où il lui plaiſoit de camper. Tout ce que nous avons d'hiſtoires dignes de foy, ne nous fait voir en ces tems-là que de fort petits royaumes, même en Orient; & dans les autres païs, nous les trouvons encore fort petits long-tems après.

III. Leurs biens & leurs occupations. *Gen.* XIII. 6. *Geneſ.* XXXII. 16. *&c.*

La richeſſe des patriarches conſiſtoit principalement en beſtiaux. Il falloit qu'Abraham en eût beaucoup, quand il fut obligé de ſe ſeparer de ſon neveu Lot, parce que la terre ne les pouvoit contenir enſemble. Jacob en avoit un grand nombre, quand il revint de Méſopotamie, puiſque le preſent qu'il fit à ſon frere Eſaü, étoit de 590. pieces de bétail; & l'on y voit quelles eſpeces de bêtes ils nourriſſoient; des chévres, des brebis, des chameaux, des bœufs & des ânes. Il n'y avoit ni chevaux, ni porcs. C'étoit ce grand nombre de troupeaux, qui leur faiſoit tant eſtimer les puits & les citernes, dans un païs qui n'a point d'autre riviere que le Jourdain, & où il ne pleut que rarement.

Ils avoient encore des eſclaves: & Abraham devoit en avoir un grand nombre, puis qu'entre ceux qui étoient nez chez lui, & qu'il avoit exercez, il arma juſques à 318. hommes. Il devoit avoir à proportion bien des enfans, des vieil- *Gen.* XIV. 14.

lards, des femmes, & des eſclaves achetez. A ſon retour d'Egypte, il eſt dit qu'il étoit riche en or & en argent. Les bracelets & les pendans d'oreilles que ſon ſerviteur Eliézer donna de ſa part à Rebecca, étoient de ſix onces d'or : & l'acquiſition de ſon ſepulchre fait voir qu'ils avoient dès-lors l'uſage de la monnoye. On voit qu'ils uſoient de parfums & d'habits précieux, par ceux d'Eſaü, dont Jacob ſe ſervit pour recevoir la benediction de ſon pere.

Geneſ. XIII. 2. *Geneſ.* XXIV. 22. *Geneſ.* XXIII. 16. *Geneſ.* XXVII. 27.

Avec toutes ces richeſſes, ils étoient fort laborieux, toûjours à la campagne, logez ſous des tentes, changeant de demeure ſuivant la commodité des pâturages; par conſequent, ſouvent occupez à camper & à décamper, & ſouvent en marche; car ils ne pouvoient faire que de petites journées, avec un ſi grand attirail. Ce n'eſt pas qu'ils n'euſſent pû bâtir auſſi bien que les autres habitans du même païs; mais ils préferoient cette maniere de vie. Elle eſt ſans doute la plus ancienne, puiſqu'il eſt plus aiſé de dreſſer des tentes, que de bâtir des maiſons; & elle a toûjours paſſé pour la plus parfaite, comme attachant moins les hommes à la terre. Auſſi elle marquoit mieux l'état des patriarches, qui n'habitoient cette terre que comme voyageurs, attendant les promeſſes de Dieu, qui ne devoient s'accomplir

Heb. XI. 9. 13.

plir qu'après leur mort. Les premieres villes dont il ſoit parlé, furent bâties par des méchans, par Caïn, & par Nembroth. Ce ſont eux les premiers qui ſe ſont enfermez & fortifiez, pour éviter la peine de leurs crimes, & en faire impunément de nouveaux. Les gens de bien vivoient à découvert & ſans rien craindre. *Gen.* IV. 17. X. 10.

La principale occupation des Patriarches étoit le ſoin de leurs troupeaux : on le void par toute leur hiſtoire, & par la declaration expreſſe que les enfans de Jacob en firent au Roi d'Egypte. Quelque innocente que ſoit l'agriculture, la vie paſtorale eſt plus parfaite, la premiere fut le partage de Caïn, & l'autre d'Abel. Elle a quelque choſe de plus ſimple & de plus noble ; elle eſt moins penible, elle attache moins à la terre, & toutefois elle eſt d'un plus grand profit. Le vieux Caton mettoit les nourritures, même médiocres, avant le labourage, qu'il preferoit aux autres moyens de s'enrichir. *Geneſ.* XLIII. 3. *De re ruſt. init. n.*

Les juſtes reproches que Jacob faiſoit à Laban, montrent que les patriarches prenoient ce travail fort ſerieuſement, & qu'ils ne s'y épargnoient pas. *Je vous ai ſervi vingt ans*, dit-il, *ſouffrant toutes les injures du tems, portant la chaleur du jour & le froid de la nuit, & me dérobant même le ſommeil.* On peut juger du travail *Geneſ.* XXXI. 40.

vail des hommes par celui des filles. Rebecca venoit d'assez loin pour puiser de l'eau, & s'en chargeoit les épaules: & Rachel menoit elle-même le troupeau de son pere; leur noblesse, ni leur beauté ne les rendoit point plus délicates. Cette premiere simplicité s'est conservée longtems chez les Grecs, dont nous estimons la politesse, avec tant de raison. Homere en fournit par tout des exemples; & les poësies pastorales n'ont point d'autre fondement. Effectivement en Syrie, en Grece, & en Sicile, il y avoit encore plus de quinze cens ans après les patriarches, d'honnêtes gens qui s'occupoient à nourrir des bestiaux; & qui dans le grand loisir de cette espece de vie, & la belle humeur que ces beaux païs inspirent, faisoient des chansons fort naïves & fort agréables.

Genes. XXIV. 15.

Genes. XXIX. 9.

IV. Leur frugalité.

Pour la nourriture & les autres besoins de la vie, les patriarches n'étoient aucunement délicats. Les lentilles que Jacob avoit préparées, & qui tenterent si fort Esaü, peuvent faire juger de leurs viandes ordinaires; mais l'on void l'exemple d'un repas magnifique dans celui qu'Abraham fit aux trois Anges. Il leur servit un veau, du pain frais, mais cuit sous la cendre, du beurre & du lait. Il paroît qu'ils avoient quelque espece de ragoûts par celui que Rebecca fit à Isaac; mais

Gen. XXV. 29.

Genes. XVIII. 6. *&c.*

Genes. XXVII. 9.

son

ſon grand âge peut excuſer cette délicateſſe. Ce ragoût fut compoſé de deux chevreaux, & Abraham ſervit aux Anges un veau entier, avec le pain de trois meſures de farine, qui reviennent à plus de deux de nos boiſſeaux, & à près de cinquante-ſix livres de nôtre poids. On peut conclure de là, qu'ils étoient grands mangeurs : auſſi faiſoient-ils grand exercice, & peut-être étoient-ils de plus grande taille, auſſi-bien que de plus longue vie. Les Grecs croyoient que les hommes des tems heroïques étoient plus grands : & Homere les fait grands mangeurs. Quand Eumée reçoit Ulyſſe, il apprête un grand porc de cinq ans pour cinq perſonnes. *Odyſſ.* 14.

Les heros d'Homere ſe ſervent eux-mêmes pour les beſoins ordinaires de la vie, & l'on void agir de même les patriarches. Abraham qui avoit tant de domeſtiques, & qui étoit âgé de près de cent ans, apporte lui-même de l'eau pour laver les pieds à ſes divins hôtes, va preſſer ſa femme de leur faire du pain, va lui-même choiſir la viande, & revient les ſervir debout. Je veux bien qu'il fût animé en cette occaſion par ſon zele à exercer l'hoſpitalité ; mais tout le reſte de leur vie y répond. Leurs valets ſervoient à les aider, non pas à les diſpenſer du travail. En effet, qui pouvoit obliger Jacob allant en Meſopotamie, à faire ſeul, à pied, un bâton *Geneſ.* XVIII. 4.

bâton à la main, un voyage de plus de deux cens lieuës, car il y avoit bien cette distance de Betsabée à Haran : Qui pouvoit, dis-je, l'y obliger, sinon sa loüable simplicité & son amour pour le travail ? Ainsi il se couche où la nuit le surprend, & met une pierre sous sa tête pour lui servir d'oreiller. Ainsi, quoi qu'il aimât tendrement Joseph, il ne laisse pas de l'envoyer tout seul d'Hébron chercher ses freres à Sichem, qui en étoit à une grande journée; & Joseph ne les y ayant pas trouvez, continuë son voyage plus d'une journée au-delà jusqu'à Dothaïm : & tout cela n'ayant encore que seize ans.

Genes. XXXII. 11.

Genes. XXXVII. 15.

C'étoit sans doute cette vie simple & laborieuse qui les faisoit arriver à une si grande vieillesse, & mourir si doucement. Abraham & Isaac ont vêcu chacun près de deux cens ans : les autres patriarches dont nous sçavons l'âge, ont au moins passé cent ans : & il n'est point fait mention qu'ils ayent été malades pendant une si longue vie. Il défaillit & mourut dans une heureuse vieillesse, rempli de jours, c'est ainsi que l'Ecriture exprime leur mort. La premiere fois qu'il est parlé de medecins, c'est quand il est dit que Joseph commanda aux siens d'embaumer le corps de son pere. C'étoit en Egypte ; & plusieurs ont attribué aux Egyptiens l'invention de la medecine.

Gen. L. 2.

Je

Je n'admire pas moins la moderation des patriarches à l'égard des femmes: quand je conſidere la liberté d'en avoir pluſieurs, & le deſir d'une nombreuſe poſterité. Abraham, à qui Dieu avoit promis qu'il ſeroit pere d'un peuple innombrable, ayant une femme ſterile, ne ſongeoit point à en prendre d'autre, & étoit reſolu de laiſſer ſes biens au principal de ſes domeſtiques. Ce ne fut que de la main de ſa femme qu'il en prit une ſeconde, & à l'âge de quatre-vingt-ſix ans. Il ne faut point dire qu'il étoit encore jeune à proportion de ſa vie, qui fut de cent ſoixante & quinze ans; puiſque treize ans après, lui & Sara qui avoit dix ans moins, ſont nommez vieux, & rioient comme d'une merveille incroyable, quand Dieu leur promettoit un fils. Quelque vieux que fût Abraham, & quelque deſir qu'il eût de voir les enfans d'Iſaac, il ne le maria qu'à quarante ans; & quoi que Rebecca ait été vingt ans ſterile, & n'ait eu que deux enfans d'une même couche, Iſaac n'a jamais eu d'autre femme.

V. Auguſt. XVI. Civit. 25.

Gen. XV. 2.

Gen. XVI. 10.

Geneſ. XVIII. 11.

Gen. XXV. 20.

Ibid. 24.

Il eſt vray que Jacob a eu tout à la fois deux femmes & deux concubines; mais il eſt bon de voir comment. Il demeure juſqu'à ſoixante & dix-ſept ans auprès de ſon pere, attendant cette importante benediction qui lui étoit dûë par la ceſ-

ceſſion de ſon frere. A cet âge il ſonge à
Gen. 29. le marier. Il demande Rachel, & ne l'obtint qu'après ſept ans de ſervices. Il ſe marie donc enfin à quatre-vingt-quatre ans. On lui donne Lia malgré lui, il la garde pour ne la pas laiſſer deshonorée; mais comme il n'y avoit point de loi qui lui défendît d'avoir pluſieurs femmes, ni
Gen. 30. d'épouſer les deux ſœurs, il prend auſſi celle qu'il avoit promis d'épouſer. Comme elle ſe trouva ſterile, elle donna à ſon mari une eſclave pour en avoir des enfans. C'étoit une eſpece d'adoption pratiquée en ces tems-là, & ſa ſœur en fit autant, pour avoir une plus grande famille. De tout cela, ſaint Auguſtin tire cette
18. Civit. 98. concluſion ; *Nous ne liſons point que Jacob ait demandé d'autre femme qu'une ſeule, ni qu'il ſe ſoit ſervi de pluſieurs, qu'en gardant exactement les loix de la fidélité conjugale.* On ne doit point penſer qu'il ait eu d'autres femmes auparavant ; car pourquoi ne ſeroit-il parlé que des dernieres?

Je ne prétens pas pour cela juſtifier tous les patriarches ſur cette matiere : l'hiſtoi-
Gen. 38. re de Juda & de ſes fils, ne fournit que trop d'exemples contraires. J'ai voulu ſeulement montrer que l'on ne peut accuſer d'incontinence ceux que l'Ecriture met au rang des Saints; car au reſte les hommes n'étoient dès-lors que trop corrompus.

Tel

Tel fut donc en general le premier état du peuple de Dieu. Une grande liberté, ſans autre gouvernement que celui d'un pere, qui exerçoit une monarchie abſoluë dans ſa famille : une vie fort naturelle & fort commode, dans une grande abondance des choſes neceſſaires ; & un grand mépris des ſuperfluës, dans un travail honnête, accompagné de ſoin & d'induſtrie, ſans inquietude & ſans ambition. Venons maintenant au ſecond état, qui eſt celui des Iſraëlites, depuis qu'ils ſortirent d'Egypte, juſques à la captivité de Babylone. Il dura plus de neuf cens ans, & la plus grande partie des livres ſacrez s'y rapporte.

V. II. PART. Iſraëlites. Leur nobleſſe.

Quoique le peuple fût déja très-nombreux, on ne laiſſoit pas de les nommer les enfans d'Iſraël, comme n'étant encore qu'une famille ; & on diſoit de même, les enfans d'Edom, les enfans de Moab ; & ainſi des autres. En effet tous ces peuples n'étoient point encore mêlez ; chacun connoiſſoit ſon origine, & faiſoit gloire de conſerver le nom de ſon auteur. De là vient apparemment que le nom d'enfans ſe prenoit chez les anciens pour une nation, ou une certaine eſpece de gens. Homere dit ſouvent, les enfans des Grecs, & les enfans des Troyens. Les Grecs diſoient, les enfans des medecins, & des grammairiens. Chez les Hebreux, les enfans

fans d'Orient, ſont les orientaux; les enfans de Belial, ſont les méchans; les enfans des hommes ou d'Adam, c'eſt le genre humain; & dans l'Evangile, on void ſouvent les enfans du ſiecle, des tenebres, & de la lumiere; & même les enfans de l'époux, pour ceux qui l'accompagnent à ſes nôces.

Gen. xxv. 16. Les Iſraëlites étoient diviſez en douze tribus : il y avoit auſſi douze tribus d'Iſmaëlites, & douze tribus de Perſes. Quatre tribus compoſerent d'abord tout le peuple d'Athenes. On le diviſa depuis en dix, à qui l'on donna les noms de dix heros, que l'on nommoit par cette raiſon les Eponymes, & dont les ſtatuës étoient dans la place publique. Le peuple Romain fut auſſi diſtribué d'abord en trois ou quatre tribus, & elles augmenterent juſqu'au nombre de trente-cinq, dont on ſçait encore les noms. Mais ces tribus d'Athenes & de Rome étoient compoſées de familles ramaſſées, pour garder de l'ordre dans les aſſemblées & dans les ſuffrages; au lieu que celles des Iſraëlites étoient diſtinguées naturellement, & n'étoient que douze grandes familles, deſcenduës de douze freres. Ils conſervoient leurs genealogies avec grand ſoin, & ſçavoient toute la ſuite de leurs ancêtres, juſqu'au patriarche de leur tribu; d'où il eſt facile de remonter au premier homme.

Xenoph. Cyrop. Demoſth. in Timocr. in Leptin. & ibi Ulp.

me. Ainſi ils étoient veritablement freres, c'eſt à-dire parens, ſuivant le langage des orientaux, & veritablement nobles, s'il y a jamais eu des hommes nobles ſur la terre.

Ils avoient conſervé la pureté de leur race, obſervant, comme leurs peres, de ne point s'allier avec les nations maudites deſcenduës de Chanaan. Car je ne voi point que les patriarches ayent évité l'alliance des autres peuples : & il n'y a que ceux-là avec qui les mariages ſoient défendus expreſſément par la loi. Leurs familles étoient fixes, & attachées par la même loi à certaines terres, où elles demeurerent neceſſairement pendant les neuf cens ans dont nous parlons. Or il me ſemble que nous eſtimerions bien noble une famille, qui montreroit une auſſi longue ſuite de generations, ſans mésalliances & ſans changement de demeure. Il y a peu de Seigneurs dans l'Europe qui pûſſent en prouver autant. *Ex.* 3. *Deut.* 7. 3.

Ce qui nous trompe, c'eſt que nous ne voyons point chez les Iſraëlites des titres ſemblables à ceux de nôtre nobleſſe. Chacun ſe nommoit ſimplement par ſon nom: mais leurs noms ſignifioient de grandes choſes, comme ceux des patriarches. Le nom de Dieu entroit en la plûpart; & c'étoit comme une priere abregée. Elie & Joël ſont compoſez de deux noms de Dieu

Dieu joints diverſement. Joſaphat & Sephatia, marquent le jugement de Dieu; Joſedec & Sedecia, ſa juſtice; Johanan ou Jean de Hanania, ſa miſericorde. Nathanaël, Elnathan, Jonathan & Nathania, ſignifient tous quatre Dieu-donné ou don de Dieu. Quelquefois le nom de Dieu demeuroit ſous-entendu; comme en Nathan, David, Obed, Oza, Ezra ou Eſdras. On le void par Eliezer, Oziel, Abdias, où il eſt exprimé. Il y avoit quelques-uns de ces noms qui étoient myſterieux & prophetiques, comme celui de Joſué ou Jeſus; & ceux qu'Oſée & Iſaïe donnerent à leurs enfans par ordre de Dieu. Les autres noms montroient la pieté des peres; & on en peut voir des exemples dans les noms des freres de David & de ſes enfans.

Oſée 1. 4. 6. 9. *Iſa.* 8. 3. 1. *Par.* 2. 8. & 3. 1.

Voila quels ſont ces noms, que l'ignorance de la langue Hebraïque nous fait paroître ſi barbares. Ne valent-ils pas bien ceux des châteaux & des villages, dont ſe pare nôtre nobleſſe? Les noms des Grecs, dont le ſon nous plaît davantage, ſont du même genre. Pluſieurs ſont compoſez des noms de leurs dieux; comme Diodore, Diogene, Hermodore, Hepheſtion, Athenaïs, Arthemiſe: mais pluſieurs viennent de leur amour pour les exercices, particulierement des chevaux; comme Philippe, Damaſippe ou Hippodomas, Hegeſippe, Hippomedon.

On

On ajoûtoit ſouvent le nom du pere, ou pour faire diſtinction, ou par honneur, pour montrer que le pere étoit un homme de reputation : & peut être que Salomon avoit en vûë cette coûtume, quand il diſoit que *les peres ſont la gloire de leurs enfans.* On void dans Homere que les Grecs prenoient ainſi le nom du pere pour une marque d'honneur. Quelquefois on donnoit pour ſurnom le nom de la mere; comme quand le pere avoit eu pluſieurs femmes, ou quand la mere étoit plus illuſtre. Ainſi Joab, & ſes freres ſont toûjours nommez enfans de Sarvia, qui étoit ſœur de David. Si le nom du pere ne ſuffiſoit pas pour diſtinguer, on y ajoûtoit celui de l'ayeul, comme Godolias fils d'Ahicam, fils de Saphan. Et voila la raiſon de ces ſuites de noms, qui nous paroiſſent ennuyeuſes; car on alloit quelquefois juſques au biſayeul ou au-delà. Quelquefois le ſurnom ſe prenoit du chef d'une branche particuliere, de la ville, du païs, de la nation, s'ils étoient étrangers d'origine; comme Urie Herthéen, & Ornam Jebuſéen.

Prov. 6. *El.* 10. *v.* 68. 1. *Par.* 2. 16. *Jerem.* XI *S. Greg.*

Les Grecs n'avoient point d'autres ſurnoms que ceux qu'ils tiroient de leur pere ou de leur païs. Les Romains avoient des noms de famille, auſquels ils ajoûtoient ſeulement les marques de quelque grande charge, ou de quelque illuſtre victoi-

victoire : mais dans les actes publics, ils mettoient toûjours le nom du pere. Plusieurs nations de l'Europe en usent encore ainsi ; & une grande partie de nos surnoms viennent des noms propres de peres, qui sont demeurez aux enfans. Pour les titres des seigneuries, ils n'ont gueres que sept cens ans d'antiquité, comme les seigneuries mêmes. Il ne faut pas nous étonner de voir dans l'Ecriture David fils d'Isaï, & Salomon fils de David ; non plus que de voir dans les autres Grecs, Alexandre fils de Philippe, & Ptolomée fils de Lagus.

La principale distinction, que la naissance faisoit entre les Israëlites, étoit celle des levites & des sacrificateurs. Toute la tribu de Levi étoit consacrée à Dieu, & n'avoit point d'autre partage que les dîmes & les premices qu'elle recevoit des autres tribus. Entre tous les Levites, il n'y avoit que les descendans d'Aaron qui fussent sacrificateurs ; les simples Levites étoient occupez au reste des fonctions de la religion, au chant des pseaumes, à la garde du tabernacle ou du temple, & à l'instruction du peuple. Deux autres tribus étoient assez distinguées. La plus illustre fut toûjours celle de Juda, la plus nombreuse de toutes, dont les Rois & le Messie même devoient venir, suivant la prophetie de Jacob. Celle d'Ephraïm tint

Gen. 49. 10.

le

le ſecond rang à cauſe de Joſeph. Dans chaque tribu on conſideroit encore les branches aînées, & les chefs de chaque famille : & tout cela faiſoit dire à Saül, ſurpris des honneurs que lui rendoit Samuël : *Ne ſuis-je pas de la moindre tribu d'Iſraël, & ma famille n'eſt-elle pas la derniere dans la tribu de Benjamin?* 1. *Reg.* IX. 21.

L'âge faiſoit encore une grande diſtinction; & le nom de vieillard dans l'Ecriture, marque ordinairement de la dignité. En effet il n'y avoit que l'âge & l'experience, qui pût diſtinguer des hommes également nobles, à peu près également riches, élevez de même maniere, occupez aux mêmes travaux.

VI. Leurs occupations. Agriculture.

Car entre les Iſraëlites je ne voi point de profeſſions diſtinguées. Depuis le chef de la tribu de Juda juſqu'au dernier cadet de Benjamin, tous étoient laboureurs & paſtres, menant eux-mêmes leurs troupeaux. Le vieillard de Gabaa qui logea le Levite, dont la femme fut violée, revenoit le ſoir de ſon travail, quand il l'invita à ſe retirer chez lui. Gedeon battoit lui-même ſon bled, quand un Ange lui dit qu'il délivreroit le peuple. Ruth gagna les bonnes graces de Booz en glanant à ſa moiſſon. Quand Saül reçut la nouvelle du peril où étoit la ville de Jabes en Galaad, il conduiſoit une couple de bœufs, tout roy qu'il étoit. Chacun ſçait que David gar-

Jud. XIX. 16. *Jud.* VI. 12. 1. *Reg.* XI. 5. 1. *Reg.* XVI. 11.

gardoit les brebis quand Samuël l'envoya chercher pour le ſacrer roy ; & il retourna à ſon troupeau après avoir été appellé pour joüer de la harpe devant Saül. Depuis qu'il fut roi, ſes enfans faiſoient une grande fête, lorſqu'ils tondoient leurs moutons. Eliſée fut appellé à la prophetie, comme il menoit une des douze charruës de ſon pere : l'enfant qu'il reſſuſcita étoit avec ſon pere à la moiſſon quand il tomba malade ; & le mari de Judith quoique fort riche, gagna le mal dont il mourut en une pareille occaſion. L'Ecriture eſt pleine de pareils exemples.

1. *Reg.* XVII. 15. 2. *Reg.* XIII. 23. 3. *Reg.* XIX. 19. 4. *Reg.* IV. 18. *Jud.* VIII. 3.

C'eſt ſans doute ce qui choque le plus ceux qui ne connoiſſent point l'antiquité, & qui n'eſtiment que nos mœurs. Quand on leur parle de laboureurs & de bergers, ils ſe figurent des païſans groſſiers, menant une vie penible & triſte dans la pauvreté & le mépris, ſans cœur, ſans eſprit, ſans éducation. Ils ne conſiderent pas que ce qui rend nos païſans communément miſerables, eſt qu'ils ſont comme les valets de tous les autres hommes : ne travaillant pas ſeulement pour leur ſubſiſtance, mais pour fournir les choſes neceſſaires à tous ceux qui ſont dans les conditions, que nous eſtimons plus relevées. Car c'eſt le païſan qui nourrit les bourgeois, les officiers de juſtice, & de finance, les gentils-hommes, les eccleſiaſtiques : & de quel-

quelque détour que l'on ſe ſerve pour convertir l'argent en denrées, ou les denrées en argent, il faut toûjours que tout revienne aux fruits de la terre, & aux animaux qu'elle nourrit. Cependant, quand nous comparons enſemble tous ces differens degrez de conditions, nous mettons au dernier rang ceux qui travaillent à la campagne : & pluſieurs eſtiment plus de gros bourgeois inutiles, ſans force de corps, ſans induſtrie, ſans aucun merite; parce qu'ayant plus d'argent, ils menent une vie plus commode & plus delicieuſe.

Mais ſi nous imaginons un païs, où la difference des conditions ne fût pas ſi grande, où vivre noblement ne fût pas vivre ſans rien faire, mais conſerver ſoigneuſement ſa liberté; c'eſt-à-dire n'être ſujet qu'aux loix & à la puiſſance publique, ſubſiſter de ſon fonds ſans dépendre de perſonne, & ſe contenter de peu, plûtôt que de faire quelque baſſeſſe pour s'enrichir : un païs où l'on mépriſât l'oiſiveté, la molleſſe & l'ignorance des choſes neceſſaires pour la vie; & où l'on fît moins de cas du plaiſir que de la force du corps : en ce païs-là, il ſeroit bien plus honnête de labourer, ou de garder un troupeau, que de joüer & ſe promener toute la vie. Or il ne faut point recourir à la republique de Platon pour trouver

des hommes en cet état ; c'eſt ainſi qu'a vêcu la plus grande partie du monde, pendant près de quatre mille ans.

Pour commencer par ce que nous connoiſſons le mieux, telles étoient les maximes des Grecs & des Romains. On voit par tout dans Homere des Rois & des Princes vivans des fruits de leurs terres & de leurs troupeaux, & travaillans de leurs mains. Heſiode a fait un poëme exprès pour recommander le travail de la campagne, comme l'unique moyen de ſubſiſter & de s'enrichir honnêtement, & il blâme ſon frere à qui il l'adreſſe, de vouloir vivre aux dépens d'autrui en plaidant des cauſes, & pourſuivant des affaires. Il traite de faineantiſe cet emploi, qui fait parmi nous l'occupation de tant de gens. On voit par l'œconomique de Xenophon, que les Grecs n'avoient rien diminué de cette eſtime pour l'agriculture dans le tems de leur plus grande politeſſe.

Ainſi on ne doit pas attribuer à la groſſiereté & à l'ignorance des lettres, l'attachement des anciens Romains au ménage de la campagne; c'eſt plûtôt une marque de leur bon ſens. Comme tous les hommes naiſſent avec des bras & des corps propres au travail, ils croyoient que tous s'en devoient ſervir, & qu'ils ne pouvoient mieux les employer qu'à tirer de la terre une ſubſiſtance aſſurée & des richeſſes

cheſſes innocentes. Ce n'étoit pas toutefois l'avarice qui les y attachoit, puiſque ces mêmes Romains mépriſoient l'or & les preſens des étrangers. Ce n'étoit pas auſſi qu'ils ne fuſſent braves & belliqueux, puiſque c'eſt en ce tems même qu'ils ſoûmirent toute l'Italie, & acquirent ces forces immenſes, qu'ils employerent depuis à la conquête du monde. Au contraire la vie penible & frugale de la campagne, fut la principale cauſe de ces grandes forces, leur donnant des corps robuſtes & endurcis au travail, & les accoûtumant à une diſcipline ſevere. Quiconque connoît la vie de Caton le cenſeur, ne peut le ſoupçonner de baſſeſſe de cœur, ni de petiteſſe d'eſprit. Cependant ce grand homme, qui avoit paſſé par toutes les charges de la republique, lorſqu'elle étoit dans ſa plus grande force, qui avoit gouverné des provinces & commandé des armées : grand orateur, grand juriſconſulte, grand politique : ce grand homme n'a pas dédaigné d'écrire toutes les façons qu'il faut faire aux terres & aux vignes, & comment il faut bâtir des étables pour les diverſes eſpeces de beſtiaux, un preſſoir pour le vin ou pour l'huile. Tout cela dans le dernier détail : en ſorte que l'on voit qu'il en étoit parfaitement inſtruit, & qu'il écrivoit pour l'uſage, & non pour l'oſtentation.

Avoüons-le donc de bonne foy ; le mépris que nous avons pour le travail de la campagne n'eſt fondé ſur aucune raiſon ſolide, puiſque ce travail s'accorde parfaitement avec le courage, avec toutes les vertus de la guerre & de la paix, & même avec la veritable politeſſe. Mais d'où vient ce mépris ? Il en faut découvrir la veritable origine. Il ne vient que de la coûtume & des anciennes mœurs de nôtre nation. Les Francs & les autres peuples Germaniques, vivoient dans des païs couverts de bois, où ils n'avoient ni bled, ni vin, ni bons fruits : ainſi il falloit vivre de chaſſe, comme font encore dans l'Amerique, les ſauvages des païs froids. Après avoir paſſé le Rhin & s'être établis dans de meilleures terres, ils voulurent bien profiter des commoditez de l'agriculture, des arts & du commerce ; mais ils ne voulurent pas s'y appliquer. Ils laiſſerent ces occupations aux Romains qu'ils s'étoient ſoûmis, & demeurerent dans leur ancienne ignorance, dont ils ſe ſont fait honneur avec le tems, & y ont attaché une idée de nobleſſe, dont nous avons peine à nous défaire.

Mais autant qu'ils ont abaiſſé l'agriculture, autant ont-ils relevé la chaſſe, dont les anciens faiſoient beaucoup moins de cas. Ils en ont fait un grand art, & l'ont pouſſé juſqu'aux dernieres fineſſes, n'y épar-

épargnant ni la peine, ni la dépenſe : ç'a été l'occupation la plus ordinaire de la nobleſſe. Cependant, à regarder les choſes en elles-mêmes, le travail qui tend à la culture des terres, & à la nourriture des animaux domeſtiques, vaut bien celui qui ne tend qu'à prendre des bêtes ſauvages, ſouvent aux dépens des terres cultivées; l'exercice moderé de celui qui gouverne une grande ménagerie, vaut bien l'exercice violent & inégal d'un chaſſeur; & les bœufs & les moutons ſont des bêtes pour le moins auſſi utiles à la vie que les chiens & les chevaux. Ainſi on pourroit douter ſi nos mœurs ſont auſſi raiſonnables ſur ce point que celles des anciens.

Au reſte, ce n'étoient pas ſeulement les Grecs & les Romains qui honoroient l'agriculture comme les Hebreux. Les Carthaginois, Pheniciens d'origine, en avoient fait une grande étude, comme il paroît par les vingt-huit livres que Magon en avoit écrits. *Varron. Pref.* Les Egyptiens l'honoroient, juſques à adorer les animaux qui y ſervent. Des Perſes dans leur plus grande puiſſance avoient en chaque province des intendans pour veiller à la culture des terres. Et Cyrus le jeune avoit pris plaiſir à planter, & à cultiver un jardin de ſa propre main. *Xenoph. œcon.* Pour les Chaldéens, on ne doutera pas qu'ils ne fuſſent grands laboureurs, ſi l'on conſidere la fertilité des

Herod. 1. campagnes de Babylone, qui rapportoient deux & trois cens grains pour un. Enfin l'hiſtoire de la Chine nous apprend que l'agriculture y étoit auſſi fort eſtimée dans les tems les plus anciens & les meilleurs. Il n'y a que la domination des peuples ſeptentrionaux, qui a fait mépriſer par tout le monde le travail de la campagne.

Quittons donc les idées baſſes que nous en avons priſes dès l'enfance. Au lieu de nos villages, où nous voyons d'un côté des châteaux & des maiſons de plaiſir, & de l'autre de miſerables chaumieres; figu-
Villas. rons-nous ces grandes fermes que les Romains appelloient villes, qui comprenoient le logement du maître, la baſſe-cour, les granges, les étables, les caſes des eſclaves, tout cela en ſymmetrie, bien bâti, bien entretenu, & bien propre. On en peut voir des deſcriptions dans Varron & dans Collumelle. Ces eſclaves étoient la plûpart plus heureux que nos païſans: bien nourris, bien vêtus, ſans aucun ſoin de leurs enfans. Les Maîtres tout ménagers qu'ils étoient, vivoient plus à l'aiſe
Xenoph. œcon. que nos gentils-hommes. Vous voyez dans Xenophon un citoyen d'Athenes, qui ſe promenant le matin par ſes terres, & viſitant ſes ouvriers, travailloit en même tems pour ſa ſanté, par l'exercice du corps, & pour l'accroiſſement de ſon bien, par ſon aſſiduité à le faire profiter; en ſorte qu'il

qu'il étoit assez riche, pour donner à sa religion, au service de l'état & à ses amis. Ciceron parle de plusieurs laboureurs de Sicile si riches & si magnifiques, que leurs maisons étoient ornées de statuës de grand prix, & qu'ils se servoient de vases d'or & d'argent ciselé. *Lib. 4. in Verr. sign.*

Enfin il faut reconnoître que tant que les plus nobles & les plus riches de chaque païs, n'ont point dédaigné cette profession, la plus ancienne de toutes, leur vie a été plus heureuse, parce qu'elle étoit plus naturelle. Ils vivoient plus long-tems & en meilleure santé : leur corps étoit plus propre aux fatigues de la guerre & des voyages, l'esprit plus serieux & plus solide. Etant moins oisifs, ils s'ennuyoient moins, & ne cherchoient point tant à rafiner sur les plaisirs : le travail leur rendoit sensibles les moindres divertissemens. Ils pensoient moins au mal, & avoient moins d'interêt de mal faire. Car leur vie simple & frugale ne donnoit pas occasion à de grandes dépenses, ni à de grandes dettes. Par consequent il y avoit moins de procès, de ventes de biens, de renversemens de familles, moins de fraudes, de violences, & de tous les crimes que la pauvreté vraye ou imaginaire fait commettre, faute de vouloir ou de pouvoir travailler. Le pis est que l'exemple des riches & des nobles, entraîne tous les

autres, & fait que quiconque ſe croit tant ſoit peu au-deſſus de la lie du peuple, a honte de travailler, ſur tout à la terre. De là viennent tant d'efforts pour ſubſiſter d'induſtrie : tant de nouveaux artifices que l'on invente tous les jours pour faire paſſer l'argent d'une bourſe à l'autre. Dieu ſçait combien ſont innocens tous ces moyens de vivre ſi forcez : du moins ſont-ils bien fragiles pour la plûpart; au lieu que la terre nourrira toûjours ceux qui la cultiveront, ſi d'autres ne leur ôtent ce qu'elle leur donne.

Loin donc que la vie champêtre & laborieuſe des Iſraëlites doive les rendre mépriſables, c'eſt une preuve de leur ſageſſe, de leur bonne éducation, & de leur fermeté à garder les maximes de leurs peres. Ils ſçavoient que l'homme avoit été mis dans le paradis terreſtre pour y travailler : & qu'après ſon peché, il avoit été condamné à un travail bien plus penible & plus ingrat. Ils étoient perſuadez de ces veritez ſolides, tant de fois repetées dans les livres de Salomon. Que l'indigence eſt la ſuite de la pareſſe. Que celui qui dort en été au lieu de faire ſa moiſſon, ou qui ne laboure point l'hyver de peur du froid, merite de mandier & de ne pas trouver de pain. Que l'abondance eſt l'effet naturel de la force du travail. Que les biens acquis trop promptement

Gen. II. 15.
Ibid. III. 17.
Prov. X. 4.
Ibid. V.
Ibid. XX. 4. 13.
Ibid. XXI. 5.
Ibid. XX. 21.

ment n'attirent pas de benediction. On y void la pauvreté frugale avec joye & simplicité, preferée à une abondance tumultueuſe, & à une richeſſe inſolente. On y void les inconveniens des deux extrêmitez de la miſere & de l'opulence, & les deſirs du ſage bornez aux neceſſitez de la vie. Il entre même dans le détail des preceptes d'œconomie : *Preparez*, dit-il, *vos ouvrages au-dehors, & labourez ſoigneuſement vôtre terre, afin que vous puiſſiez enſuite bâtir vôtre maiſon.* A quoi revient cette maxime de Caton : Qu'il ne faut point deliberer pour planter, mais qu'il faut deliberer pour bâtir.

Ibid. XVII. 1.
Ibid. XIX. 1.
Ibid. XXX. 8. 9.
Ibid. XXIV. 27.

Or dans ce livre des proverbes & dans toute l'Ecriture ce qui s'appelle travail, affaires, biens, ſe rapporte toûjours au menage de la campagne : ce ſont toûjours des terres, des vignes, des prez, des bœufs, des moutons. Ils en tirent même la plûpart des expreſſions figurées. Les rois & les autres chefs ſont des paſteurs, les peuples des troupeaux : les conduire c'eſt les faire paître. Auſſi les Iſraëlites ne cherchoient ils leur ſubſiſtance que dans les biens les plus naturels, c'eſt-à-dire les terres & les beſtiaux ; d'où il faut par neceſſité que ſe tire tout ce qui fait la richeſſe des hommes, par les manufactures, la marchandiſe, les rentes, ou le commerce d'argent.

VII. Qualité de la terre sainte, & sa fertilité.

Ils habitoient cette terre promise aux patriarches, dont l'Ecriture dit souvent que le lait & le miel en découle, pour marquer sa grande fecondité. Ce païs qui est si chaud en le comparant au nôtre, est bien avant dans la zone temperée, entre les trente un & trente-troisiéme degré de latitude. Il est borné au midi par de grandes montagnes, qui arrêtent l'air brûlant des deserts d'Arabie, & qui continuent bien avant à l'orient comme ces deserts. La mer Mediterranée, qui le borne au couchant en tirant au nord, y envoye des vents rafraîchissans : & le mont Liban semble avoir été placé plus au nord pour arrêter les plus froids. C'est la mer Mediterranée que l'Ecriture appelle d'ordinaire la grande mer ; car les Hebreux connoissoient peu l'Ocean, & ils donnoient aussi le nom de mer aux lacs, & à toutes les grandes pieces d'eau. Le dedans du païs est diversifié par quantité de montagnes & de collines, avantageuses pour les vignes, pour les arbres fruitiers, & pour le menu bêtail : & les vallons frequens donnent lieu à quantité de torrens très-necessaires pour arroser le païs, qui n'a point d'autre fleuve que le Jourdain. Les pluyes y sont rares, mais reglées. Il en vient au printems & en automne ; & c'est ce que l'Ecriture appelle la pluye du matin & celle du soir, regardant l'année

née comme un jour. En été les roſées abondantes ſuppléent à la rareté des pluyes. Il y a des plaines propres au labour, & aux pâturages, particulierement la grande plaine de Galilée : & cette varieté de terrain en peu d'eſpace, fait des païſages très-agréables à la vûë : ſur tout quand un païs eſt bien habité & bien cultivé.

Car il ne faut point juger de la Terre ſainte par l'état où on la voit aujourd'hui. Depuis le tems des croiſades, elle a été ravagée par des guerres continuelles, juſques à ce qu'elle ſoit tombée ſous la puiſſance des Turcs. Ainſi elle eſt preſque deſerte ; on n'y voit que de miſerables villages, des ruines, des terres en friche & abandonnées, mais pleines de grandes herbes qui montrent leur fertilité naturelle. Les Turcs la negligent comme ils negligent toutes leurs provinces : & pluſieurs familles d'Arabes Bedoüins ſont en poſſeſſion d'y camper & d'y piller impunément. Il faut donc, pour ſçavoir ce qu'elle étoit autrefois, conſulter les anciens auteurs, Joſeph & ſur tout l'Ecriture ſainte. Voyez le rapport que firent les eſpions de Moïſe, & la prodigieuſe grappe qu'ils apporterent : & pour ne vous en pas étonner, comparez nos raiſins de France avec ceux de l'Italie, qui eſt un païs froid à proportion de la Paleſtine. Il en eſt de même de la plûpart de

Joſ. 3. *bell. c.* 2. *p.* 832. & 2. *bell. c.* 4. *p.* 783. *Num.* XIII. 24.

de nos fruits. Leurs noms montrent encore qu'ils nous viennent d'Asie & d'Afrique ; mais ils n'ont pas conservé avec leurs noms, leur grosseur & leur saveur naturelle.

Ezech. XXVII. 17. Les Israëlites recueilloient quantité de bled & d'orge, & le pur froment est compté comme la principale marchandise qu'ils portoient à Tyr. Ils avoient l'huile & le miel en abondance. Les montagnes de Juda & d'Ephraïm, étoient de grands vignobles : aux environs de Jerico il y avoit des palmiers de grand revenu ; & c'étoit le seul endroit du monde où se trouvoit le vrai baume.

Jos. I. *bell. c.* 5. *p.* 719. *Plin. lib.* 13. *c.* 4.

Cette fertilité du païs, & le soin qu'ils avoient de le cultiver, fait comprendre comment étant si petit, il pouvoit nourrir un si grand nombre d'hommes : car il faut d'abord de la foy, pour croire tout ce que l'Ecriture en dit. Quand le peuple entra dans cette terre la premiere fois, il y avoit plus de six cens mille hommes portant les armes, depuis vingt ans jusqu'à soixante. Dans la guerre de Gabaa, la seule tribu de Benjamin, la moindre de toutes, avoit une armée de vingt-cinq mille hommes ; le reste du peuple en avoit quatre cens mille. Saül mena deux cens dix mille hommes contre les Amalecites, quand il les extermina. David entretenoit continuellement douze corps de

Num. II. 32. *Jud.* XX. 15. 17. I. *Reg.* XV. 4. I. *Paral.* XXVII.

vingt-

vingt-quatre mille hommes chacun, qui servoient par mois. C'étoit en tout deux cens quatre-vingt mille hommes. Et dans le dénombrement du peuple, qui lui attira la colere de Dieu, il se trouva treize cens mille combattans. Josaphat alla plus loin à proportion : car quoi qu'il n'eût gueres que le tiers du royaume de David, il avoit plusieurs corps de bonnes troupes, qui toutes ensemble faisoient onze cens soixante mille hommes, tous sous sa main ; sans compter les garnisons de ses places.

2. *Reg.* XXIV. 9.

2. *Paral.* XVII. 14. 15. *&c.*

Il n'y a rien d'incroyable à tout cela : on voit des exemples semblables dans les histoires profanes. La grande Thebes d'Egypte fournissoit de ses habitans seuls sept cens mille combattans. A Rome au premier cens de Servius Tullius, l'an 188. de sa fondation, on comptoit quatre-vingt mille citoyens capables de porter les armes. Cependant ils ne pouvoient subsister que des terres qui sont aux environs de Rome, & dont la plûpart sont aujourd'hui steriles & inhabitées : car leur domination ne s'étendoit pas plus loin que huit ou dix lieuës.

Tacit. 2. *annal.* *Liv.* 1. 6. 24.

C'étoit le principal fondement de la politique des anciens. *La multitude du peuple*, dit le Sage, *est la gloire du Roy, & le petit nombre des sujets est la honte du prince.* Ils s'appuyoient beaucoup moins

Prov. XIV. 28.

sur

ſur la fineſſe que ſur la force effective. Au lieu de s'appliquer à entretenir des intelligences chez leurs voiſins, y fomenter la diviſion, & donner de la reputation par de faux bruits : ils travailloient à peupler & cultiver leur païs ; à le faire valoir autant qu'il étoit poſſible, ſoit qu'il fût petit, ſoit qu'il fût grand. Ils s'étudioient à rendre les mariages faciles, & la vie aiſée, à procurer la ſanté & l'abondance, à tirer de leur terre tout ce qu'elle pouvoit produire. Ils exerçoient leurs citoyens au travail, leur inſpiroient l'amour du païs, l'union entr'eux ; la ſoûmiſſion aux loix. Voilà ce qu'ils appelloient politique. Ces maximes ſont belles, dira quelqu'un ; mais revenons au fait particulier : montrez-nous comment il eſt poſſible qu'un païs auſſi petit que la Paleſtine, nourriſſe un ſi grand nombre d'hommes. Pour le voir, il ſe faut donner la patience de calculer, & de ne pas dédaigner d'entrer dans le dernier détail, ſans quoi il n'y a point de preuve ſolide.

Joſ. cont. App. lib. 1. p. 1408. Joſeph nous a conſervé un fragment précieux d'Hecatée Abderite, qui vivoit du tems d'Alexandre le grand & s'attacha au premier de Ptolomées ; & qui après avoit dit pluſieurs particularitez remarquables, touchant les mœurs des Juifs, ajoûte que le païs qu'ils habitent contient

environ trois millions d'arures de terre très-bonne & très-fertile. L'arure ſelon Euſtathius, étoit de cent coudées, c'eſt-à-dire, de cent cinquante pieds, qui multipliez en quarré, en font vingt-deux mille cinq cens. Or nôtre arpent de cent perches contient quarante mille pieds quarrez, à ne compter la perche que de vingt pieds : ainſi neuf de nos arpens font ſeize arures. *Ib.* 1409. 6. *Euſtath. ex. Hom.*

Je me ſuis informé de ce que rapportent nos meilleures terres : & j'ay appris qu'elle peuvent rendre par arpent juſques à un muid de bled, meſure de Paris. J'ai cherché encore ce qu'il faut pour la nourriture d'un homme, & j'ai trouvé qu'à lui donner par jour deux livres ſix onces de pain, il conſume un minot de bled par mois, c'eſt-à-dire, trois ſeptiers par an. Mais ce ne ſeroit pas aſſez pour nos Iſraëlites : il faut leur donner au moins le double ; & j'en trouve la preuve dans l'Ecriture. Quand Dieu leur envoya la manne dans le deſert, il ordonna que chacun en prît tous les jours un gomor par tête, ni plus ni moins ; & il eſt dit pluſieurs fois, que c'étoit ce qu'un homme pouvoit manger. Or le gomor rapporté à nos meſures fait trois litrons & demi, & le poids de plus de cinq livres & demie. Ce ſont donc environ ſept ſeptiers par an ; par conſequent chaque arpent *Exod.* XVI. 16. 18. 21.

pent ne pourroit nourrir au plus que deux hommes : & les trois millions d'arures faiſant un million ſix cens quatre-vingt-ſept mille cinq cens arpens, nourriroient trois millions trois cens ſoixante & quinze mille hommes.

Je ſçay bien que ce nombre ne ſuffiroit pas pour faire les douze cens mille combattans de Joſaphat. Il ne commandoit pas à la moitié du païs ; & quoique tous les Iſraëlites portaſſent les armes ſans diſtinction de conditions, il y avoit beaucoup de gens inutiles pour la guerre. Il faut compter à peu près autant de femmes que d'hommes. Il faut compter pluſieurs vieillards, & encore plus d'enfans : & quoi qu'à proportion il leur faille moins de nourriture, il en faut toûjours beaucoup pour un ſi grand nombre. De plus, il étoit neceſſaire, ſuivant la loi, de laiſſer repoſer la terre tous les ſept ans.

Mais il faut remarquer que le paſſage d'Hecatée ne regarde que les terres labourables des Juifs, & encore les meilleures. Car qui prendroit toute l'étenduë de la terre d'Iſraël, il y en auroit près de quatorze fois autant. On ne peut lui donner moins, ſuivant nos cartes, que la valeur de cinq dégrez en quarré. Or un degré fait deux millions neuf cens trente mille deux cens cinquante-neuf arpens quarrez, & les cinq degrez, quatorze millions ſix cens

2. 930. 259.
14. 651. 298.

cens cinquante-un mille deux cens quatre-vingt-quinze arpens. Il eſt donc évident qu'Hecatée n'en a compté qu'une petite partie. Il a laiſſé ce que les Samaritains occupoient de ſon tems; les lacs, les deſerts, les terres ſteriles, les vignobles, les plants d'arbres, les pâturages; car il en falloit beaucoup pour leurs grands troupeaux : & toutefois ils tiroient encore du bétail de dehors. Le Roy de Moab payoit à Achab roy d'Iſraël, un tribut de cent mille agneaux, & d'autant de beliers: d'autres Arabes amenoient à Joſaphat ſept mille cinq cens beliers, & autant de boucs. 2. Par. XVII. 11.

Tout ce bétail étoit un grand ſecours pour la ſubſiſtance ; non ſeulement par les chairs, mais par les laitages. Joint que les Iſraëlites vivoient ſimplement, & que tout ce qu'il y avoit de bonne terre étoit ſoigneuſement cultivée; car il y avoit peu de bois : ils n'avoient ni parcs pour la chaſſe, ni avenuës, ni parterres. On void par le cantique de Salomon, que les jardins étoient pleins d'arbres fruitiers, ou de plantes aromatiques. Il faut encore moins être en peine du logement que de la nourriture : puiſque non ſeulement un demi arpent de terre, mais un quartier, eſt plus que ſuffiſant pour loger au large, non pas un homme, mais une famille entiere.

Cha-

VIII. Les biens des Israëlites.

Chaque Israëlite avoit donc son champ à cultiver, & le même qui avoit été donné en partage à ses ancêtres du tems de Josué. Ils ne pouvoient changer de place, ni se ruïner n'y s'enrichir excessivement : la loy du Jubilé y avoit pourvû, revoquant tous les cinquante ans toutes les alienations, & défendant d'exiger les dettes, non seulement cette quarante-neuviéme année, mais toutes les années sabbatiques : car comme on ne recueilloit rien des terres en ces années, il étoit juste d'avoir au moins une surséance. Or cette difficulté de se faire payer rendoit les emprunts plus difficiles, & par consequent diminuoit les occasions de s'appauvrir, qui étoit le but de la loy. D'ailleurs, l'impossibilité de faire des acquisitions durables retranchoit l'ambition & l'inquietude: chacun se bornoit au partage de ses ancêtres, & s'affectionnoit à le faire valoir, sçachant que jamais il ne sortiroit de sa famille.

Levit. xxv. 10. 11. *&c. Jos.* 3. *antiq. c.* 10. *in fi. p.* 96.

Dent. xv. 4. 1

Cet attachement étoit même un devoir de religion, étant fondé sur la loy de Dieu : & de là venoit la genereuse resistance de Naboth, lorsque le roy Achab lui vouloit persuader de vendre l'heritage de ses peres. Aussi la loy dit, qu'ils n'étoient que les usufruitiers de leurs terres, ou plûtôt les fermiers de Dieu qui en étoit le veritable proprietaire. Elles n'étoient

3. *Reg.* xxi. 3. *Levit.* xxv. 23.

toient chargées d'aucune autre redevance, que des dîmes & des premices qu'il avoit ordonnées : & Samuël compte les impositions ſur les bleds & ſur les vignes, entre les entrepriſes des rois, dont il menace le peuple. Tous les Iſraëlites étoient donc à peu près égaux en biens comme en nobleſſe : & ſi la multiplication d'une famille obligeoit d'y partager les terres en plus de portions, il falloit y ſuppléer par l'induſtrie & par le travail, cultivant les terres avec plus de ſoin, & nourriſſant plus de beſtiaux dans les deſerts & les communes. *1. Reg.* VIII. 15.

Ainſi c'étoit les beſtiaux & les autres meubles qui faiſoient principalement l'inégalité des biens. Ils nourriſſoient les mêmes eſpeces d'animaux que les patriarches, & toûjours beaucoup plus de femelles que de mâles ; autrement ils auroient été incommodez, car la loy défendoit de les couper. Ils n'avoient point de chevaux, auſſi ne ſont-ils pas de grand uſage dans les montagnes : leurs Rois en firent venir d'Egypte quand ils voulurent s'en ſervir. Les ânes étoient la monture ordinaire, même des riches. Pour donner une grande idée de Jaïr l'un des Juges qui gouvernerent le peuple ; l'Ecriture dit qu'il avoit trente fils montez ſur trente ânes, & chefs de trente villes. Il eſt dit d'Abdon un autre des Juges, qu'il avoit *Levit.* XXII. 24. *Jud.* X. 4. *Jud.* XII. 14.

avoit quarante fils & trente petit-fils montez ſur ſoixante & dix ânes. Et dans le cantique de Debora, les chefs d'Iſraël ſont
Jud. v. 10. decrits montez ſur des ânes polis & luiſans.

Il ne paroît pas qu'ils euſſent grande quantité d'eſclaves : auſſi n'en avoient-ils pas beſoin, étant ſi laborieux & en ſi grand nombre dans un ſi petit païs. Il aimoient mieux faire travailler leurs enfans qu'il falloit toûjours nourrir, & ils en étoient mieux ſervis. Les Romains ſe trouverent fort mal à la fin, de la multitude infinie d'eſclaves de toutes nations, que le luxe & la molleſſe attira chez eux : ce fut une des principales cauſes de la ruine de l'empire.

L'argent comptant ne devoit pas être
Levit. xxv. 28. *Deut.* xv. 1. 3. *Levit.* xxv. 36. *&c.* *Deut.* xxiii. 19. 2. *Par.* ii. 17. fort commun chez les Iſraëlites ; il n'étoit pas de grand uſage dans un païs où l'on ne pouvoit gueres aliener d'immeubles, ni contracter de dettes, & où il y avoit peu de trafic. L'uſure étoit défenduë entre les Iſraëlites, & permiſe avec les étrangers : mais il n'étoit pas facile, ſuivant la loy, d'avoir commerce avec ceux du dehors. Ainſi leurs biens, comme j'ai dit, conſiſtoient principalement en terres & en beſtiaux.

Auſſi Dieu ne leur promet que ces ſortes de biens les plus naturels & les plus ſolides. Il ne leur parle ni d'or, ni d'argent,

gent, ni de pierreries, ni de meubles precieux, encore moins des autres richeſſes plus dépendantes de l'artifice & de l'inſtitution des hommes. Mais il dit, qu'il envoyera les pluyes en leur ſaiſon, que la terre produira des grains en abondance; que les arbres ſeront chargez de fruits; que la moiſſon, la vendange, les ſemailles ſe ſuivront ſans interruption. Il leur promet de la nourriture ſuffiſante, un ſommeil tranquile, la ſeureté, la paix, & même la victoire ſur leurs ennemis. Il ajoûte que ſon regard favorable les fera croître & multiplier. Et ailleurs : Que ſa benediction rendra leurs femmes fecondes : qu'il benira leurs troupeaux, leurs bergeries, leurs greniers, leurs celliers, & les ouvrages de leurs mains. Voilà les biens temporels que Dieu permet aux hommes d'attendre de lui.

Levit. xxvi. 3. *&c.*

Deut. xxviii. 4.

IX. Arts & métiers.

Je ne connois point de peuple qui ſe ſoit plus entierement adonné à l'agriculture que les Iſraëlites. Les Egyptiens & les Syriens y joignirent les manufactures, la navigation & le commerce. Sur tout les Pheniciens, qui ſe trouvant trop ſerrez ſur la côte depuis que les Iſraëlites les eurent chaſſez de leur terre, furent obligez de vivre d'induſtrie, & d'être comme les courtiers & les facteurs de toutes les autres nations. Les Grecs les imiterent, & ils réüſſirent principalement dans

dans les arts : au contraire les Romains mépriſerent les métiers, & s'adonnerent au commerce. Pour les Iſraëlites, leur terre ſuffiſoit pour les nourrir, & les côtes de la mer étoient occupées, pour la plûpart, par les Philiſtins & les Cananéens, qui ſont les Pheniciens. Il n'y avoit que la tribu de Zabulon, dont le partage étant ſur la mer l'invitât au trafic, ce qui ſemble être marqué dans les benedictions de Jacob & de Moïſe.

Joſ. I. *cont. App.* p. 1038.

Gen. XLIX. 13. *Deut.* XXXIII. 19.

Je ne vois pas non plus qu'ils s'appliquaſſent aux manufactures. Ce n'eſt pas que les arts ne fuſſent inventez ; la plûpart ſont plus anciens que le deluge : & il paroît que les Iſraëlites ne manquoient pas d'excellens ouvriers, au moins du tems de Moïſe. Beſeleel & Ooliab qui firent le tabernacle, & tout ce qui étoit neceſſaire pour le ſervice de Dieu, en ſont un illuſtre exemple. Il eſt étonnant combien ils ſçavoient d'arts très-differens & très-difficiles. Ils ſçavoient fondre & fabriquer les metaux : ils ſçavoient tailler & graver les pierres précieuſes, ils étoient menuiſiers, tapiſſiers, brodeurs & parfumeurs.

Ex. XXXI. 4. 5. XXXVI. 37. *&c.*

Entre ces arts, il y en a deux que j'admire principalement : la taille des pierreries & la fonte des figures, tels qu'étoient les cherubins de l'arche & le veau d'or, qui fut fait dans ce même tems. Ceux qui

Exod. XXXII. 14.

qui ont tant ſoit peu de connoiſſance des arts, ſçavent combien il faut d'artifice & de machines pour ces ouvrages. Si dès-lors on les avoit trouvées, on avoit déja bien rafiné, même dans les arts qui ne ſervent qu'à l'ornement : & ſi l'on avoit quelque ſecret pour faire les mêmes choſes plus facilement & avec moins d'appareil, c'étoit encore une plus grande perfection. Ce qui ſoit dit en paſſant, pour montrer que cette antiquité ſi éloignée n'étoit pas groſſiere & ignorante, comme pluſieurs s'imaginent; auſſi le monde avoit-il déja plus de deux mille cinq cens ans du tems de Moïſe.

Mais ſoit que ces deux fameux ouvriers euſſent été inſtruits par les Egyptiens, ou que leur ſcience fût miraculeuſe & inſpirée de Dieu, comme l'Ecriture ſemble le dire; il ne paroît pas qu'ils ayent eu des ſucceſſeurs, ni que juſqu'au tems des Rois, il y ait eu des Iſraëlites artiſans de profeſſion, qui travaillaſſent pour le public. Au commencement du regne de Saül il eſt marqué qu'il n'y avoit aucun ouvrier qui ſçût forger le fer, dans tout le païs des Iſraëlites : & qu'ils étoient reduits à aller chez les Philiſtins, même pour aiguiſer les outils qui ſervent au labourage. Il eſt vrai que c'étoit un effet de l'oppreſſion des Philiſtins, pour les empêcher de fabriquer des armes. Mais pluſieurs an- 1. *Reg.* XIII. 19.

1. *Reg.* XXI. 9. nées après, David fut obligé dans ſa fuite de prende l'épée de Goliath : qui devoit être un peu peſante pour lui : & de la tirer du tabernacle de Dieu, où elle étoit ſuſpenduë, comme un monument éternel de ſa victoire. Cela me fait croire que l'on ne trouvoit point d'armes à acheter.

Il y a apparence auſſi que l'on ne vendoit point de pain ; puiſque dans la même occaſion le prêtre Abimelech fut réduit à donner à David les pains de propoſition : ce qui montre encore que l'on ne gardoit gueres de pain dans les maiſons, peut-être à cauſe de la chaleur du païs. Auſſi

1. *Reg.* XXVIII. 24. la magicienne à qui Saül s'adreſſa, lui fit du pain tout exprès quand elle lui donna à manger pour le remettre de ſa foibleſſe.

Levit. XXVI. 26. Chacun avoit ſon four dans ſa maiſon ; puis que la loy menace, comme d'un grand malheur, de les réduire à une telle famine, que dix femmes cuiront leur pain en un même four. A Rome il n'y eut

Plin. XVII. *c.* 17. des boulangers que l'an 580. de ſa fondation.

Entrant dans le détail des métiers ; on trouveroit que la plûpart leur étoient inutiles. Leur vie ſimple & la douceur de leur climat les exemptoit de ce grand attirail de commoditez, dont nous ne croyons pas nous pouvoir paſſer, & dont nôtre molleſſe & nôtre vanité nous embaraſſe plûtôt qu'un beſoin effectif : & quant aux cho-

choſes veritablement neceſſaires, il y en avoit peu qu'ils ne ſçuſſent faire eux-mêmes. Tout ce qui ſert à la nourriture ſe faiſoit dans les maiſons. Les femmes faiſoient le pain & preparoient à manger; elles filoient la laine, fabriquoient les étoffes & faiſoient les habits : les hommes faiſoient le reſte. *Odyſſ.* 14.

Homere d'écrit le bon homme Eumée ſe faiſant lui-même des ſouliers : & dit qu'il avoit bâti les étables magnifiques des troupeaux qu'il nourriſſoit. Ulyſſe lui-même avoit bâti ſa maiſon, & dreſſé avec beaucoup d'art ce lit dont la ſtructure ſervit à le faire reconnoître de ſa femme. Quand il partit de chez Calypſo, ce fut lui ſeul qui bâtit & qui équipa ſon vaiſſeau. On void par là l'eſprit de cette antiquité. C'étoit un honneur de ſçavoir faire ſoi-même toutes les choſes utiles à la vie, & de ne dépendre de perſonne : & c'eſt ce qu'Homere appelle le plus ſouvent ſcience & ſageſſe. Or l'autorité d'Homere (car il le faut dire une fois) me paroît très-grande en tout ceci. Il vivoit du tems du prophete Elie vers la côte de l'Aſie mineure : & tout ce qu'il décrit des mœurs des Grecs & des Troyens, a un rapport merveilleux avec ce que l'Ecriture nous apprend des mœurs des Hebreux, & des autres orientaux : ſinon que les Grecs, comme moins anciens, étoient moins polis. *Odyſſ.* 23. *Odyſſ.* 5. *Marm. Arundel.*

Mais quoiqu'il en ſoit des tems precedens, il eſt certain que David laiſſa dans
1. *Par.* XXII. 15. ſon royaume un grand nombre d'artiſans de toutes ſortes : entr'autres des maſſons, des charpentiers, des forgerons, des or-
3. *Reg.* V. 13. févres ; c'eſt-à-dire, de tous les ouvriers qui travaillent ſur la pierre, le bois & les métaux. Et afin que l'on ne croye pas que ce fuſſent des étrangers, il eſt dit, que Salomon choiſit de tout Iſraël trente mille ouvriers, & qu'il avoit quatre-vingt
Ibid. 6. mille carrieres dans les montagnes. Il eſt vrai qu'il emprunta des ouvriers du Roi de Tyr ; avoüant que ſes ſujets ne ſçavoient pas ſi bien couper le bois que les
3. *Reg.* VII. 13. Sidoniens : & qu'il fit venir un excellent fondeur nommé Hiram, pour faire les vaiſſeaux ſacrez.

Depuis la diviſion des Royaumes, le luxe étant augmenté, il eſt à croire qu'il y eut toûjours beaucoup d'artiſans. Je vois dans la genealogie de la tribu de Juda un
1. *Par.* IV. 14. 22. 23. lieu nommé la vallée des artiſans ; parce, dit l'Ecriture, qu'il y en avoit. J'y vois une famille d'ouvriers de fin lin : & une autre de potiers qui travailloient pour le Roy & demeuroient dans ſes jardins. Tout cela montre l'honneur que l'on rendoit aux arts, & le ſoin que l'on avoit de conſerver la memoire de ceux qui s'y appli-
Iſa. III. 3. quoient. Le prophete Iſaïe, entre ſes menaces contre Jeruſalem, prédit que Dieu lui

lui ôtera les gens ſçavans dans les arts: & quand elle fut priſe, il eſt dit pluſieurs fois que l'on enleva juſqu'aux artiſans. Mais une preuve qu'ils n'eurent jamais de grandes manufactures, c'eſt que le prophete Ezechiel décrivant l'affluence des marchandiſes qui venoient à Tyr, n'y fait apporter de la terre de Juda & d'Iſraël, que du pur froment, de l'huile, de la reſine & du baume, toutes marchandiſes que la terre même produiſoit.

4. *Reg.* XXIV. 14.

Ezech. XXVII. 17.

Voilà quelles étoient les occupations des Iſraëlites, & comment ils ſubſiſtoient. Venons encore à quelque choſe de plus particulier: & décrivons autant qu'il ſera poſſible, leurs habits, leurs logemens, leurs meubles, leur nourriture & toute leur maniere de vivre. Ils ſe levoient matin, comme il eſt marqué dans l'Ecriture en une infinité de lieux: c'eſt-à-dire, toutes les fois qu'il eſt parlé de quelque action tant ſoit peu importante. De-là vient que dans leur ſtile, ſe lever matin, ſignifie en general, faire une choſe avec ſoin & avec affection: & c'eſt ainſi qu'il eſt dit ſi ſouvent, que Dieu s'eſt levé matin, pour envoyer à ſon peuple des prophetes, & l'exhorter à penitence. C'eſt une ſuite du travail de la campagne: auſſi les Grecs & les Romains ſuivirent-ils la même coûtume. Ils ſe levoient de grand matin & travailloient juſqu'au ſoir: ils ſe bai-

2. *Paral.* XXXVI. 15. *Jerem.* VII. 13. XI. 7. XXXV. 14.

baignoient, ſoupoient enſuite, & ſe couchoient de bonne heure.

X. Leurs habits.

Quant aux habits des Iſraëlites, on ne peut en ſçavoir la forme exactement. Ils ne faiſoient point de figures, pour repreſenter des hommes, & on ne s'inſtruit bien de ces ſortes de choſes que par les yeux. Mais on les peut deviner par les images qui nous reſtent des Grecs & des autres anciens. Pour les peintures modernes, la plûpart ne ſervent qu'à nous donner de fauſſes idées. Je ne parle pas ſeulement de ces peintures gothiques, où tous les perſonnages de quelque tems & de quelque païs qu'ils ſoient, ſont habillez comme ceux que le peintre avoit accoûtumé de voir, c'eſt-à-dire, comme les François ou les Allemans étoient il y a deux ou trois cens ans : je parle des ouvrages des plus grands peintres, excepté Raphaël, Pouſſin, & quelque peu d'autres, qui ont bien étudié l'antique & les mœurs de chaque tems, ou, comme ils diſent, la coûtume. Tout le reſte des peintres n'y ont point entendu d'autre fineſſe, que de peindre des Levantins tels qu'ils les voyoient à Veniſe & aux autres ports d'Italie : & pour les hiſtoires du nouveau Teſtament, des Juifs comme ceux de leur païs. Cependant, comme la plûpart des figures de l'Hiſtoire ſainte ſont copiées ſur ces ſortes d'originaux, nous en avons pris les

les impreſſions dès l'enfance : & nous ſommes accoûtumez à nous repreſenter les Patriarches avec des turbans & des barbes juſques à la ceinture : & les Phariſiens de l'Evangile avec des chaperons & des gibecieres. Il n'y a pas grand mal à ſe tromper en tout cela : mais il vaut encore mieux ne s'y point tromper, s'il eſt poſſible.

Les anciens étoient d'ordinaire vêtus de long, comme ſont encore la plûpart des peuples du monde, & comme nous étions nous-mêmes en France il n'y a que deux cens ans. C'eſt bien plûtôt fait de ſe couvrir tout d'un coup, que de vêtir chaque partie du corps l'une après l'autre : & les grandes draperies ont plus de dignité & de vraye beauté. Dans les païs chauds on a toûjours porté des habits larges, & on s'eſt peu mis en peine de couvrir les bras ou les jambes, ni de porter autre chauſſure que des ſemelles diverſement attachées. Ainſi les habits n'avoient preſque point de façon, ce n'étoit que des pieces d'étoffes que l'on faiſoit de la grandeur & de la figure que devoit avoir l'habit ; il n'y avoit rien à tailler & peu à coudre. Ils avoient l'art de faire ſur le métier des robes à manches tout d'une piece, ſans coûture comme la tunique de JESUS-CHRIST. *Joan.* XIX. 23.

Les modes ne changeoient point, comme elles ne changent point encore dans

tout le Levant. En effet, puiſque les habits ſont faits pour couvrir le corps, & que tous les corps humains ſont ſemblables en tous les tems, il n'y a point de raiſon à cette prodigieuſe varieté d'habits, & à ces changemens ſi frequens, auſquels nous ſommes accoûtumez. Il eſt raiſonnable d'y chercher ce qui eſt le plus commode, afin que le corps ſoit couvert ſuffiſamment pour les injures de l'air, ſuivant le païs & la ſaiſon, & qu'il ait une liberté entiere de tous ſes mouvemens. On doit avoir égard à la bienſéance ſelon l'âge, le ſexe & la profeſſion. On peut même penſer à la beauté des habits, pourvû que ſous ce pretexte on ne ſe charge par d'ornemens incommodes, & que l'on ſe contente, comme les anciens, des couleurs agréables & des draperies naturelles. Mais quand on a une fois trouvé le commode & le beau, on ne devroit jamais changer.

Auſſi ne ſont-ce pas les gens les plus ſages qui inventent les modes nouvelles: ce ſont les femmes & les jeunes gens, aidez par des marchands & des ouvriers ignorans, qui n'ont autre vûë que leur interêt. Cependant ces bagatelles ont des conſequences très-ſerieuſes. La dépenſe que cauſent les ornemens ſuperflus & les changemens des modes, eſt très-grande pour la plûpart des gens de condition mediocre,

diocre; & c'eſt une des cauſes qui rend les mariages difficiles. C'eſt une ſource continuelle de querelles entre les vieilles gens & les jeunes; & le reſpect pour les tems paſſez en eſt fort diminué. Les jeunes gens en qui l'imagination domine, voyant les portraits de leurs grands-peres, avec des habillemens, dont tout le ridicule paroît, parce que les yeux n'y ſont plus accoûtumez, ont peine à ſe figurer qu'ils fuſſent bien ſages, & que leurs maximes ſoient bonnes à ſuivre. Enfin, ceux qui ſe piquent de propreté, ſont obligez à ſe faire de leurs habits une occupation conſiderable; & une étude qui ne ſert pas aſſurément à leur élever l'eſprit, ni à les rendre capables de grandes choſes.

Comme les anciens ne changeoient point de modes, les riches avoient toûjours grande quantité d'habits en reſerve, & n'étoient jamais expoſez à attendre un habit neuf, ou à le faire faire à la hâte. Il ſe trouva dans la garderobe de Lucullus cinq mille chlamydes, qui étoit une eſpece de manteaux de guerre : on peut juger par-là du reſte. Il étoit ordinaire de faire des preſens d'habits : & alors on en donnoit deux paires, afin qu'il y eût de quoy changer, & que l'un pût être porté pendant qu'on laveroit l'autre ; c'étoit comme nos chemiſes. *Horat. lib. 1. Epiſt. 6.*

Les étoffes étoient la plûpart de laine. En Egypte & en Syrie, on portoit auſſi du fin lin, du cotton, & du byſſe, plus fin que tout le reſte. Ce byſſe, dont il eſt tant parlé dans l'Ecriture, eſt une eſpece de ſoye d'un jaune doré, qui croît à de grandes coquilles. Pour nôtre ſoye de vers, elle étoit encore inconnuë du tems des Iſraëlites : & l'uſage n'en eſt devenu frequent au-deça des Indes, que plus de cinq cens ans après JESUS-CHRIST. La beauté des habits conſiſtoit dans la fineſſe des étoffes ou dans la couleur. Les plus eſtimées étoient le blanc, & la pourpre rouge ou violet : & il ſemble que le blanc fût la couleur la plus ordinaire chez les Iſraëlites, auſſi-bien que chez les Grecs & les Romains ; puiſque Salomon dit : Que vos habits ſoient toûjours blancs, pour dire : Soyez toûjours propre. En effet, rien n'eſt plus ſimple, que de ſe ſervir de la laine ou du lin, tels que la nature les produit &. ſans teinture. Les jeunes garçons & les filles portoient des habits bigarrez de diverſes couleurs. Telle étoit la robe de Joſeph dont ſes freres le dépoüillerent quand ils le vendirent, & telles étoient du tems de David, les robes des filles des Rois.

Geſner. hiſt. anim. lib. 4. de pinna.

Eccl. IX. 8.

Geneſ. XXXVII. 23.

2. *Reg.* XIII. 18.

Les ornemens des habits étoient des franges ou des bordures de pourpre ou de brodcries ; & quelques agrafes d'or ou de pier-

pierreries aux endroits ou elles étoient neceſſaires. La magnificence conſiſtoit à changer ſouvent d'habits, & à n'en porter que de bien nets & bien entiers. Au reſte on ne doutera point que les Iſraëlites ne fuſſent vêtus bien ſimplement, ſi l'on conſidere combien les habits des Grecs & des Romains étoient ſimples, même dans les tems de leur plus grand luxe. On peut voir les ſtatuës antiques, la colomne Trajanne & les autres bas reliefs.

Les habits dont l'Ecriture parle d'ordinaire ſont la tunique & le manteau : l'habit Grec & l'habit Romain ne conſiſtoit auſſi que dans ces deux pieces. La tunique étoit large, pour laiſſer la liberté de tous les mouvemens dans le travail; ils la laiſſoient lâche quand ils étoient en repos : mais quand ils vouloient agir ou marcher, ils la ſerroient d'une ceinture. De-là vient cette fraſe ſi frequente dans l'Ecriture : Leves-toi, ceins tes reins & fais cela. Il étoit commandé aux Iſraëlites de porter aux coins de leur manteaux des houpes violettes, pour ſe rendre continuellement attentifs à la loy de Dieu. Ils avoient la tête couverte de quelque eſpece de tiare, comme celles des Perſes & des Chaldéens, puiſque c'étoit une marque de deüil d'aller tête nuë, & ils portoient des cheveux, puiſque ſe raſer la tête étoit une autre marque de deüil. Pour

Num. xv. 38.

la barbe, il eſt bien certain qu'ils la portoient longue, par l'exemple des Ambaſſadeurs que David envoya au Roi des Ammonites, & que ce Roi mal conſeillé fit raſer à moitié, pour leur faire affront: en ſorte qu'ils furent obligez de demeurer quelque tems à Jericho, pour laiſſer recroître leur barbe avant que d'oſer ſe montrer. Il leur fit auſſi couper leurs habits à moitié, d'une maniere qui fait voir qu'ils les portoient aſſez longs.

2. *Reg.* x. 4.

Ils ſe baignoient ſouvent, comme l'on fait encore dans les païs chauds : & ils ſe lavoient encore plus ſouvent les pieds, parce que ne portant que des ſandales, ils ne pouvoient marcher ſans amaſſer de la pouſſiere. De-là vient que l'Ecriture parle tant de laver les pieds, en rentrant dans la maiſon, en ſe mettant à table, en ſe couchant. Or comme l'eau deſſeche la peau & le poil, ils s'oignoient d'huile ſimple, ou infuſée de drogues aromatiques, & c'eſt ce qu'ils appelloient ordinairement onguent. On en uſe encore dans les Indes.

On voit en pluſieurs endroits de l'Ecriture comment les femmes s'habilloient & ſe paroient. Dieu reprochant à Jeruſalem ſes infidélitez, ſous la figure d'un époux qui a tiré ſa femme de la derniere miſere pour la combler de biens, dit par le prophete Ezechiel : qu'il lui a donné des

Ezech. XVI. 10. *&c.*

étof-

étoffes très-fines & de diverſes couleurs, une ceinture de ſoye, des ſouliers violets, des bracelets, un colier, des pendans d'oreilles, & une couronne, ou plûtôt une mitre, comme les femmes Syriennes en portoient encore long-tems après; qu'il l'a ornée d'or, d'argent, & des étoffes les plus précieuſes. Quand Judith ſe para pour aller trouver Holoferne, il eſt dit qu'elle ſe lava & s'oignit; qu'elle arrangea ſes cheveux & mit une mitre ſur ſa tête; qu'elle prit ſes habits de joye, chauſſa des ſandales & s'orna de bracelets, de pendans d'oreilles & de bagues. Enfin, on ne peut deſirer un plus grand détail de ces ornemens des femmes, que celui que nous liſons dans Iſaïe, lorſqu'il reproche aux filles de Sion leur luxe & leur vanité : auſſi la corruption étoit-elle montée à ſon plus haut point.

Pilâ in pe barbara mitrâ. Juven. Sat. 3.

Judith. X. 3. &c.

Iſa. III. 16.

XI. Leurs meubles & leurs maiſons.

Il faut beaucoup moins de meubles dans les païs chauds que dans les nôtres; & la ſimplicité des Iſraëlites dans tout le reſte, donne ſujet de croire qu'ils en avoient peu. La Loi parle ſouvent des vaiſſeaux de bois & de terre : & la vaiſſelle de terre étoit fort commune chez les Grecs & chez les Romains avant que le luxe les eût gagnez. Il en eſt parlé dans le dénombrement des rafraîchiſſemens qui furent amenez à David pendant la guerre d'Abſolon. On void les meubles qui étoient eſtimez les

2. Reg. XVII. 28. 29.

les plus neceſſaires dans ces paroles de la Sunamite qui logea le prophete Eliſée : 4. *Reg.* IV. 10. Faiſons, diſoit-elle à ſon mari, une petite chambre pour cet homme de Dieu ; & y mettons un lit, une table, un ſiege & un chandelier. Leurs lits n'étoient que des couchettes ſans courtines & ſans rideaux, ſi ce n'eſt de ces pavillons legers que les Grecs nommoient Conopées, parce qu'ils ſervoient à garantir des couſins. Les plus magnifiques avoient des lits *Amos.* VI. 4. d'yvoire, comme le prophete Amos reproche aux riches de ſon tems : & les plus délicats en faiſoient l'enfonceure bien molle, les garniſſoient d'étoffes précieuſes, & les arroſoient d'eaux de ſenteur. *Prov.* VII. 16. On rangeoit les lits contre les murailles, puiſqu'il eſt dit que le roy Ezechias ayant 4. *Reg.* XX. 2. oüi la menace de ſa mort prochaine, ſe tourna vers la muraille pour pleurer.

Le chandelier dont il eſt parlé dans les meubles d'Eliſée, étoit apparemment de ces grands chandeliers qui ſe poſoient à terre pour porter une ou pluſieurs lampes. Juſques alors & long-tems depuis, c'eſt-à-dire même du tems des Romains, on ne brûloit que de l'huile pour éclairer. De-là vient qu'il eſt ſi ordinaire dans l'Ecriture de nommer lampe tout ce qui éclaire le corps ou l'eſprit, ce qui conduit, ce qui réjoüit. Il n'y a pas d'apparence qu'ils euſſent des tapiſſeries dans leurs mai-

maiſons : on n'en uſe point dans tous les païs chauds, parce que les murailles nuës ſont plus fraîches. On s'y ſert ſeulement de tapis de pied, pour s'aſſeoir & ſe coucher : & il en eſt parlé dans Ezechiel, entre les marchandiſes que les Arabes apportoient à Tyr. Il eſt auſſi parlé de tapis entre les rafraîchiſſemens que l'on apporta à David ; ce qui peut faire croire que les Iſraëlites s'en ſervoient en campagne, car dans les maiſons ils avoient des ſieges. *Ezech.* XXVII. 21.

Leurs maiſons étoient differentes des nôtres en tout ce que l'on void encore dans les païs chauds. Les toits y ſont en terraſſes, les fenêtres ne ſe ferment qu'avec des jalouſies ou des rideaux, il n'y a point de cheminées, on loge par bas & de plein pied tant que l'on peut.

Que les toits fuſſent plats dans la terre d'Iſraël & aux environs, il y en a bien des preuves dans l'Ecriture. Rahab cacha les eſpions de Joſué ſur le toit de ſa maiſon. Quand Samuël declara à Saül que Dieu l'avoit choiſi pour Roi, il le fit coucher la nuit ſur le toit, ce qui eſt encore ordinaire dans les païs chauds. David ſe promenoit ſur le toit de ſon palais, quand il vit Betſabée qui ſe lavoit. Abſalon fit dreſſer une tente ſur le toit du même palais, quand il abuſa des concubines de ſon pere ; cette action étoit com- *Joſ.* II. 6. 1. *Reg.* IX. 25. 2. *Reg.* II. 2. 2. *Reg.* XVI. 22.

comme une priſe de poſſeſſion du royaume; & il falloit la rendre publique, pour montrer que ſa révolte étoit ſans retour.
Iſa. XV. 3. XXII. 1. *Dent.* XXII. 8. On montoit ſur les toits dans les grandes alarmes, comme on void par deux paſſages d'Iſaïe. Tout cela fait voir la raiſon de la loi, qui ordonnoit de faire tout autour des toits un mur d'appui, de peur que quelqu'un ne ſe tuât en tombant; & fait entendre cette expreſſion de l'Evangile : Ce qui vous a été dit à l'oreille, publiez-le ſur les toits. Chaque maiſon étoit un échaffaut tout dreſſé pour quiconque vouloit ſe faire entendre de loin.
Prov. VII. 6. *Cant.* II. 9. 4. *Reg.* I. 2. *Jerem.* XXXVI. 22. Les treillis des fenêtres ſont marquez dans les proverbes; dans le cantique de Salomon, & dans l'hiſtoire de la mort d'Ochozias roy d'Iſraël. Quand le roy Joaquim brûla le livre que Jeremie avoit écrit par ordre de Dieu, il étoit dans ſon appartement d'hyver, aſſis devant un braſier de charbon allumé. On peut juger de là qu'ils n'avoient point de cheminées, qui ſont en effet des inventions des païs froids; dans les païs chauds on ſe contente d'avoir des fourneaux pour la cuiſine. Ils ſe ſervoient beaucoup de pierre pour bâtir, principalement à Jeruſalem où elle eſt très-commune, & ils ſçavoient la tailler en fort grandes pieces. Il eſt
3. *Reg.* VII. 9. 10. parlé dans les édifices de Salomon, de pierres de huit & de dix coudées, qui ſont dou-

douze & quinze pieds ; & ce qui eſt nommé pierres précieuſes, ſont ſans doute divers marbres.

La beauté de leurs bâtimens conſiſtoit moins en des ornemens placez à quelques endroits, que dans la forme entiere, dans la taille & la liaiſon des pierres ; ils avoient grand ſoin que tout fût bien uni & bien dreſſé au plomb, à l'équierre & au niveau. C'eſt ainſi qu'Homere parle des bâtimens qu'il loüe ; & on admire encore cette eſpece de beauté aux bâtimens des anciens Egyptiens. Les Iſraëlites employoient les bois odoriferans, comme le cedre & le cyprés, pour revêtir en dedans les bâtimens les plus riches, en faire des lambris & des colomnes. On le void par le temple & par les palais de Salomon : & David dit qu'il habite une maiſon de cedre, pour dire qu'il eſt logé magnifiquement. 3. *Reg.* VI. 18. *&c.* *Cant.* III. 10. 2. *Reg.* VII. 2.

XII. Leur nourriture.

Pour ce qui regarde la table, les Iſraëlites mangeoient aſſis, comme les Grecs du tems d'Homere ; & il eſt neceſſaire de l'obſerver, pour diſtinguer les tems. Car dans la ſuite, c'eſt-à-dire depuis le regne des Perſes, ils mangeoient couchez ſur des lits comme les Perſes & les autres orientaux, de qui les Grecs & les Romains en prirent auſſi la coûtume. Les gens reglez mangeoient après avoir travaillé & aſſez tard. C'eſt pourquoy manger *Eſth.* I. 6. 7. 8. *Eccl.* X. 16.

ger & boire dès le matin, ſignifient dans
Iſa. v. 11. l'Ecriture le deſordre & la débauche. Leur nourriture étoit ſimple. Pour l'ordinaire ils ne parloient que de manger du pain & boire de l'eau : d'où vient que le mot de
Iſa. v. 12. pain ſe prend communément dans l'Ecriture pour toutes ſortes de viandes. Ils ne faiſoient que rompre le pain ſans le couper, parce qu'ils ne ſe ſervoient que de petit pain long ou mince; comme on fait encore en pluſieurs païs. La premiere fa-
Ruth. II. veur que Booz accorda à Ruth, fut de
9. 14. boire de la même eau dont beuvoient ſes gens; de venir manger avec eux, & tremper ſon pain dans du vinaigre : & l'on void par les complimens qu'elle lui fit que cette faveur n'étoit pas petite.

1. *Reg.* XXV. 18. On peut juger de leurs vivres les plus ordinaires, par les rafraîchiſſemens que
2. *Reg.* XVI. 1. David reçut en diverſes rencontres, d'Abi-
2. *Reg.* XIX. 32. gaïl, de Siba & de Berzellaï; & par les
1. *Paral.* XI. proviſions qu'apporterent ceux qui le vinrent trouver à Hebron. Les eſpeces qui y
V. Clem. Al. 2. *Pedag.* 1. *in fine.* ſont marquées, ſont du pain & du vin, du bled & de l'orge, de la farine de l'un & de l'autre, des féves & des lentilles, des pois chiches, des raiſins ſecs, des figues ſeches, du miel, du beurre, de l'huile, des moutons, des bœufs & des veaux gras. Il y a dans ce dénombrement beaucoup de grains & de legumes. C'étoit auſſi la nourriture la plus ordinaire des

au-

anciens Egyptiens : & c'étoit celle des Romains dans les meilleurs tems, & lorſqu'ils s'adonnoient le plus à l'agriculture. On ſçait d'où viennent les noms illuſtres de Fabius, de Piſon, de Ciceron, de Lentulus. On void l'uſage que les Iſraëlites faiſoient du lait, par ce conſeil du Sage : Que le lait de tes chevres te ſuffiſe pour ta nourriture & pour les beſoins de ta maiſon. *Prov.* XXVII. 27.

Quoiqu'il leur fût permis de manger du poiſſon, je ne vois point qu'il en ſoit parlé, que dans les derniers tems. On croit que les anciens le mépriſoient, comme une nourriture trop délicate & trop legere pour des hommes robuſtes; auſſi n'en eſt-il point parlé dans Homere, ni dans ce que les Grecs ont écrit des tems heroïques. *Plat. Rep.* 3. On ne void gueres non plus chez les Hebreux de ſauſſes, ni de ragoûts. Leurs feſtins étoient compoſez de viandes ſolides & graſſes : & ils comptoient pour les plus grands délices, le lait & le miel. En effet, avant que le ſucre eût été apporté des Indes, on ne connoiſſoit rien de plus agréable au goût que le miel; on y confiſoit les fruits; & on en mêloit aux pâticeries les plus friandes. Au lieu du lait, on nomme ſouvent le beurre, c'eſt-à-dire la crême, qui en eſt le plus délicat. Les offrandes ordonnées par la loi, montrent que dès le tems de Moïſe, ils avoient *Levit.* 11. 4. 5. *&c.*

di-

diverſes ſortes de pâticeries, les unes paîtries à l'huile, les autres faites dans l'huile.

C'eſt icy le lieu de parler de la diſtinction des viandes permiſes ou défenduës par la loi. Il n'étoit point particulier aux Hebreux, de s'abſtenir de certains animaux, par principe de religion : les peuples voiſins en uſoient de même. Les Sy-
Herod. 2. riens ni les Egyptiens ne mangeoient point de poiſſon; & quelques-uns ont crû, que c'étoit auſſi par ſuperſtition que les anciens Grecs s'en abſtenoient. Les Egy-
Porphyr. abſtin. 4. gtiens de Thebes ne mangeoient point de mouton, parce qu'ils adoroient Ammon ſous la figure d'un belier, mais ils tuoient des chevres : ailleurs ils s'abſtenoient des chevres & immoloient des moutons. Les ſacrificateurs Egyptiens s'abſtenoient de toutes les viandes & de toutes les boiſſons apportées de dehors : & quant à ce qui croiſſoit dans le païs, outre le poiſſon, ils s'abſtenoient des bêtes qui ont le pied rond, ou partagé en pluſieurs doigts, ou qui n'ont point de cornes, & des oiſeaux carnaſſiers : pluſieurs ne mangeoient de rien qui eût eu vie : & dans leur tems de purification, ils s'abſtenoient même des œufs, & de toutes les herbes & les legu-
Herod. 2. mes. Tous les Egyptiens en general ne mangeoient point de féves. Ils tenoient le pourceau pour immonde : quiconque

en avoit touché un, même en paſſant, alloit ſe laver avec ſes habits. Socrate dans ſa republique, met la nourriture des pourceaux au rang des choſes ſuperfluës, que le luxe a introduites. En effet, ils ne rendent aucun ſervice, & ne ſont d'uſage que pour la table. Tout le monde ſçait qu'encore aujourd'hui les Bramines des Indes ne mangent & ne tuent aucune eſpece d'animaux, & il eſt certain qu'ils vivent ainſi depuis plus de deux mille ans. *Plat. III rep.*

La loy de Moïſe n'avoit donc rien de nouveau ni d'extraordinaire en ce point: mais elle étoit neceſſaire pour retenir le peuple dans des bornes raiſonnables, l'empêchant d'imiter les ſuperſtitions de ſes voiſins, ſans lui donner toutefois une liberté entiere dont il auroit pû abuſer. Car cette abſtinence de certaines viandes, étoit utile, & pour la ſanté & pour les mœurs: ce n'étoit pas ſeulement pour dompter leur eſprit indocile, que Dieu leur impoſoit ce joug; c'étoit encore pour les détourner des choſes nuiſibles. Il leur étoit défendu de manger du ſang, ou de la graiſſe; l'un & l'autre eſt difficile à digerer: & quoique des gens robuſtes & laborieux, comme nos Iſraëlites, en dûſſent être moins incommodez que d'autres, il valloit mieux, ayant à choiſir, leur donner la meilleure nourriture. La chair de porc eſt auſſi fort peſante à l'eſtomac. Il en eſt

de même des poiſſons qui n'ont point d'écaille : leur chair eſt huileuſe & graſſe ; ſoit qu'elle ſoit delicate, comme celle des anguilles ; ſoit dure, comme celle des tons, des balaines, & des autres cetacées. L'on peut ainſi rendre des raiſons naturelles de la plûpart de ces défenſes, comme
2. *Pedag.* 1. ſaint Clement Alexandrin a remarqué.

Caſſien. inſtit. 5. Quant aux raiſons morales, les ſpirituels ont toûjours compté la gourmandiſe, pour le vice qu'il falloit combattre le premier, comme étant la ſource de la plûpart des autres : les philoſophes Socratiques, ont fort recommandé la ſo-
Plat. ep. 7. init. brieté : juſques-là que Platon ne croyoit pas qu'il y eût rien à faire en Sicile pour la correction des mœurs, tant qu'on y feroit tous les jours deux grands repas. On croit, que le but de l'abſtinence de Pythagore, étoit de rendre les hommes juſtes & deſintereſſez, en les accoûtumant de vivre de peu. Or une des branches principales de la gourmandiſe, eſt le deſir de la varieté des viandes. La trop grande quantité dégoûte bien-tôt : mais comme la diverſité eſt infinie, le deſir en eſt inſatiable. Tertullien a renfermé toutes ces
2. *In Marc. cap.* 18. raiſons dans ce paſſage. *Si la loy retranche quelques viandes, & declare immondes des animaux qui ont été benis autrefois : comprenez le deſſein d'exercer les hommes à la temperance, & reconnoiſſez le frein que l'on*

l'on impoſe à cette gourmandiſe, qui regrettoit les concombres & les melons d'Egypte, en mangeant le pain des Anges. Reconnoiſſez que l'on prévient en même tems les compagnes de la gourmandiſe; qui ſont le luxe & l'impureté.... C'eſt encore afin d'éteindre en partie l'amour de l'argent, lui ôtant le pretexte de la neceſſité de la ſubſiſtance.... Enfin, c'eſt pour dreſſer l'homme plus aiſément à jeûner pour Dieu, l'accoûtumant à peu de viandes, & peu recherchées.

XIII. Purifications.

Les purifications ordonnées par la loy, avoient les mêmes fondemens que la diſtinction des viandes. Les peuples voiſins en pratiquoient de ſemblables, entre-autres les Egyptiens, chez qui les ſacrificateurs ſe raſoient tout le poil tous les trois jours; & ſe lavoient tout le corps, deux fois la nuit & deux ou trois fois le jour. Les purifications legales des Iſraëlites, étoient utiles pour la ſanté & pour les mœurs. La netteté du corps eſt un ſymbole de la pureté de l'ame : & de là vient que quelques Saints, par eſprit de penitence, ont affecté d'être mal propres, pour ſe rendre plus mépriſables, & faire mieux paroître au-dehors, l'horreur qu'ils avoient de leurs pechez. De là vient encore que la purification exterieure eſt appellée dans l'Ecriture ſanctification, parce qu'elle rend ſenſible la pureté exterieure, avec laquelle on doit s'approcher des choſes

Herod. lib. 2. Porphyr. de abſt.

ſes ſaintes. On peut même dire que la propreté eſt un effet naturel de la vertu, puis que la ſaleté ne vient, pour l'ordinaire, que de pareſſe & de baſſeſſe de cœur.

La netteté d'ailleurs eſt neceſſaire pour entretenir la ſanté & prévenir les maladies, ſur tout dans les païs chauds. Auſſi les hommes y ſont naturellement plus propres : la chaleur invite à ſe dépoüiller, à ſe baigner & à changer ſouvent d'habits : au lieu que dans les païs froids, on craint l'eau & l'air, on eſt plus engourdy & plus pareſſeux. Il eſt certain que la ſaleté, où vivent parmi nous la plûpart des petites gens, ſur tout les plus pauvres, & dans les villes, cauſe ou entretient pluſieurs maladies : que ſeroit-ce dans les païs chauds, où l'air ſe corrompt plus aiſément, & où les eaux ſont plus rares ? De plus, les anciens ſe ſervoient peu de linge, & la laine n'eſt pas ſi facile à nettoyer.

Admirons ici la ſageſſe & la bonté de Dieu, qui avoit donné à ſon peuple des loix utiles en tant de manieres : puiſqu'elles ſervoient tout enſemble à les accoûtumer à l'obéïſſance, à les éloigner de la ſuperſtition, à regler leurs mœurs & à conſerver leur ſanté. C'eſt ainſi que dans la ſtructure des animaux & des plantes, nous voyons tant de parties qui ſervent à

pluſieurs

plusieurs usages. Or il étoit important que les préceptes de propreté fissent partie de la religion : parce que regardant le dedans des maisons, & les actions les plus secretes de la vie, il n'y avoit que la crainte de Dieu qui pût les faire observer. Cependant, par ces choses sensibles, Dieu formoit leur conscience, & les accoûtumoit à reconnoître que rien ne lui est caché, & qu'il ne suffit pas d'être pur aux yeux des hommes. Tertullien prend ainsi ces sortes de loix, quand il dit : *Même dans le commerce de la vie & de la conduite des hommes, au dedans & au dehors, il a tout déterminé, jusques à prendre soin de leur vaisselle : afin que rencontrant par tout ces preceptes de la loy, ils ne pûssent être un moment sans regarder Dieu.* Et ensuite : *Pour aider cette loy, plûtôt favorable que pesante, la même bonté de Dieu a aussi ordonné des prophetes, qui enseignoient ces maximes dignes de luy : Otez la malice de vos ames, &c.* De sorte que le peuple étoit suffisamment instruit de la signification de toutes ces ceremonies, & ces pratiques sensibles.

Tertull. in Marc. lib. 2. cap. 19.

Isa. 1. 16.

Voila le fondement des loix, qui ordonnent de se baigner & de laver ses habits, après avoir touché un corps mort, ou un animal immonde, & en plusieurs autres rencontres. De-là vient la purification des vases par l'eau ou par le feu :

Levit. XI. 25. &c. Num. XXXI. 24. Levit. XIV. 34.

Levit. XII. 4. des maiſons où il paroiſſoit quelque corruption ; des femmes après leurs couches : *Levit.* XIII. & la ſeparation des lepreux, quoique la *Aug.* 2. *quæſt. Evang.* 40. lepre blanche, qui eſt la ſeule dont parle l'Ecriture, ſoit plûtôt une difformité qu'une maladie.

C'étoit les prêtres qui ſeparoient les lepreux, qui jugeoient les autres impuretez legales ; & preſcrivoient la maniere des purifications. Ainſi ils faiſoient une partie de la medecine : & quoi qu'il ſoit *Pſalm.* LXXXVII. 11. quelquefois parlé de medecins dans l'Ecriture, on peut croire que c'étoit des chirurgiens, car chez les anciens, ces profeſſions n'étoient point diſtinguées. Il en *Iſa.* III. 7. *Ex.* XXI. 19. eſt parlé dans la loy, quand elle condamne celui qui a bleſſé un homme, à payer *Iſa.* I. 6. *Jerem.* VIII. 21. XLVI. 11. les ſalaires des medecins : & ailleurs il eſt fait mention des bandages, d'emplâtres & d'onguens, mais non, que je ſçache, de purgations ou de diete. Le roi 2. *Par.* XVI. 12. Aſa ayant la goute, eſt blâmé d'avoir eu trop de confiance en l'art des medecins. Peut-être les Iſraëlites ſuivoient-ils encore les mêmes maximes que les Grecs des *Plat.* III. *rep.* tems heroïques, dont les medecins, au rapport de Platon, ne s'appliquoient qu'à panſer les playes par des remedes topiques, ſans preſcrire de regime : ſuppoſant que les autres maux ſeroient aiſément prévenus ou gueris par la bonne conſtitution & la conduite raiſonnable des maladies :

dies : pour les bleſſures, il eſt difficile qu'il n'en arrive par divers accidens, ne fût-ce que dans le travail.

Les Iſraëlites fuyoient le commerce des étrangers, & c'étoit une ſuite de ces loix pour les purifications & le choix des viandes. Car quoi que la plûpart des peuples voiſins euſſent des coûtumes approchantes, elles n'étoient pas les mêmes. Ainſi un Iſraëlite avoit toûjours droit de préſumer que l'étranger qu'il rencontroit avoit mangé du porc, ou des victimes offertes aux idoles, ou touché quelque bête immonde. De-là vient qu'il n'étoit permis, ni de manger avec eux, ni d'entrer dans leurs maiſons. Et cette ſeparation étoit encore utile pour les mœurs, ſervant comme de barriere contre la trop grande frequentation avec les étrangers, qui eſt toûjours pernicieuſe au commun des hommes; & qui l'étoit encore plus alors, à cauſe de l'idolâtrie. Les Egyptiens étoient fort attachez à cette maxime : l'Ecriture marque qu'ils ne mangeoient point avec les Hebreux : & Herodote témoigne qu'ils ne vouloient, ni baiſer un Grec, ni ſe ſervir de ſon coûteau ou de ſa vaiſſelle. Encore aujourd'hui les Mahometans ont pluſieurs pratiques ſemblables : mais ceux qui en ont le plus, & qui y ſont attachez avec le plus de ſuperſtition, ſont les Indiens.

Geneſ. XLIII. 32. *Herod.* II.

Les Iſraëlites ne s'éloignoient pas toutefois également de toutes ſortes d'étrangers, quoi qu'ils les compriſſent tous ſous le nom de Goïm ou Gentils. Ils abhorroient tous les Idolâtres, particulierement les incirconcis. Car ils n'étoient pas les ſeuls qui pratiquaſſent la circonciſion; elle étoit en uſage chez tous les deſcendans d'Abraham, comme les Iſmaëlites, les Madianites, & les Iduméens; chez les Ammonites & les Moabites deſcendus de Loth. Les Egyptiens mêmes, quoique leur origine n'eût rien de commun avec les Hebreux, regardoient la circonciſion comme une purification neceſſaire, & tenoient les incirconcis pour immondes. Quant aux Iſraëlites, ils ſouffroient les incirconcis qui adoroient le vrai Dieu; juſques à leur permettre d'habiter dans la Terre-ſainte, pourvû qu'ils obſervaſſent la loy de nature, & l'abſtinence du ſang. Mais s'ils ſe faiſoient circoncire, ils étoient réputez enfans d'Abraham; & par conſequent obligez à obſerver toute la loy de Moïſe. Les Rabins nomment ces derniers proſelytes de juſtice: & ils nomment proſelytes d'habitation, les fidéles incirconcis, qu'ils appellent autrement Noachides; comme n'étant obligez qu'aux préceptes que Dieu donna à Noé au ſortir de l'arche. Du tems de Salomon, il ſe trouva plus de 150. mille proſelytes dans la terre d'Iſraël.

Jerem. IX. 26.

Herod. Philon.

V. Selden. de jure nat.

2. *Par* II. 17.

De

De tous les étrangers, ceux que les Iſraëlites devoient plus fuïr, étoient les nations maudites deſcenduës de Chanaan, que Dieu leur avoit commandé d'exterminer. Je ne vois que ceux-là, comme j'ai déja dit, avec qui il leur fut défendu de contracter des mariages. Moïſe épouſa une Madianite. Booz eſt loüé d'avoir épouſé Ruth Moabite. La mere d'Abſalon étoit fille du roi de Geſſur. Amaſa étoit fils d'un Iſmaëlite, & d'Abigaïl ſœur de David. Salomon épouſa la fille du roi d'Egypte, dès le commencement de ſon regne, dans le tems où il étoit le plus agréable à Dieu : ainſi ce que l'Ecriture dit enſuite, pour blâmer ces mariages avec les étrangers, ſe doit entendre des Chananéenes qu'il avoit épouſées ; & de ce qu'au lieu de convertir les autres, il avoit eu pour elles des complaiſances criminelles, juſques à adorer leurs idoles.

Exod. XXXIV. 16. *Deut.* VII. 3. 2. *Reg.* III. 3. I. *Par.* II. 17. 3. *Reg.* III. 1. *Ibid.* XI. 1.

A plus forte raiſon les mariages étoient libres entre tous les Iſraëlites, & il n'étoit point neceſſaire de ſe marier chacun dans ſa tribu, comme l'ont cru pluſieurs, même des Peres de l'Egliſe. Cette loy étoit particuliere aux filles, qui étoient heritieres, pour ne pas confondre les partages. Au reſte David épouſa Michol fille de Saül de la tribu de Benjamin ; & une autre de ſes femmes étoit Achinoam de Jezraël ville de la tribu d'Ephraïm.

Num. XXXVI. 7. 8. *&c.* 2. *Reg.* III. 2.

XIV. Mariages. Femmes.

De la maniere dont vivoient les Iſraëlites, le mariage n'étoit pas un embaras pour eux : c'étoit plûtôt un ſoulagement ſuivant ſon inſtitution. Les femmes étoient laborieuſes comme les hommes, & travailloient dans les maiſons, tandis que les maris étoient occupez aux champs. C'étoit les femmes qui préparoient les viandes & qui ſervoient à manger : on le void dans Homere & dans pluſieurs endroits de l'Ecriture. Quand Samuël repreſente au peuple les mœurs des Rois : *Vôtre Roy*, dit-il, *prendra vos filles & en fera ſes parfumeuſes, ſes cuiſinieres, ſes boulangeres.* Le prétexte dont ſe ſervit Amnon fils de David, pour attirer chez lui ſa ſœur Thamar qu'il viola, fut de prendre de ſa main des boüillons qu'elle prépara en effet elle-même, toute fille de Roi qu'elle étoit.

1. *Reg.* VIII. 13.

2. *Reg.* XIII. 8.

C'étoit les femmes qui faiſoient les habits : & leur occupation la plus ordinaire étoit de fabriquer des étoffes ſur le métier, comme aujourd'hui de travailler en linge & en tapiſſerie. On void dans Homere les exemples de Penelope, de Calypſo, de Circé : on en void dans Theocrite, dans Terence, dans tous les auteurs ; & ce qui me paroît plus remarquable, c'eſt que cette coûtume duroit encore à Rome chez les plus grandes dames, dans un tems fort corrompu : puis qu'Au-

Theocr. Id. 15. *Sirac. Ter. Heaut. Act.* 2. *ſ.* 2. *Suet. Aug.* 73.

qu'Auguſte portoit d'ordinaire des habits faits par ſa femme, ſa ſœur & ſes filles. Si l'on veut des preuves tirées de l'Ecriture : il eſt dit que la mere de Samuël lui faiſoit une petite tunique, qu'elle lui apportoit aux jours ſolemnels : & on void la femme forte de Salomon employer avec induſtrie le lin & la laine, tourner elle-même le fuſeau, & donner deux paires d'habits à tous ſes domeſtiques.

1. Reg. II. 19. *Prov.* XXXI. 13. 19. *&c.*

Tous ces ouvrages ſe font à couvert dans les maiſons, & ne demandent pas une grande force de corps. C'eſt pourquoi les anciens ne les trouvoient pas dignes d'occuper des hommes, & les laiſſoient aux femmes, naturellement plus ſedentaires, plus propres, & plus attachées aux petites choſes. C'eſt apparemment par la même raiſon, que les femmes étoient les portieres & les concierges, même chez les Rois. Il n'y avoit qu'une ſervante à la porte du roi Iſboſeth, encore s'occupoit-elle à nettoyer du bled, & David fuyant devant Abſalom, laiſſa dix femmes, qui étoient ſes concubines, pour garder ſon Palais. Les femmes vivoient ſeparées des hommes, & fort retirées, principalement les veuves. Judith demeuroit ainſi renfermée avec ſes femmes dans un appartement haut, comme la Penelope d'Homere.

2. Reg. IV. 5. *ſec. vulg. & 70.* *2. Reg.* XV. 16. *Jud.* VIII. 5.

Les Iſraëlites accompagnoient leurs ma-

riages de festins & de grandes réjoüissances. Ils étoient si parez, que pour exprimer la beauté du Soleil, David n'a point trouvé de plus digne comparaison que celle d'un époux. La fête duroit sept jours. On le voit dès le tems des Patriarches, où comme Jacob se plaignoit qu'on lui avoit donné Lia pour Rachel, Laban lui dit : Achevez la semaine de ce mariage. Samson ayant épousé une Philistine, faisoit des festins pendant sept jours, & le septiéme jour terminoit la fête. Comme Tobie le jeune vouloit s'en aller, son beaupere le conjura de demeurer deux semaines ; doublant le tems ordinaire, parce qu'ils ne se devoient plus jamais voir. C'est la tradition constante des Juifs, & leur pratique s'y accorde. Si l'on étudie bien le cantique de Salomon, on y trouvera sept journées bien marquées, pour representer la premiere semaine de ses nôces.

Genes. XXIX. 27. *Jud.* XIV. 12. 15. 17. *Tob.* VIII. 23. *Cod. Thalm. Pirce. Abot. c.* 16. *Seld. aux. Heb. lib.* 2. *c.* 13. *Buxtorf. Synag. Jud. c.* 28.

On void dans le même Cantique les amis de l'époux & les compagnes de l'épouse : ce qui étoit encore de la fête. L'époux avoit des jeunes hommes, qui se réjoüissoient avec lui ; l'épouse de jeunes filles. On donna ainsi trente compagnons à Samson. Dans l'Evangile, il est parlé des amis de l'époux, & des filles qui viennent au-devant de l'époux & de l'épouse. L'époux portoit une couronne en signe

Jud. XIV. 11. *Jo.* III. 29. *Matth.* IX. 15.

ſigne de joye, & la tradition des Juifs en donne auſſi à l'épouſe. On les conduiſoit avec des inſtrumens de muſique, & les aſſiſtans tenoient à leurs mains des branches de myrte & de palme. *Matth.* XXV. *Cant.* III. 11. *Iſa.* LXI. 10. *Pirce. Abot. c.* 16.

Au reſte, je ne vois point que leurs mariages fuſſent revêtus d'aucune ceremonie de religion, ſi ce n'eſt des prieres du pere de famille & des aſſiſtans, pour attirer la benediction de Dieu. Nous en avons des exemples dans les mariages de Rebecca avec Iſaac, de Ruth avec Booz, de Sara avec Tobie. Je ne vois point que l'on offrît de ſacrifices pour ce ſujet, que l'on allât au temple, ou que l'on fiſt venir les prêtres : tout ſe paſſoit entre les parens & les amis : auſſi ce n'étoit encore qu'un contrat civil. *Selden. c.* 15. *Ibid. Geneſ.* XXIV. 60. *Ruth.* IV. 13. *Tob.* VII. 15.

Pour la circonciſion des enfans, c'étoit à la verité un acte de religion, & très-neceſſaire alors, à quiconque devoit entrer dans l'alliance d'Abraham : mais elle ſe faiſoit auſſi dans les maiſons particulieres, ſans miniſtere de prêtres ni de levites. Si l'on y appelloit quelque perſonne publique, c'étoit quelque eſpece de chirurgien, exercé à cette operation, comme les Juifs en ont encore, qu'ils nomment Moled. En toutes ces ceremonies, il faut prendre garde à ne nous pas laiſſer tromper par les peintures modernes, comme j'ai dit des habits.

Loin de craindre la multitude des enfans, les Iſraëlites la ſouhaitoient. Outre l'inclination naturelle, la loy leur en donnoit de grands motifs. Ils ſçavoient que Dieu en créant le monde, & en le réparant après le déluge, avoit dit aux hommes : Croiſſez & multipliez, & rempliſſez la terre. Ils ſçavoient qu'il avoit promis à Abraham une poſterité innombrable; enfin, que d'entr'eux devoit naître le Sauveur du monde : & ils n'étoient point preſſez de ces interêts ſordides, qui font aujourd'hui regarder comme un malheur la benediction des mariages. Leur vie frugale, faiſoit que tant que leurs enfans étoient petits, ils leur coûtoient peu à nourrir, & moins encore à vêtir, car dans les païs chauds on les laiſſe ſouvent nuds : & quand ils étoient grands, ils les aidoient dans leur travail, & leur épargnoient des eſclaves ou des ſerviteurs à gage : Auſſi avoient-ils peu d'eſclaves à proportion. Siba ſerviteur de Saül cultivoit le patrimoine de Miphiſobeth, avec ſes quinze fils & vingt eſclaves. Ils n'étoient point en peine de pourvoir leurs enfans, puiſqu'il n'y avoit point chez eux de fortune à faire, & que toute leur ambition étoit de laiſſer à leurs deſcendans, l'heritage qu'ils avoient reçû de leurs ancêtres; mieux cultivé, s'il ſe pouvoit, & avec quelques troupeaux de plus. Pour les

2. *Reg.* IX. 10.

Num. XXVII. 8.

filles

filles, comme elles ne ſuccedoient qu'au défaut des mâles, on les marioit plus pour l'alliance que pour les biens.

C'étoit donc une commodité d'avoir beaucoup d'enfans. C'étoit auſſi un honneur. On regardoit comme heureux celui qui ſe voyoit pere d'une grande famille, & qui étoit environné d'un grand nombre d'enfans & de petits enfans, toûjours prêts à recevoir ſes inſtructions, & à executer ſes ordres : & on ne craignoit point que ſon nom fût oublié tant que ſa poſterité ſubſiſteroit. *La couronne des veillards*, dit l'Ecriture, *ſont les enfans de leurs enfans* : & quand elle remarque le nombre des enfans, c'eſt d'ordinaire pour loüer les peres : comme ces deux Juges d'Iſraël, dont l'un avoit trente fils, l'autre quarante, avec trente petits-fils, comme David, dont on nomme dix-neuf fils : ſans ceux des concubines : Roboam, qui eut vingt-huit fils & ſoixante filles : & Abia, qui eut vingt-deux fils & ſeize filles. C'eſt ainſi que les poëtes ont vanté les cinquante enfans de Priam : car les Grecs n'eſtimoient pas moins la fecondité. La virginité, conſiderée comme une vertu, étoit encore peu connuë ; on n'y regardoit que la ſterilité : & l'on eſtimoit malheureuſes les filles qui mouroient ſans être mariées. Electre s'en plaint expreſſement dans Sophocle ; & ce fut le ſujet des

Pſalm. CXXVII. 3.

Prov. XVII. 6.

Jud. X. 4. XII. 14.

1. *Par.* III. 1. *&c.* 2. *Par.* XI. 21.

Jud. XI. 38.

des regrets de la fille de Jephté. De-là vient que c'étoit un opprobre à une femme mariée d'être ſterile; comme l'on void
1. *Reg.* 1. 5. en la mere de Samuël, & en tant d'autres; on regardoit ce malheur comme une malediction de Dieu.

Ce ſoin de la poſterité, étoit le fondement de la loy, qui ordonnoit au frere d'épouſer la veuve de ſon frere, quand il étoit mort ſans enfans. Droit établi dès le tems des patriarches, comme il paroît
Geneſ. xxxviii. 8. par l'hiſtoire de Thamar : & regardé comme un devoir de pieté, afin que le nom du défunt ne tombât pas dans l'oubly.
Deut. xxv. 6. Auſſi les enfans lui étoient attribuez par une eſpece d'adoption. De-là viennent les deux genealogies de JESUS-CHRIST,
Matth. 1. *Luc.* iii. 23. ſelon ſaint Matthieu, & ſelon ſaint Luc. Car il ſe trouvoit ainſi que ſaint Joſeph avoit deux peres; l'un par la naiſſance,
Auguſt. de Conſ. evang. & l'autre par cette adoption de la loy. Au reſte ce mariage avec une belle-ſœur, n'étoit pas contraire au premier droit naturel, qui permettoit même d'épouſer la propre ſœur, avant que Dieu l'eût défendu.

C'étoit le déſir d'avoir un grand nombre d'enfans, qui portoit les Iſraëlites à prendre pluſieurs femmes à la fois : & ils s'en faiſoient auſſi un honneur & une
Iſa. iv. 1. marque de grandeur. C'eſt ainſi qu'Iſaïe, pour marquer combien ſeroient eſtimez

ceux

ceux que Dieu conſerveroit entre ſon peuple, dit que ſept femmes s'attacheront à un ſeul homme, offrant de vivre à leurs dépens, pourveu qu'elles ayent l'honneur de porter ſon nom. Ainſi il eſt dit que Roboam avoit dix-huit femmes & ſoixante concubines ; & qu'il donna pluſieurs femmes à ſon fils Abia qu'il avoit choiſi pour ſon ſucceſſeur. 2. *Par.* XI. 21. 23.

D'ailleurs ils étoient aſſez reſervez ſur l'uſage du mariage. Ils s'en abſtenoient non-ſeulement pendant les groſſeſſes, & les autres incommoditez de leurs femmes, mais pendant tout le tems qu'elles étoient nourrices, c'eſt-à-dire pendant deux ou trois ans : & elles ne ſe diſpenſoient pas ſouvent de nourrir leurs enfans. Je ne vois que trois nourrices dont il ſoit parlé dans l'Ecriture, celle de Rebecca, celle de Miphiboſeth, & celle de Joas roy de Juda. *Geneſ.* XXIV. 59. 2. *Reg.* IV. 4. 4. *Reg.* XI. 2.

Nous ne devons donc pas trouver étrange, que Dieu tolerât la Polygamie, qui s'étoit introduite dès avant le déluge; quoi qu'elle fût contraire à la premiere inſtitution du mariage. Car quand il fut inſtitué dans le paradis terreſtre, il n'y avoit point encore de concupiſcence : & depuis que par la loy nouvelle il a été élevé à la dignité de Sacrement, il eſt accompagné de graces très-fortes ; mais dans l'intervale, lorſque la grace étoit *Gen.* IV. 19.

beau-

beaucoup moindre, & que le peché regnoit, il étoit digne de la bonté de Dieu, d'uſer d'une plus grande indulgence. La polygamie étoit donc comme le divorce que JESUS-CHRIST dit aux Juifs ne leur avoir été ſouffert que pour la dureté de leur cœur. Outre les femmes, il étoit encore permis d'avoir des concubines qui d'ordinaire étoient des eſclaves. Les épouſes legitimes n'avoient au-deſſus d'elles, que la dignité qui rendoit leurs enfans heritiers. Ainſi le nom de concubinage ne ſignifioit pas une débauche comme parmi nous, c'étoit ſeulement un mariage moins ſolemnel.

Matth. XIX. 8.

Au reſte, bien loin que cette licence rendît le mariage plus commode, le joug en étoit bien plus peſant. Un mary ne pouvoit partager ſi également ſon cœur entre pluſieurs femmes, qu'elles fuſſent toutes contentes de lui. Il étoit réduit à les gouverner avec une autorité abſoluë, comme font encore les Levantins; ainſi il n'y avoit plus dans le mariage d'égalité, d'amitié & de ſocieté. Il étoit encore plus difficile que les rivales puſſent s'accorder entr'elles: c'étoient continuellement des diviſions, des cabales & des guerres domeſtiques. Tous les enfans d'une femme avoient autant de marâtres que leur pere avoit d'autres femmes, chacun épouſoit les interêts de ſa mere, & regardoit les en-

enfans des autres femmes comme des étrangers ou des ennemis. De-là vient cette maniere de parler ſi frequente dans l'Ecriture : C'eſt mon frere, & le fils de ma mere. On voit des exemples de ces diviſions dans la famille de David : & encore de bien pires dans celle d'Herode.

La liberté de ſe quitter par le divorce, avoit auſſi de fâcheuſes ſuites. On s'engageoit plus legerement, on ſe contraignoit moins l'un pour l'autre : & la multitude des mariages pouvoit aller à tel excez, que ce n'étoit plus qu'une débauche palliée. On ſçait quel deſordre c'étoit à Rome depuis la chute de la republique ; au lieu que tant que les bonnes mœurs y ſubſiſterent, c'eſt-à-dire juſques à l'an 523. il n'y eut point de divorce, quoi qu'il fût permis par les loix. Les enfans en ſouffroient auſſi beaucoup. Ils demeuroient orfelins du vivant de leur pere & de leur mere ; & il étoit bien difficile qu'ils ne fuſſent odieux à l'un des deux, & qu'ils ne priſſent le parti de l'un ou de l'autre. *Gell.* IV. c. 3.

XV. Education des enfans. Exercices. Etudes. *V. Plat. de rep.* 2. & 3.

L'éducation des enfans ſemble avoir été à peu près la même chez les Iſraëlites, que chez les Egyptiens, & les Grecs les plus anciens. Ils leur formoient le corps, par le travail & les exercices : & l'eſprit, par les lettres & la muſique. Ils faiſoient grand cas de la force du corps ; & c'eſt la loüange la plus ordinaire que l'Ecriture don-

donne aux gens de guerre : comme aux braves de David. La courſe à pied, devoit être un de leurs principaux exercices, puiſque l'on reconnoiſſoit les gens à les voir courir de loin : comme ceux qui porterent la nouvelle de la défaite d'Abſalom : il falloit les avoir veu ſouvent courir. Il eſt dit auſſi d'Aſaël, frere de Joab, qu'il couroit comme un chevreüil. Le Prophete Zacharie parle d'une pierre peſante, que ſaint Jerôme prend pour une de ces pierres qui ſervoient à éprouver la force des hommes, en eſſayant à qui les leveroit le plus haut : ainſi on peut croire qu'ils avoient cette eſpece d'exercice. L'exemple de Jonathas fait voir qu'ils s'exerçoient à tirer de l'arc.

2. *Reg.* XXIII. 8. *&c.*
2. *Reg.* XVIII. 27.
2. *Reg.* II. 18.
Zach. XII. 3.
1. *Reg.* XX. 20.

Mais ils ne ſe firent jamais des exercices du corps une occupation importante, comme les Grecs, qui la réduiſirent en art, & y chercherent les derniers rafinemens. Ils nommerent cet art gymnaſtique, parce qu'ils s'exerçoient nuds ; & nommerent gymnaſes les lieux où ils s'exerçoient, qui étoient ſpacieux, magnifiques, dreſſez & bâtis à grands frais. Là des maîtres choiſis, & ſous eux grand nombre d'aides, formoient les corps des jeunes gens, par un regime très-exact & des exercices fort meſurez. Quelques-uns y prenoient tant de plaiſir, qu'ils s'y occupoient toute leur vie, & demeuroient

v. Hier. mercurial. de arte gymnaſt.

Atle-

Atletes de profeſſion. Ils acqueroient des forces immenſes, & ſe faiſoient des corps tels que ceux qui ont ſervi de modéles aux plus belles ſtatuës ; mais au reſte ils devenoient brutaux & incapables de toute application d'eſprit : ils n'étoient même propres, ni à la guerre, ni à aucune action, qui leur pût ôter de la nourriture & du repos, & déranger leur vie reglée. Les Hebreux étoient trop ſerieux pour donner dans ces curioſitez : & ce fut une nouveauté odieuſe, quand ſous Antiochus l'Illuſtre, on bâtit une gymnaſe à la grecque dans Jeruſalem. Ils ſe contentoient du travail de la campagne, & de quelques exercices militaires comme firent les Romains. 1. *Mac.* I. 15. 2. *Macc.* IV. 9.

Ils n'avoient pas beſoin non plus de grandes études pour ſe former l'eſprit ; ſi par les études on entend la connoiſſance de pluſieurs langues, & la lecture de beaucoup de livres, comme nous l'entendons d'ordinaire. Car ils mépriſoient l'étude des langues étrangeres, comme étant à l'uſage des eſclaves autant que des honnêtes gens. Leur langue naturelle leur ſuffiſoit, & c'étoit la langue Hebraïque, telle que nous la voyons dans l'Ecriture. Elle eſt du caractere de leurs mœurs. Les mots en ſont ſimples, tous dérivez de peu de racines, mais ſans aucune compoſition. Elle a une richeſſe merveilleuſe dans ſes *Joſ.* XX. *Ant. in fin.*

ver-

verbes, dont la plûpart expriment des fraſes entieres. Être grand, faire grand, être fait grand, ſont des mots tous ſimples, que les traductions ne peuvent exprimer parfaitement. La plûpart des prépoſitions & des pronoms ne ſont que des lettres ajoûtées au commencement ou à la fin des mots. C'eſt la langue la plus courte que nous connoiſſons, & par conſequent la plus approchante du langage des eſprits qui n'ont point beſoin de paroles pour ſe faire entendre. Les expreſſions ſont nettes & ſolides, donnant des idées diſtinctes & ſenſibles : rien n'eſt plus loin du galimatias.

Le genie de cette langue eſt de faire ſuivre les propoſitions les unes aux autres; ſans ſuſpendre le ſens, ni s'embarraſſer dans de grandes periodes, ce qui rend le ſtyle extrêmement clair. De-là vient que dans les narrations ils font toûjours parler directement leurs perſonnages, & ne feignent point de repeter : ſur tout ils ſont exacts à dire toûjours les mêmes choſes en mêmes mots. Et voila ce qui nous fait d'abord trouver plat & groſſier le ſtyle de l'Ecriture; mais c'eſt en effet une marque du bon ſens, de la ſolidité & de la netteté d'eſprit de ceux qui parloient ainſi. Quoique les ſtyles des livres ſacrez ſoient fort differens, nous ne voyons point que la langue ait changé de-

depuis Moïſe juſques à la captivité de Babylone.

Toute leur grammaire conſiſtoit donc comme celle des anciens Grecs, à bien parler leur langue, lire & écrire correctement : avec cette difference, qu'il ne paroît pas qu'ils l'euſſent réduite en art, & qu'ils l'appriſſent par regles. Leurs lettres étoient celles que l'on nomme aujourd'hui ſamaritaines, parce que les Samaritains les ont conſervées : & comme elles ne ſont ni coulantes ni faciles à former, on pourroit douter qu'il fût fort commun parmi les Iſraëlites de ſçavoir écrire; d'autant plus que les ſçavans ſont nommez dans l'Ecriture Sopherim, c'eſt-à-dire ſcribes, ſuivant les anciennes traductions. Auſſi des laboureurs ont bien moins beſoin d'écriture que des marchands & des gens d'affaire. Mais il eſt à croire que la plûpart ſçavoient lire, puiſqu'il étoit recommande à tous, d'apprendre la loy de Dieu, & méditer jour & nuit : & que cette étude étoit leur unique occupation le jour du ſabat.

Deut. VI. 6. 7. *&c. Joſ.* II. *cont. App.* 6. *Orig. contr. Celſ. p.* 182. *lib.* 4.

Ce ſeul livre ſuffiſoit pour les inſtruire parfaitement. Ils y voyoient l'hiſtoire du monde, juſqu'à leur établiſſement dans la terre promiſe; l'origine de toutes les nations qui leur étoient connuës, & plus particulierement de celles qu'il leur importoit le plus de connoître des deſcendans

dans de Loth, d'Abraham, d'Iſmaël & d'Eſaü. Ils y voyoient toute la religion, les dogmes, les ceremonies, les preceptes de morale : ils y trouvoient leurs loix civiles. Ainſi ce livre ſeul, qui eſt le Pentateuque ou les cinq livres de Moïſe, renfermoit tout ce qu'ils devoient ſçavoir.

Ce n'eſt pas qu'ils n'euſſent beaucoup d'autres livres. Car ſans parler des livres de Joſué, des Juges, de Samuël, & des autres livres ſacrez qui furent écrits enſuite : dès le tems de Moïſe, il eſt parlé d'un livre des guerres du Seigneur, & ailleurs il eſt fait mention d'un livre des Juſtes. Les livres des Rois renvoyent ſouvent à des Croniques des Rois de Juda & d'Iſraël. Salomon avoit écrit trois mille paraboles & mille cinq cantiques : il avoit fait des traitez de toutes les plantes & de tous les animaux ; & il ſe plaint lui-même que l'on fait des livres ſans fin. Tous ces livres & peut-être beaucoup d'autres, que nous ne connoiſſons pas, ſe ſont perdus, comme ceux des Egyptiens, des Syriens, & des autres Orientaux : les ſeuls livres qui reſtent de cette antiquité, ſont ceux que Dieu a dictez à ſes prophetes, & qu'il a conſervez par une providence particuliere.

Num. XXI. 14.

Joſ. X. 13.

2. *Reg.* I. 18.

3. *Reg.* IV. 32.

Eccl. XII. 12.

Il n'y a pas d'apparence que les Iſraëlites étudiaſſent les livres des étrangers, dont ils avoient tant de ſoin de ſe ſeparer : &

& cette étude leur eût été dangereuſe, puiſqu'ils y euſſent appris les fables impies & extravagantes qui faiſoient la theologie des idolâtres. Or ils en avoient une telle horreur, au moins les gens de bien, qu'ils ne vouloient pas même prononcer les noms des faux Dieux : & que s'ils ſe trouvoient mêlez à quelques noms propres, ils les changeoient. Ainſi ils diſoient Isboſeth & Miphiſoſeth, pour Esbaal & Meribbaal, Bethaven pour Bethel, Beelzebub pour Beelſemen. Ces fables qui contenoient toute la doctrine des fauſſes religions, étoient un amas de menſonges accumulez par une longue tradition ſur quelques fondemens des anciennes veritez, & ornez par les inventions des poëtes. Les meres & les nourrices les apprenoient aux enfans dès le berceau, & on les chantoit dans les ceremonies & les feſtins. Les plus ſages d'entre les payens voyoient bien que ces fables ne tendoient qu'au mépris de la divinité & à la corruption des mœurs, mais le mal étoit ſans remede.

Pſal. XV. 4. *Sap.* XIV. 27. 1. *Par.* VIII. 33. 34. *Plat. rep.* 2. *in fin. & init.* 3.

Les Iſraëlites étoient les ſeuls, chez qui on ne racontoit aux enfans que des veritez propres à leur inſpirer la crainte & l'amour de Dieu, & à les exciter à la vertu : toutes leurs traditions étoient nobles & utiles. Ce n'eſt pas qu'outre les ſimples narrations, ils n'employaſſent auſſi des

des paraboles & des énigmes pour enſeigner les veritez importantes, particuliérement de morale. C'étoit un exercice entre les gens d'eſprit, de ſe propoſer des énigmes; comme nous voyons par les exemples de Samſon & de la reine de Saba. Les Grecs nous racontent la même choſe de leurs premiers ſages. Ils uſoient auſſi de ces fables à la maniere d'Eſope, dont la fiction eſt ſi manifeſte qu'elle ne peut tromper perſonne : nous en avons deux dans l'Ecriture ; celle de Joathan fils de Gedeon, & celle de Joas roi d'Iſraël. Mais le principal uſage des allegories & du diſcours figuré, étoit de renfermer les maximes de morale, ſous des images agréables & en peu de paroles, afin que les enfans les retinſſent plus aiſément : & telles ſont les paraboles ou proverbes, dont les livres de la ſageſſe ſont des recueils.

Jud. XIV. 14.

3. *Reg.* X. 1.

Plutarch. comm. ſept. Sap.

Jud. IX. 8.

4. *Reg.* XIV. 9.

Ces paraboles étoient d'ordinaire exprimées en vers, & les vers étoient faits pour chanter : ainſi je crois que les Iſraëlites apprenoient auſſi la muſique. J'en juge par les Grecs qui avoient pris des Orientaux toutes leurs études ; & toute leur politeſſe. Or il eſt certain que les Grecs faiſoient apprendre a tous les enfans à chanter & à joüer des inſtrumens. Cette étude eſt la plus ancienne de toutes. Avant l'uſage des lettres, la memoire des grandes choſes ſe conſervoit par des chanſons.

ons. Les Gaulois & les Germains en ſoient encore ainſi du tems des Romains: & la même coûtume s'eſt conſervée juſques à preſent chez les peuples de l'Amerique.

Quoique les Hebreux euſſent des lettres ls ſçavoient que l'on retient toûjours mieux es paroles meſurées & miſes en chant; & de-là vient le grand ſoin qu'ils avoient le compoſer des cantiques, ſur ce qui eur arrivoit de conſiderable. Tels ſont es deux que fit Moïſe, l'un au paſſage de a mer rouge, & l'autre en mourant, pour ecommander l'obſervation de la loi. Tel ſt le cantique de Debora, celui de la me- e de Samuël, & tant d'autres; & ſur out les pſeaumes de David. Ces poëſies ont d'une merveilleuſe inſtruction, elles ont pleines de loüanges de Dieu, de la memoire de ſes bienfaits, de preceptes, le morale, & de tous les ſentimens que loit avoir un homme de bien, dans tous es differens états de ſa vie. Ainſi les veitez les plus importantes, & les ſentimens es plus droits entroient agréablement dans es eſprits des enfans avec les paroles & es airs.

Exod. xv. *Deut.* xxxii. *Jud.* v. 1. *Reg.* ii.

C'étoit-là l'uſage legitime de la poëſie & de la muſique. Dieu, qui a fait les beaux eſprits & les belles voix, a voulu ans doute, que l'on s'en ſervît pour faire goûter les bonnes choſes, & non pas pour fo-

fomenter les paſſions criminelles. Les Grecs eux-mêmes, ont reconnu que la plus ancienne & la meilleure eſpece de poëſie, étoit la lyrique, c'eſt-à-dire; les hymnes & les odes, pour loüer la divinité & inſpirer la vertu. La poëſie dramatique, qui ne conſiſte qu'en imitation: & ne tend qu'à divertir, en remuant les paſſions, étoit une invention plus nouvelle. Auſſi n'en voyons-nous point chez les Hebreux; & quoique Salomon, dans ſon cantique, faſſe toûjours parler divers perſonnages, c'eſt plûtôt pour exprimer vivement leurs ſentimens, que pour répreſenter une action, comme dans les pieces de theatre.

Plat. leg. 7.

Il ne nous reſte rien de la muſique des Hebreux, ni de la ſtructure de leurs vers: mais ſi l'on juge de la beauté des chants par celle des paroles, ils devoient être excellens, graves & ſolides, mais touchans & variez. Si l'on en juge par les effets, l'Ecriture ſemble leur en attribuer de ſurnaturels. On voit que leur muſique charmoit les eſprits malins, par l'exemple de Saül, qui ſe trouvoit mieux quand David joüoit de la harpe. On voit que le ſon des inſtrumens aidoit l'eſprit de Dieu, qui agitoit les prophetes, par l'exemple de ceux que Saül rencontra, ſuivant la prediction de Samuël, & avec leſquels il entra lui-méme en de ſaints tranſports de joye:

1. *Reg.* XVI. 23.

1. *Reg.* 10.

joye : & par l'exemple d'Eliſée, qui demandoit un joüeur d'inſtrumens, afin de prophetiſer. C'eſt-à-dire que cette muſique appaiſoit le mouvement des eſprits & des humeurs, que le demon avoit troublées, dans ceux que Dieu lui permettoit d'agiter; & qu'au contraire, trouvant des cœurs purs & tranquiles, elle les élevoit à Dieu & les échauffoit, les diſpoſant ainſi à mieux recevoir les puiſſantes impreſſions de ſon eſprit. Les Grecs nous racontent auſſi des effets merveilleux de leur muſique, pour exciter ou pour calmer les paſſions : & il faut démentir toutes les hiſtoires, ou avoüer que la muſique des anciens étoit autrement touchante que la nôtre. 4. *Reg.* III. 13.

Ce n'eſt pas qu'elle fût rare chez eux, ils étoient tous muſiciens : & pour me renfermer dans les Hebreux, & ne parler que de ceux qui étoient muſiciens de profeſſion, il y avoit du tems de David quatre mille Levites deſtinez à ce ſeul emploi, ſous la conduite de deux cens quatre-vingt-huit maîtres, dont les chefs étoient Aſaph, Heman & Idithun, ſi ſouvent nommez dans les inſcriptions des pſeaumes. David, lui-même étoit grand poëte & grand muſicien : & l'on ſçait combien l'inclination des Rois ſert à l'avancement des arts. Ils avoient une grande diverſité d'inſtrumens à vent, comme I. *Par.* XXIII. 5. XXV. 7.

des trompettes & des flûtes de diverſes ſortes : des tambours & des inſtrumens à cordes, dont les deux qui ſe trouvent le plus ſouvent ſont cinnor & nebel, dont les Grecs ont fait cinyra & naba. Ainſi nous quand nous donnons une harpe à David, ce n'eſt que par conjecture. Ils avoient des inſtrumens à huit & à dix cordes.

Leurs chants étoient accompagnez de danſes : car c'eſt ce que veut dire le mot de chœur, que les Latins ont pris des Grecs, & qui ſignifioit chez eux une troupe de danſeurs, vêtus & ornez d'une même maniere. Ils chantoient enſemble, & danſoient une eſpece de branle, étant aſſortis ſelon l'âge & le ſexe, des jeunes garçons, des filles, des femmes, des vieillards, ſans mêler les uns avec les autres. Or il n'eſt pas à croire que les danſes des Hebreux fuſſent moins modeſtes. Il eſt parlé de chœurs à la proceſſion que fit David pour transferer l'arche en Sion, & en pluſieurs occaſions de victoires : où il eſt dit que les filles ſortoient des villes en danſant & en chantant.

2. Reg. VI. 12.

Je ne voy point que les Iſraëlites euſſent des écoles publiques, ni que les jeunes gens ſortiſſent de chez leur parens pour aller étudier. Leur vie laborieuſe ne le ſouffroit pas ; leurs peres en avoient beſoin pour les aider dans leur travail, & les

les y dreſſoient dès l'enfance. Auſſi le nom d'école ſignifie en grec loiſir ; comme étant le lieu où s'aſſemblent ceux qui n'ayant point d'affaire preſſée, cherchent à ſe divertir honnêtement : & le mot latin *ludus*, qui ſignifie jeu, revient à la même idée. J'eſtime donc que la plus grande partie des études ſe faiſoit ſans lecture & ſans leçons reglées, par les entretiens des peres & des vieillards.

Les peres étoient obligez à inſtruire leurs enfans des grandes choſes que Dieu avoit faites pour eux & pour leurs peres ; & c'eſt pour cela que la loy leur commandoit ſi ſouvent d'expliquer à leurs enfans les raiſons des fêtes & des autres ceremonies de la religion. Ainſi ces inſtructions, attachées à des objets ſenſibles, étant recommencées ſi ſouvent, ne pouvoient manquer d'être ſolides. Ils leur apprenoient encore tout ce qui regarde l'agriculture, joignant à leurs leçons une pratique continuelle : & on ne doutera pas qu'ils n'y fuſſent fort ſçavans, ſi l'on conſidere que durant tant de ſiecles, ils en firent leur unique occupation. Or quoi que cet art ſoit exercé parmi nous par des gens groſſiers & de peu de reflexion, il ne laiſſe pas d'enfermer une grande étenduë de connoiſſances, beaucoup plus utiles au genre humain, que celles de la plûpart des ſpeculatifs, que l'on eſtime ſçavans ; *Deut.* VI. 7. 20.

vans : & quand nous ne compterions pour ſcience que ce qui eſt écrit dans les livres, les anciens & les modernes ont aſſez écrit de celle-ci, pour nous en donner bonne opinion.

Donc un Iſraëlite, qui par la tradition de ſes peres, par ſa propre experience & quelque lecture, étoit inſtruit de ſa religion, des loix qui devoient regler ſa vie, & de l'hiſtoire de ſa nation ; qui ſçavoit ſe procurer lui-même toutes les choſes neceſſaires ; qui connoiſſoit parfaitement la qualité differente des terres, & des plantes qui y ſont propres, quelles façons il y faut faire, & en quelle ſaiſon, quelles précautions on doit prendre contre les divers accidens, qui font périr les fruits de la terre, comment on doit les cueillir, & les conſerver ; qui ſçavoit la nature des beſtiaux, leur nourriture, leurs maladies, leurs remedes, & tant d'autres choſes ſemblables, qui ſont ignorées parmi nous, de la plûpart de ceux qui s'appellent honnêtes gens ou gens de lettres: ce bon Iſraëlite valoit bien, ce me ſemble, un homme nourri dans nos affaires de juſtice ou de finance, ou dans les diſputes de nos écoles : Car il le faut avoüer, on a trop ſeparé, dans les derniers tems, les études curieuſes de celles qui ſont vraiment utiles ; le ſoin de l'eſprit & des mœurs, de celui des affaires & de la ſanté.

La

La plûpart de ceux qui cultivent leur eſprit & leur memoire, negligent trop leurs corps, & deviennent incapables des actions de vigueur, & des travaux penibles. Pluſieurs même ſe laiſſent tellement amollir par la muſique, la poëſie & les autres curioſitez, qu'avec une grande opinion de leur bel eſprit & de leur prétendu merite, ils menent une vie languiſſante & mépriſable en effet.

Il y avoit toutefois quelques Iſraëlites qui s'appliquoient particulierement à l'étude ; & que l'on peut appeller ſçavans, même ſuivant nos idées. Il eſt dit, que du tems de David, il y avoit dans la tribu d'Iſſachar, des hommes ſçavans, qui connoiſſoient chaque tems, pour enſeigner aux Iſraëlites, ce qu'ils devoient faire : & les interprétes entendent qu'ils obſervoient les aſtres pour regler les fêtes, & tout l'ordre de l'année. Le Prophete Malachie dit des prêtres en general que leurs levres gardent la ſcience, & que l'on cherche l'inſtruction dans leur bouche. Une de leurs principales fonctions étoit donc d'enſeigner la loy de Dieu dans les aſſemblées qui ſe tenoient en chaque ville, le jour du ſabat, & que les Grecs nommerent Synagogues ou Egliſes ; car l'un & l'autre ſignifie à peu près le même. On y faiſoit auſſi parler d'autres hommes doctes, particulierement ceux qui

1. *Par.* XII. 32.

Malac. II. 7.

v. Orig. cont. Celſ. lib. 4. *p.* 182.

étoient reconnus pour prophetes inſpirez de Dieu. C'étoient là les écoles publiques des Iſraëlites, où l'on enſeignoit, non pas des ſciences curieuſes, mais la religion & les bonnes mœurs : & où l'on inſtruiſoit, non pas des enfans ou quelques particuliers oiſifs, mais tout le peuple.

Les prêtres & les prophetes étoient les ſeuls qui ſe mêloient de compoſer, ſur tout les hiſtoires. Il en étoit de même chez les Egyptiens : leurs prêtres renonçoient à toutes les affaires humaines. Ils menoient une vie fort ſerieuſe & dans une grande retraite : toute leur occupation étoit le ſervice des dieux & l'étude de la ſageſſe. Ils employoient le jour aux fonctions de la religion & la nuit aux meditations de mathematique : car c'eſt ce qu'ils appelloient les choſes celeſtes : il n'y avoit qu'eux qui écriviſſent l'hiſtoire. Ainſi les plus anciennes hiſtoires des Romains étoient les annales de leurs pontifes.

Joſep. cont. Ap. l. 1. c. 2.

Nous voyons dans les hiſtoires de l'Ecriture ſainte le caractere de leurs auteurs. Il paroît que c'étoient des hommes fort ſerieux & fort ſages ; des vieillards de grande experience, des gens bien inſtruits des affaires. On n'y void ni vanité, ni flaterie, ni affectation de montrer de l'eſprit : au lieu que l'on void tous ces défauts chez les Grecs, où chaque particulier avoit la liberté d'écrire, & où la plû-

plûpart ne cherchoient que leur propre gloire, où celle de leur nation. Les hiſtoriens Hebreux ne mettent point leurs noms, & ne diſſimulent rien de ce qui leur eſt deſavantageux ou aux princes ou aux princeſſes. Ceux qui ont écrit l'hiſtoire de David, ont autant circonſtancié ſon crime qu'aucune autre de ſes actions.

Ils ne font ni preface ni tranſitions: ce ne ſont que des faits racontez, le plus clairement qu'il eſt poſſible, ſans aucun mêlange de raiſonnement ni de reflexion. Mais, quand on l'examine bien, on trouve qu'ils ont choiſi, avec un jugement merveilleux, les faits qui ſervent à leur deſſein; ce qui fait que les hiſtoires ſont très-courtes: quoi qu'aux endroits importans, ils entrent dans le dernier détail, & mettent l'action devant les yeux du lecteur, par une narration très-vive. On void qu'ils retranchent exprès les reflexions & les exagerations, en ce qu'ils ſçavent bien les employer, dans les diſcours où ils veulent émouvoir. Ainſi Moïſe releve & amplifie dans le Deuteronome, avec toutes les figures les plus fortes & les plus grandes, ce qu'il avoit raconté très-ſimplement dans les livres precedens. Ainſi le prophete Iſaïe raconte nuëment la défaite de Sennacherib, après l'avoir exagerée en la prédiſant, d'un ſtile qui va juſqu'au poëtique. *Iſa. xxxvi.*

Les Hebreux n'écrivoient pas moins bien dans tous les autres genres. Les loix ſont écrites avec clarté & breveté ; les maximes de morale ſont renfermées en des ſentences courtes, ornées de figures agréables & exprimées d'un ſtile meſuré : car tout cela ſert à les faire retenir. Enfin la poëſie eſt ſublime : les peintures y ſont vives, les métaphores hardies, les expreſſions nobles, & les figures merveilleuſement diverſifiées. Mais il faudroit des traitez entiers de leur éloquence & de leur poëſie pour en parler dignement.

Quoi qu'ils ayent écrit par inſpiration divine, je ne crois pas qu'il ſoit neceſſaire d'y attribuer toute leur éloquence. Ils ont été inſpirez pour ne rien dire que de vrai & n'employer aucune parole qui ne fût propre ſuivant les profonds deſſeins de Dieu. Mais au reſte le Saint-Eſprit s'eſt ſervi de leur expreſſion naturelle : on le void par la difference des ſtiles des prophetes entre eux, & encore plus par la conformité qu'ils ont tous avec les autheurs prophanes les plus anciens. Homere, Herodote, Hippocrate racontent de la même maniere. Heſiode inſtruit à peu près de même. Les élegies de Theognis & de Solon ont du rapport avec les exhortations de Moïſe & des prophetes. On void dans Pindare & dans les chœurs des tragedies, la hardieſſe & la varieté des can-

Ap. Demoſt. de falſ. leg. & alibi.

cantiques : plus les autheurs Grecs ſont anciens plus ils reſſemblent aux Hebreux : ſoit dans la diſtinction des ſtiles, ſuivant la nature des ouvrages, ſoit dans la breveté & la proprieté de l'expreſſion.

On croira ſi l'on veut, que les Hebreux écrivoient ainſi par la ſeule force de leur genie ; & que la droiture de leur jugement leur faiſoit rejetter tout ce qui n'étoit pas du deſſein de chaque ouvrage, & employer ce qui étoit le plus propre, pour inſtruire ou pour émouvoir. Pour moi, voyant qu'ils obſervent ſi conſtamment la difference des ſtiles, & qu'ils employent ſi à propos tous les ornemens de la veritable éloquence; j'aime mieux croire qu'ils avoient déja quelques regles tirées des experiences de leurs peres : ſoit qu'elles fuſſent écrites, ſoit que ce ne fût qu'une tradition entre les ſçavans. Ne croyons pas que les Grecs ayent inventé l'éloquence & la poëſie : ils ont tout au plus inventé les noms des figures, & tout ce langage de l'art, qui faiſoit la ſcience des grammairiens, & des rheteurs, & qui n'a jamais fait ni orateurs ni poëtes. Le fonds de l'art étoit trouvé avec eux. Auſſi le monde étoit-il déja bien vieux. Il avoit duré trois mille ans avant Salomon, & il s'en faut plus de trois cens ans qu'il n'ait autant duré depuis. Juſques alors la vie des hommes avoit été longue,

& il n'y avoit point encore eu d'inondations de barbares, dans les païs où les arts & les ſciences avoient commencé.

XVI. Politeſſe des Iſraëlites.

Pour revenir au commun des Hebreux, étant ſi bien inſtruits, & nez dans un païs où les hommes ont naturellement de l'eſprit, ils ne pouvoient manquer de politeſſe. Car il ne faut point s'imaginer qu'elle ſoit incompatible avec la vie champêtre; & avec le travail du corps : l'exemple des Grecs prouve trop bien le contraire. Je prens ici la politeſſe en general, pour tout ce qui nous diſtingue des nations barbares : d'un côté l'humanité & la civilité, les demonſtrations d'amitié & de reſpect dans le commerce de la vie; & d'ailleurs la prudence dans les affaires, la fineſſe & la delicateſſe de la conduite, tout ce que nous appellons politique.

Quant à la civilité, les Grecs vivant la plûpart en republique, étoient ſi jaloux de leur liberté qu'ils ſe traitoient tous d'égaux : & leurs complimens n'alloient qu'à témoigner de l'eſtime & de l'amitié, en quoi les Romains les imiterent. Les civilitez des Orientaux revenoient plus aux nôtres, & marquoient plus de reſpect. Ils traitoient de ſeigneurs ceux à qui ils vouloient faire honneur; ils leur faiſoient des proteſtations de ſervice, & s'inclinoient devant eux, juſques à ſe proſterner contre terre; ce que l'Ecriture appelle adorer.

Les

Les Hebreux en uſoient ainſi, même avant qu'ils euſſent des Rois, & dès le tems des patriarches : ce qui venoit apparemment des mœurs des peuples voiſins, dès long-tems aſſujettis à des maîtres. Ce n'étoit point une incivilité de ſe tutoyer : toute l'antiquité parloit ainſi; comme font encore la plûpart des nations du monde. Ce ne fut que vers la decadence de l'empire Romain, que l'on commença à ſe ſervir du pluriel en parlant à un ſeul. Il étoit ordinaire de baiſer en ſalüant. Au lieu que nous nous découvrons par reſpect, ils ſe déchauſſoient pour entrer dans les lieux ſaints, comme font encore pluſieurs Orientaux; au contraire c'étoit une marque de deüil que de ſe découvrir la tête.

On void des exemples de leurs complimens dans ceux de Ruth, d'Abigaïl, de cette femme de Tecué que Joab employa pour faire rappeller Abſalom, & de Judith. Tous ces exemples ſont de femmes, ordinairement plus flateuſes que les hommes. Ils uſoient volontiers dans leurs diſcours d'allegories & d'énigmes ingenieuſes. Leur langage étoit modeſte & conforme à la pudeur, mais d'une maniere differente de la nôtre. Ils diſoient l'eau des pieds pour dire l'urine : couvrir les pieds, pour ſatisfaire aux autres beſoins, parce qu'en cette action ils ſe couvroient de

Ruth. II. 13. I. *Reg.* XXV. 23. 41. 2. *Reg.* XIV. 9. 17. *Jud.* XI. 5. 6. *Deut.* XXIII. 12.

leurs manteaux, après avoir creuſé la terre : ils nommoient la cuiſſe pour les parties voiſines, que la pudeur défend de nommer. D'ailleurs ils ont des expreſſions, qui nous paroiſſent fort dures: quand ils parlent de la conception & de la naiſſance des enfans, de la fecondité ou de la ſterilité des femmes : & ils nomment ſans façon, certaines infirmitez ſecretes de l'un & de l'autre ſexe, que nous enveloppons par des circonlocutions éloignées.

Toutes ces differences ne viennent que de la diſtance des tems & des lieux. La plûpart des mots qui ſont deshonnêtes, ſuivant l'uſage preſent de nôtre langue, étoient honnêtes autrefois parce qu'ils donnoient d'autres idées : & encore aujourd'hui, les Levantins, ſur tout les Mahometans, ont des delicateſſes ridicules pour certaines ſaletez qui ne font rien aux mœurs, tandis qu'ils ſe donnent toute liberté ſur les plaiſirs les plus infames. Les livres de l'Ecriture parlent plus librement que nous ne ferions de ce qui regarde le materiel du mariage, parce qu'il n'y avoit perſonne parmi les Iſraëlites qui y renonçât; & que ceux qui écrivoient, étoient des hommes graves, & des vieillards pour l'ordinaire.

Quant à la prudence, la politique bonne ou mauvaiſe, l'adreſſe, la ſoupleſſe, les

les ruſes, les intrigues de cour, l'hiſtoire de Saül & celle de David nous en fourniſſent autant d'exemples, à proportion qu'aucune autre que je connoiſſe.

XVII. Plaiſirs.

Leur vie aiſée & tranquille jointe à la beauté du païs, les portoit au plaiſir. Mais leurs plaiſirs étoient ſenſibles & faciles: ils n'en avoient gueres d'autres que la bonne chere & la muſique. Leurs feſtins étoient, comme j'ai dit, de viandes ſimples, qu'ils prenoient chez eux & la muſique leur coûtoit encore moins, puis que la plûpart ſçavoient chanter & joüer des inſtrumens. Le vieillard Berzellaï ne comptoit que ces deux plaiſirs, quand il diſoit qu'il étoit trop vieux pour goûter la vie : & l'Eccleſiaſtique compare cet aſſortiſſement à une émeraude enchaſſée dans de l'or. Auſſi Uliſſe, chez les Pheaciens, avoüoit franchement, qu'il ne connoiſſoit point d'autre felicité, qu'un feſtin accompagné de muſique. On void les mêmes plaiſirs dans les reproches que font les prophetes à ceux qui en abuſoient. Mais ceux-là y ajoûtent l'excez du vin, les couronnes de fleurs & les parfums; comme nous voyons qu'en uſoient les Grecs & les Romains.

2. *Reg.* XIX. 35. *Eccl.* XXXII. 7, 8. *Amos.* VI. 1. *Iſa.* V. 11, 12. *Iſa.* XXVIII. 1.

On void le dénombrement des parfums dont ſe ſervoient les Hebreux, & dans le cantique & en pluſieurs endroits de l'Ecriture, mais principalement dans la loy, quand

Exod. XXX. 23.

quand elle preſcrit la compoſition des deux ſortes de parfums, qui devoient être offerts à Dieu, l'un ſec & l'autre liquide. Les drogues qui y ſont marquées ſont les plus odoriferantes, que l'on connût, avant que l'on eût trouvé le muſc & l'ambre.

Ils mangeoient volontiers dans les jardins ſous des arbres & des treilles : car il eſt naturel dans les païs chauds, de chercher l'air & le frais. Auſſi quand l'Ecriture veut marquer un tems de proſperité, elle dit que chacun beuvoit & mangeoit ſous ſa vigne & ſous ſon figuier ; qui ſont les arbres fruitiers dont les feüilles ſont les plus larges.

L'application au travail de la campagne ne permettoit pas de faire tous les jours des feſtins, & d'être tous les jours dans le plaiſir, comme ſont aujourd'hui la plûpart des riches, mais elle ſervoit à les leur faire mieux goûter. Ils avoient donc des
Iſa. IX. 3. tems de réjoüiſſances. Leurs jours de ſabat, & toutes les autres fêtes marquées par la loi : les mariages : le partage du butin après une victoire : les tondailles
Iſa. XVI. 10. de leurs moutons : la moiſſon & les vendanges en chaque terroir particulier, où les voiſins s'aſſembloient pour s'aider les uns les autres. On ſçait que les fêtes de Bacchus & de Cerés avoient commencé chez les Grecs par ces ſortes de réjoüiſſances, & on en void encore des traces par-

parmi le peuple de la campagne. Les Iſraëlites n'avoient point de ſpectacles profanes. Ils ſe contentoient des ceremonies de la religion & de l'appareil des ſacrifices, mais il devoit être fort magnifique; puiſque le temple étoit le plus ſuperbe bâtiment qu'il y eût dans tout le païs, & qu'il y avoit trente-deux mille Levites deſtinez à y ſervir.

Je ne voi chez eux ni le jeu ni la chaſſe, que l'on conte parmi nous entre les plus grands divertiſſemens. Pour le jeu, il ſemble qu'ils l'ignoroient abſolument, puiſque le nom ne s'en trouve pas une ſeule fois dans toute l'Ecriture. Ce n'eſt pas que les Lydiens n'euſſent déja inventé les jeux, ſi ce que l'on en dit eſt veritable : mais encore aujourd'hui les Arabes & les autres Orientaux ne joüent point aux jeux de hazard : au moins quand ils obſervent leur loi. Pour la chaſſe, ſoit des bêtes, ſoit des oiſeaux, elle n'étoit pas inconnuë aux Iſraëlites; mais il ſemble qu'ils s'y appliquoient moins pour le plaiſir, que pour l'utilité de fournir leurs tables, & de conſerver leurs bleds & leurs vignes. Car ils parlent ſouvent de filets & de pieges, & on ne void ni chien ni équipages, même aux Rois. Ils ſe ſeroient ſans doute rendus odieux, s'ils avoient voulu courir ſur les terres labourées, ou nourrir des bêtes qui euſſent fait du dégât. *Herod.* II.

Les

Les grandes chaſſes ſe ſont établies dans les vaſtes forêts & les terres incultes des païs froids.

XVIII. Deüil.

Après les réjoüiſſances, parlons du deüil & des marques d'affliction. Les anciens ne prenoient pas ſeulement le deüil à la mort de leurs parens, mais toutes les fois qu'il leur arrivoit quelque malheur ; & leur deüil ne conſiſtoit pas ſeulement à changer d'habit. Les cauſes de deüil étoient, ou des calamitez publiques, comme une mortalité, une ſterilité generale, une incurſion d'ennemis : ou des malheurs particuliers ; la mort d'un parent ou d'un ami, s'il étoit dangereuſement malade ou en captivité, ſi l'on étoit accuſé d'un crime.

Les marques de deüil chez les Iſraëlîtes, étoient de déchirer ſes habits ſi-tôt que l'on apprenoit une mauvaiſe nouvelle, ou que l'on ſe trouvoit preſent à quelque grand mal : comme un blaſphême, ou un autre crime contre Dieu : ſe battre la poitrine, mettre ſes mains ſur la tête, ſe la découvrir ôtant la coëfure, & y jetter de la pouſſiere ou de la cendre, au lieu de parfums qu'ils y mettoient dans la joye ; ſe raſer la barbe & les cheveux. Les Romains au contraire, qui avoient accoûtumé de ſe raſer, laiſſoient croître leur poil dans le deüil.

2. *Reg.* XIII. 19. *Jerem.* II. 37.

Tant que le deüil duroit, il ne falloit ni

ni s'oindre ni ſe laver, mais porter des habits ſales & déchirez, ou des ſacs, c'eſt-à-dire des habits étroits & ſans plis, & par conſequent deſagréables. Ils les nommoient auſſi cilices, parce qu'ils étoient faits de gros camelot, ou de quelque étoffe ſemblable, rude & groſſiere. Ils avoient les pieds nuds auſſi-bien que la tête; mais le viſage couvert: quelquefois ils s'enveloppoient d'un manteau, pour ne point voir le jour & cacher leurs larmes. Le deüil étoit accompagné de jeûne, c'eſt-à-dire, que tant qu'il duroit, ou ils ne mangeoient point du tout, ou ils ne mangeoient qu'après le ſoleil couché, & des viandes fort communes, comme du pain ou quelques legumes, & ne beuvoient que de l'eau. *Ezech.* XXIV. 17.

Ils demeuroient enfermez, aſſis à terre ou couchez ſur la cendre, gardant un profond ſilence, & ne parlant que pour ſe plaindre, ou pour chanter des cantiques lugubres. Le deüil pour un mort étoit d'ordinaire de ſept jours: quelquefois on le continuoit pendant un mois, comme pour Aaron & pour Moïſe: & quelquefois il alloit juſques à ſoixante & dix jours, comme pour le patriarche Jacob. Mais il y avoit des veuves qui continuoient leur deüil toute leur vie, comme Judith & Anne la propheteſſe. *Tob.* III. 10. *1. Regi* XXXI. 13. *Eccle.* XXII. 13. *Num.* XX. 30. *Deut.* XXXIV. 8. *Gen.* L. 3.

Ainſi leur deüil n'étoit pas comme le nô-

nôtre, une ſimple ceremonie, dont il n'y a que les riches qui s'acquitent regulierement : il renfermoit toutes les ſuites naturelles d'une douleur effective. Car une perſonne bien affligée ne prend aucun ſoin de ſe parer ni de ſe tenir propre ; elle peut à peine ſe reſoudre à manger ; elle ne parle point, ou ſeulement pour ſe plaindre, elle ne ſe montre point, & fuit tous les divertiſſemens. Nous voyons cette maniere de deüil non ſeulement chez les Iſraëlites, mais chez les autres Orientaux, chez les Grecs & les Romains & long-tems après : puiſque ſaint Chryſoſtome nous le décrit encore de ſon tems à peu près de même. Je croi bien qu'il y en avoit qui joüoient la comedie, & qui faiſoient toutes ces façons ſans être fort affligez ; mais du moins ceux qui l'étoient pouvoient ſe ſatisfaire librement.

Chryſoſt. ad Demetr. de compunct. to. 6.

Or en general, & les Iſraëlites & tous les anciens étoient plus naturels que nous, & ſe contraignoient moins ſur les démonſtrations exterieures des paſſions. Ils chantoient & danſoient dans la joye : dans la triſteſſe ils pleuroient & gemiſſoient à haute voix : quand ils avoient peur, ils l'avoüoient franchement, quand ils étoient en colere ils ſe diſoient des injures. Homere & les poëtes tragiques nous en donnent par tout des exemples. Voyez les regrets d'Achille à la mort de Patrocle,

&

& dans Sophocle les expreſſions de douleur d'Oëdipe & de Philoctere. La philoſophie, & le Chriſtianiſme enſuite, ont corrigé cet exterieur, en ceux qui ont de l'éducation & de la politeſſe : ils ſont exercez de jeuneſſe à parler en heros ou en ſaints; mais la plûpart n'en valent pas mieux dans le fonds, & ſe contentent de diſſimuler leurs paſſions, ſans les vaincre, ou ſans même les combattre.

XIX. Funerailles.

Les funerailles viendront bien avec le deüil. Tous les anciens en avoient un très-grand ſoin ; & regardoient comme une malediction terrible, que leurs corps, ou ceux des perſonnes qu'ils avoient cheries, demeuraſſent expoſez à être déchirez par les bêtes, & par les oiſeaux; ou à ſe corrompre à découvert, & infecter les vivans. C'étoit une conſolation de repoſer dans les ſepulchres de ſes peres. Au lieu que les Grecs brûloient les corps pour garder les cendres, les Hebreux enterroient les gens du commun, & embaumoient les perſonnes conſiderables pour les mettre dans des ſepulchres. Ils brûloient auſſi quelquefois des parfums ſur le corps. Aux funerailles d'Aſa roy de Juda, il eſt dit qu'il fut mis ſur un lit rempli de parfums compoſez avec grand art, & que l'on y fit grand feu : & il paroît que c'étoit une coûtume par d'autres paſſages. Ils embaumoient à peu près comme les

2. *Par.* XVI. 14. 2. *Par.* XXI. 19. *Jerem.* XXXIV. 5.

les Egyptiens, entourant le corps d'une grande quantité des drogues deſſechantes; puis ils les mettoient dans les ſepulchres, qui étoient des petits caveaux ou des cabinets taillez dans des roches, avec un tel artifice, que quelques-uns avoient des portes fermantes & tournant ſur leurs gonds, taillées de la même piece : on en void encore pluſieurs, chacun avoit une table de la même pierre, ſur laquelle on poſoit le corps.

2. *Reg.* III. 31. *Jer.* IX. 17. *Matth.* IX. 23. Ceux qui ſuivoient le convoy étoient en deüil, & lamentoient à haute voix comme il paroît à l'enterrement d'Abner. Il y avoit des femmes qui faiſoient métier de pleurer en ces occaſions, & on joignoit aux voix, des flutes dont le ſon eſt triſte. Enfin on compoſoit des cantiques, pour ſervir comme d'oraiſons funebres aux perſonnes illuſtres, dont la mort avoit été malheureuſe. Tel fut celui que fit David pour Saül, & celui du Prophete Jeremie pour Joſias.

2. *Reg.* I. 17. 2. *Par.* XXXV. 25.

Quoi que les funerailles fuſſent un devoir de pieté, il n'y avoit pourtant aucune ceremonie de Religion ; au contraire c'étoit une action profane; & elle rendoit immondes toutes les perſonnes qui y avoient eu part, juſqu'à ce qu'ils fuſſent purifiez : parce que les corps morts ſont, ou dans la corruption, ou dans une diſpoſition prochaine à ſe corrompre.

Ainſi

Ainſi loin que les Prêtres fuſſent neceſſaires aux funerailles, il leur étoit défendu d'y aſſiſter; ſi ce n'étoit à celles de leurs proches. Quand Joſias voulut abolir l'idolâtrie, il fit brûler les os des faux Prêtres ſur les autels des idoles, afin d'en donner plus d'horreur. On offroit des Sacrifices pour les morts, c'eſt-à-dire pour la remiſſion de leurs pechez comme fit Judas Machabée : & le Baptême pour les morts dont parle ſaint Paul étoit quelque ceremonie de ſe baigner & ſe purifier que l'on croyoit leur être utile auſſi-bien que les prieres.

Levit. xv. 2. 3. — 2. *Par.* xxxiv. 5. — 2. *Mac.* xii. 43. — 1. *Cor.* xv. 29.

XX. Religion.

Voilà ce qui regarde la vie privée des Iſraëlites. Venons maintenant à la religion, & à l'état politique. Quant à la religion je ne m'étendray pas à expliquer leur créance : nous la devons ſçavoir, puiſqu'elle eſt compriſe dans la nôtre. Je marqueray ſeulement que certaines veritez leur étoient revelées clairement, tandis que d'autres étoient encore obſcures, quoi qu'elles fuſſent déja revelées.

v. Joſ. cont. Appion. l. 2. c. 8.

Ce qu'ils connoiſſoient diſtinctement étoit : Qu'il n'y a qu'un ſeul Dieu : qu'il a créé le ciel & la terre : qu'il gouverne tout par ſa providence : qu'il ne faut avoir de confiance qu'en luy, ni eſperer aucun bien que de luy ſeul : qu'il voit tout, juſques au ſecret des cœurs : qu'il meut interieurement les volontez, & les tourne com-

Deut. iv. 39. vi. 4. *Pſ.* cxiii. 126. *Pſ.* lxi. 70. *Iſ.* xxxvi. *Jerem.* xvii. *Pſ.* xciii. 138.

3. *Reg.* VIII. 39. I. *Reg.* X. 26. *Prov.* XXI. 1. *Pſ.* L. 7. *Gen.* VI. 5. *Pſ.* LII. 4. *Deut.* XXX. 6. *Ezech.* XXXVI. 27. *Deut.* XXX. 19. 20. *Pſ.* XVII. 90. *Pſ.* LXI. *Exod.* XXXIV. 6. *Deut.* XXX. 1. 2. *Pſ.* LXXII. 17. *Eccl.* VIII. 11. XX. 2. XI. 9. XII. 14. *Sap.* II. 23. *Deut.* VII. 6. 7. 8. *Ibid.* IX 5. 6. *Geneſ.* XLIX. 10.

comme il luy plaît : que tous les hommes naiſſent en peché, & ſont naturellement enclins au mal : que toutefois ils peuvent bien faire avec le ſecours de Dieu : qu'ils ſont libres, & ont le choix de faire bien ou mal ; que Dieu eſt très-juſte, & punit ou recompenſe ſelon le merite : qu'il eſt plein de miſericorde, & pardonne à ceux qui ont un regret ſincere de leurs pechez : qu'il juge toutes les actions des hommes après leur mort : d'où il ſuit que l'ame eſt immortelle, & qu'il y a une autre vie.

Ils connoiſſoient encore que Dieu, par ſa pure bonté, les avoit choiſis entre tous les hommes, pour être ſon peuple fidéle : que d'entre eux, de la tribu de Juda, & de la race de David, devoit naître un Sauveur, qui les délivreroit de tous leurs maux, & attireroit toutes les nations à la connoiſſance du vray Dieu. Voilà ce qu'ils connoiſſoient diſtinctement, & qui étoit la matiere la plus ordinaire de leurs reflexions & de leurs prieres : voilà cette haute ſageſſe, qui les diſtinguoit de tous les peuples de la terre. Car au lieu que chez les autres il n'y avoit que les ſages qui connuſſent quelques-unes de ces grandes veritez, encore imparfaitement, & avec une grande diverſité d'opinions : tous les Iſraëlites étoient inſtruits de cette doctrine, juſques aux femmes & aux eſcla-

eſclaves, tous étoient dans les mêmes ſentimens.

Les veritez qui leur étoient enſeignées plus obſcurement étoient : qu'en Dieu il y a trois Perſonnes, le Pere, le Fils, & le Saint-Eſprit : que le Sauveur qu'ils attendoient ſeroit Dieu & Fils de Dieu, qu'il ſeroit Dieu & Homme tout enſemble : que Dieu ne donnoit aux hommes ſa grace & le ſecours neceſſaire pour accomplir ſa loy, que par le Sauveur & en vûë de ſes merites ; qu'il ſouffriroit la mort pour expier les pechez des hommes : que ſon regne ſeroit tout ſpirituel : que tous les hommes reſſuſciteront : que dans l'autre vie ſera la veritable recompenſe des bons, & la veritable punition des méchans. Tout cela eſt enſeigné dans les Ecritures de l'ancien Teſtament ; mais non pas ſi clairement que tout le peuple le connût. Auſſi les hommes n'étoient pas encore capables de porter des veritez ſi relevées.

Mais ſuivant mon deſſein, je dois ſeulement expliquer, ce que leurs pratiques exterieures de religion avoient de plus different de nos mœurs. Ils n'avoient qu'un ſeul Temple & qu'un ſeul Autel, où il fût permis d'offrir à Dieu des ſacrifices. C'étoit une marque ſenſible de l'unité de Dieu, & pour repreſenter auſſi ſa Majeſté ſouveraine, ce bâtiment étoit le

2. *Reg.* VII. 12. *Pſ.* XXI. 28. *Pſ.* LXXI. 1. *Iſa.* XI. 1. 10. *Exech.* XXXIV. 23. *Deut.* IV. 6. *v. Orig. cont. Celſ. Joſ.* 2. *in App.* 6. *Gen.* I. 26. *Pſ.* XXXII 6. *Prov.* XXX. 4. *Iſa.* XLVIII. 16. *Pſ.* 2. 7. *Pſ.* CIX. 3. *Pſ.* XLIV. 7. 8. *Geneſ.* XXII. 18. *Iſa.* LIII. 11. *Ibid.* v. 6. *&c.* *Iſa.* LX. 19. LXIV. 4. *Tob.* XIII. 21. *&c.*

Job. XIX. 26. *Dan.* XII. 2. *Sap.* III. 1. *&c.* V. 1. *&c.* *Tob.* II. 18. IV. 23. le plus magnifique de tout le païs. Ce n'étoit pas un seul vaisseau, comme la plûpart de nos Eglises; mais une grande enceinte, comprenant, outre le corps du temple, des courts environnées de galeries, & diverses pieces, pour les differens offices des Prêtres & des Levites. Les temples des autres peuples, comme des Egyptiens & des Chaldéens, étoient aussi accompagnez de grands édifices, & occupoient beaucoup d'espace : mais ils y plantoient toûjours des arbres; au lieu que les Israëlites n'en souffroient point dans toute l'enceinte du temple; pour s'éloigner entierement de la superstition des bois, que les payens estimoient sacrez.

3. *Reg.* VI. 2. 3. *&c.* *Jos.* I. *c.* *Antiq. c. ult. & 5. bell. c.* 14. *p.* 915. 2. *Par.* III. 4. Le corps du temple avoit dix toises de long sur cinq de large; sans compter le sanctuaire, qui suivoit de plein pied, & avoit cinq toises en tout sens. Le reste du temple étoit haut de sept toises & demie. A l'entrée il y avoit un vestibule, qui portoit une grande tour de trente toises de haut sur cinq de large; je laisse aux sçavans à juger de ces proportions. Mais pour ceux à qui le temple paroîtra petit, je les prie de considerer que le peuple n'y entroit jamais. Il n'y avoit que les sacrificateurs, & encore ceux qui étoient de service, & aux heures reglées le soir & le matin, pour allumer les lampes, offrir les

les pains & les parfums. Le Pontife étoit le ſeul qui entrât dans le ſanctuaire, où repoſoit l'Arche d'alliance; encore n'y entroit-il qu'une fois l'année.

Tout le temple, le ſanctuaire compris étoit revêtu de cedre, orné de ſculptures, & tout couvert de lames d'or. En dehors il étoit environné de deux planchers de cedre, qui faiſoient trois étages de chambres à divers uſages. Devant le temple, dans une grande cour, étoit l'Autel des holocauſtes, c'eſt-à-dire une plate-forme carrée, de cinq toiſes de chaque côté & de quinze pieds de haut. Les ſacrificateurs y montoient par une rampe ſans degrez, pour arranger le bois & les victimes. Dans la même cour étoient dix grands baſſins d'airain, poſez ſur des baſes roullantes; & celui qui étoit porté ſur douze bœufs, & que l'Ecriture nomme la mer d'airain. Cænacula.

Cette cour étoit la place des ſacrificateurs; particulierement l'eſpace d'entre l'autel & le veſtibule: car les laïques pouvoient s'avancer juſques à l'autel quand ils offroient des ſacrifices, pour preſenter leurs victimes & les égorger. Sur les degrez du veſtibule, qui faiſoient face au-devant du temple, étoient les Levites, qui chantoient, & qui joüoient des inſtrumens. La cour des Prêtres étoit enfermée de galeries & environnée d'une premiere cour beaucoup plus grande, qui étoit la 2. Par. IV. 9. ſec. hebr. & 70.

v. Ezech. 40. & 42. *Joſ.* XV. *ant. in fi.* Gazophylacia, paſtophoria, thalami, exhedræ.

place ordinaire du peuple. Les femmes y étoient ſeparées des hommes : & les Gentils ne pouvoient s'avancer que ſous les galeries, qui faiſoient l'enceinte de cette premiere cour. A ces galeries de l'une & l'autre enceinte etoient jointes pluſieurs ſalles, chambres & magaſins à divers uſages.

Jerem. XXXV. 4. 1. *Eſd.* I. II. *Ezech.* XLIV. 19. 2. *Par.* XXXI. 11. 2. *Mac.* III. 10. *Thalmud. Cod. Middoth.* *Exech.* XLVI. 20. *Idem.* XLII. 13. *Idem.* XL. 44. 45. *Cod. Middoth.*

Il y avoit des treſors pour les vaſes ſacrez d'or & d'argent, dont le nombre étoit ſi grand, qu'au retour de la captivité on en rapporta juſques à cinq mille quatre cens : des veſtiaires pour les habits ſacrez des Prêtres ; des magaſins, où l'on mettoit en reſerve les offrandes deſtinées à la ſubſiſtance des ſacrificateurs & des levites, des veuves & des orfelins : & les dépôts des particuliers. Car c'étoit l'uſage chez les anciens, de faire les dépôts publics dans les temples. En d'autres lieux on gardoit le vin & l'huile pour les libations : le ſel dont toutes les offrandes devoient être aſſaiſonnées : les agneaux choiſis pour être offerts au ſacrifice perpetuel du ſoir ou du matin. Ailleurs on faiſoit les pains de propoſition, & les autres pâticeries pour les ſacrifices. Il y avoit des cuiſines pour les chairs des victimes : des ſalles à manger pour les ſacrificateurs : des corps de garde pour les Levites portiers, qui gardoient le temple jour & nuit : des chambres des Levites muſiciens :

ciens : une où les Nazaréens ſe faiſoient raſer après leur vœu : une où l'on examinoit les lepreux : une ſalle où ſe tenoit le conſeil ſouverain des ſoixante & dix ſenateurs : & d'autres pieces ſemblables, que nous ne connoiſſons pas ſi diſtinctement. Tant de beaux bâtimens bien arrangez, donnoient ſans doute une haute idée du grand Roy que l'on ſervoit en ce ſacré palais. *1. Paral. XXVI. 15.*

On offroit tous les jours quatre agneaux en holocauſte, deux le matin & deux le ſoir : & c'eſt ce qu'on appelloit le ſacrifice perpetuel. Les jours de ſabat & les fêtes on multiplioit les ſacrifices à proportion de la ſolemnité, ſans compter les offrandes des particuliers qui étoient toûjours en grand nombre. *Tamid. Entelechiſmos ſive ſacrif.*

Nous ſommes choquez de ces ſacrifices ſanglans, qui attiroient la boucherie dans le temple : mais il en étoit de même chez les autres nations : & les Iſraëlites avoient pris toutes ſortes de précautions pour faire ces ſacrifices avec toute la propreté & la bienſéance poſſible. La ſituation du temple y aidoit; car comme il étoit ſur une montagne, on avoit creuſé par deſſous des conduits, pour faire écouler le ſang & les immondices. Les fonctions propres des ſacrificateurs n'étoient que de répandre le ſang, allumer le feu, & mettre deſſus les parties qui

Lev. v. 11. *&c.* 1. *Reg.* II. 13. voient être offertes. C'étoient les particuliers qui tuoient les victimes, qui les preparoient, les mettoient en pieces, & les faiſoient cuire. On le void dans la loy & dans l'hiſtoire des enfans d'Heli. Les ſacrificateurs ne faiſoient ces fonctions qu'aux ſacrifices publics, qui s'offroient pour tout le peuple.

Après cela, nous ne devons pas trouver étrange la comparaiſon d'une marmite, que nous liſons dans Jeremie & dans Ezechiel, pour repreſenter Jeruſalem. Ces deux prophetes étoient ſacrificateurs, & accoûtumez à voir cuire les viandes ſanctifiées. Or ils eſtimoient grand & noble tout ce qui ſervoit au culte de Dieu, & à l'execution de la loy : & d'ailleurs il étoit ordinaire aux plus honnêtes gens de travailler de leurs mains, & de faire eux-mêmes, comme j'ai dit, les choſes neceſſaires pour la vie. Ainſi dans Homere, le grand Roy Agamemnon égorge de ſa main les agneaux, dont le ſang étoit le ſceau du traité qu'il faiſoit avec les Troyens. Ainſi le Roy Neſtor, ſacrifiant à Minerve, ce ſont ſes fils qui tuent la victime, la mettent en pieces, & la grillent. Homere eſt tout plein de ces exemples, non ſeulement dans les actions de religion, mais dans les autres rencontres; comme quand Achille reçût les deputez que les autres chefs des Grecs lui envoyoient.

Jerem. I. 13. *Ezech.* XXIV. 3. 4. *&c.*

Iliad. 3.

Odyſſ. 2. *in fi.*

Au

Au reſte, tout ce qui eſt preſcrit dans la loi, touchant la qualité des victimes & la forme des ſacrifices, tendoit plus à détourner les Iſraëlites de la ſuperſtition, les réduiſant à peu de ceremonies, qu'à en introduire de nouvelles. Les idolâtres ſacrifioient avec plus de ceremonies plus de ſortes d'animaux, & en bien plus de lieux; puis qu'ils avoient par tout des temples & des autels, & que chaque famille avoit ſes dieux domeſtiques, & ſes ſuperſtitions particulieres. Dieu preparoit ainſi ſon peuple de loin, à l'abolition des ſacrifices ſanglans, lui faiſant dire ſouvent en même tems par ſes prophetes, qu'il n'en avoit point de beſoin; qu'ils n'étoient point eſſentiels à la religion, & que le culte qui lui étoit le plus agréable, étoit les loüanges & la converſion du cœur.

v. Tertull. in Marc. 2. c. 18.

Herod. lib. 2. c. 40.

1. Reg. XV. 22. Pſ. XLIX. 8. &c. Iſa LXVI. 3. Jerem. VII. 22. & ibi Hier.

Il etoit neceſſaire que les ſacrificateurs fuſſent mariez, puiſque le ſacerdoce étoit attaché à la famille d'Aaron; mais ils étoient ſeparez de leurs femmes pendant le tems de leur ſervice; & ne beuvoient ni vin ni autre liqueur qui pût enyvrer. On voyoit des abſtinences ſemblables chez les idolâtres, particulierement les Egyptiens: & leurs ſacrificateurs pour ne rien porter qui vint des bêtes mortes, & qui tendît à corruption n'étoient vêtus que de lin, & chauſſez de ſouliers faits de cette plante d'où vient le nom du papier.

Levit. X. 9.

Les ſacrificateurs des Iſraëlites ſervoient
Ezech. nuds pieds, mais vêtus auſſi de lin. Il leur
XLIV. 17. étoit défendu de porter de la laine : & ils quittoient ces habits ſacrez ſi-tôt qu'ils ſortoient de leur enceinte pour entrer dans la cour du peuple. Les ſacrificateurs & tous les Levites menoient la vie paſtorale, ſi cherie des patriarches, n'ayant point d'autres biens que des troupeaux; car ils ne furent point compris dans le partage des terres, pour les détacher davantage des ſoins temporels, & leur donner plus de loiſir de vaquer aux choſes de la religion. Ils ne laiſſoient pas d'être riches, quand le peuple leur payoit fidélement ce que la loi avoit ordonné. Car quoique leur tribu fût la moins nombreuſe de toutes, ils avoient la dixme de tous les fruits que recüeilloient les douze autres tribus ; & par-conſequent leur portion étoit la plus groſſe. Ils avoient de plus les premices de tous les animaux, ſans compter les beſtiaux qu'ils avoient en propre : & les offrandes journalieres, dont les Prêtres ſubſiſtoient quand ils ſervoient à l'autel.

Je ne voi aucune fonction de la vie ci-
Deut. XX. vile qui leur fût interdite ; ils portoient
2. *Par.* les armes comme les autres : & les ſacri-
XIII. 12. *Num.* X. ficateurs ſonnoient de la trompette à l'ar-
Joſ. V. mée, & par tout ailleurs. Car ils ſe ſer-
bell. 3. voient de trompettes d'argent pour marquer

quer les fêtes, & appeller le peuple aux prieres publiques : & le nom de Jubilé vient d'une corne de belier, dont on ſonnoit pour en marquer l'ouverture. Les anciens moines d'Egypte gardoient cette coûtume de ſonner de la trompette, pour marquer les heures de la priere : car l'uſage des cloches eſt plus nouveau. *Reg. S. Pach c. 1. n. 3. 9.*

Les fêtes des Iſraëlites étoient, le ſabat de chaque ſemaine : le premier jour de chaque mois, nommé dans nos verſions Calendes ou Neomenie : les trois fêtes ſolemnelles, la Pâque, la Pentecôte, & la fête des Tabernacles, inſtituée en memoire des trois plus grandes graces qu'ils avoient reçûës de Dieu : la ſortie d'Egypte, la publication de la loi, l'établiſſement dans la terre promiſe, après le voyage dans le deſert, où ils avoient ſi long-tems logé ſous des tentes. Les grandes ſolemnitez duroient ſept jours, apparemment en memoire de la ſemaine de la création. *Levit.* XXIII. *Num.* XXVIII. 18.

L'année étoit de douze mois, de trente jours chacun, à peu près ſemblable à la nôtre. On la trouve ainſi reglée dès le tems de Noé, comme il paroît par les dattes du deluge : mais on croit qu'elle commençoit alors à l'équinoxe d'automne. Il fut ordonné à Moïſe de la commencer au printems, au mois Abib, qui fut celui de la Pâque; & c'eſt par rapport *Exod.* XII. 2.

à ce premier mois que ſont comptez les autres, qui ne ſont nommez que par leur nombre. Ils conviennent à peu près à nos mois Romains, dont les noms viennent de l'ancienne année, qui commençoit au mois de Mars. Ainſi le huitiéme mois étoit Octobre, du moins en partie, le neuviéme ſe trouvoit dans Novembre, & ainſi des autres. Ils comptoient leurs mois par la lune, au moins dans les derniers tems, non pas aſtronomiquement, mais ſenſiblement, du jour que des hommes deputez pour cette fonction avoient annoncé la nouvelle lune, qui étoit le lendemain de l'apparition.

Les fêtes des Iſraëlites étoient de vrayes fêtes, c'eſt-à-dire des réjoüiſſances effectives. Tous les hommes étoient obligez de ſe trouver à Jeruſalem aux trois grandes ſolemnitez de Pâque, de la Pentecôte & des Tabernacles : & il étoit permis aux femmes d'y venir. L'aſſemblée étoit donc très-nombreuſe, chacun s'habilloit & ſe paroît de ce qu'il avoit de meilleur. On avoit la joye de revoir ſes parens & ſes amis. On aſſiſtoit aux prieres & aux ſacrifices, toûjours accompagnez de muſique : à cela dans ce temple ſi magnifique, ſuivoient les feſtins où l'on mangeoit les victimes pacifiques : la loi même commandoit de ſe réjoüir & de joindre la joye ſenſible avec la ſpirituelle.

Il

Il ne faut donc pas s'étonner si c'étoit une agréable nouvelle d'apprendre que la fête approchoit, & que l'on iroit bien-tôt à la maison du Seigneur : si l'on estimoit heureux ceux qui y passoient leur vie : si pour y aller on marchoit à grandes troupes en chantant & joüant des instrumens : & si au contraire on se croyoit malheureux de n'avoir pas la liberté d'y aller, comme David s'en plaint si souvent dans son exil. *Psalm.* CXXI. *Psalm.* LXXXIII. *Isa.* XXIX. *Psal.* XLI. 5. *Ps.* XLII.

XXI. Jeûnes. Vœux.

Les jours de jeûne étoient tout le contraire des jours de fête. On y faisoit tout ce que j'ai marqué en parlant du deüil ; car le jeûne & le deüil étoient la même chose. Il ne consistoit donc pas seulement à manger plus tard, mais à s'affliger en toutes manieres. Ils passoient le jour entier sans boire ni manger jusques à la nuit : & c'est ainsi que le pratiquent encore non seulement les Juifs, mais les Mahometans, qui l'ont imité d'eux & des anciens Chrétiens. Ils demeuroient en silence dans la cendre & le cilice, & donnoient toutes les autres marques d'affliction. Les jeûnes publics étoient annoncez au son de la trompette, comme les fêtes. Tout le peuple s'assembloit à Jerusalem dans le temple, aux autres villes dans la place publique. On faisoit des lectures de la loi, & les vieillards les plus venerables exhortoient le peuple à reconnoître leurs pechez, *Isa.* LVIII 5. 3. *Reg.* XXI. 12. *Joël.* II. 15. 16. *&c.*

& en faire penitence. On ne faiſoit point de nopces ces jours-là, & même les maris ſe ſéparoient de leurs femmes.

Levit. XVI. 29. La loi n'avoit ordonné qu'un ſeul jour de jeûne, le dixiéme du ſeptiéme mois, qui étoit la fête des Expiations : mais *Zach.* VIII. 19. dès le tems du prophete Zacharie on en comptoit deux autres, un dans le cinquiéme mois, & un dans le dixiéme. Il y en avoit d'extraordinaires ; les uns dans les calamitez publiques ; comme fut la ſterilité dont parle Joël : les autres dans les afflictions particulieres ; comme les jeûnes de David, pour la maladie de l'enfant *2. Reg.* XII. 16. qui étoit né de ſon crime, pour la mort *2. Reg.* III. 35. d'Abner, & en tant d'autres occaſions *Pſalm.* XXXIV. 12. 13. qu'il marque dans les pſeaumes. Enfin, il y avoit des jeûnes qui ſe faiſoient par *Pſalm.* LXVIII. 11. 12. ſimple devotion, pour s'acquiter de quelque vœu.

Car les Iſraëlites étoient fort religieux à obſerver leurs vœux & leurs ſermens. *Jud.* XI. 35. Pour les vœux, l'exemple de Jephté n'eſt que trop fort. Pour les ſermens : *Joſ.* IX. 19. Joſué garda la promeſſe qu'il avoit faite aux Gabaonites, quoi qu'elle fût fondée ſur une tromperie manifeſte ; parce qu'il leur *1. Reg.* XIV. 27. avoit juré au nom du Seigneur. Saül voulut faire mourir ſon fils Jonathas, pour avoir violé la défenſe qu'il avoit faite avec ſerment : quoi que Jonathas n'eût peché que par ignorance, on en void encore d'au-

d'autres exemples. Ils prenoient très-ſerieuſement ces promeſſes ſi ſolemnelles, & ne ſe donnoient aucune liberté de les interpreter. C'étoit un acte de religion que de jurer au nom de Dieu, puiſque ce ſerment diſtinguoit les Iſraëlites de ceux qui juroient au nom des faux dieux. Ce qu'il faut entendre des ſermens legitimes & neceſſaires, comme ceux qui ſe font en juſtice. *Deut.* VI. 13. X. 20. *Pſalm.* LXII. 12.

Leurs vœux conſiſtoient d'ordinaire à offrir à Dieu quelque partie de leurs biens, ſoit pour ſervir aux ſacrifices, ſoit pour être miſe en reſerve. De-là venoient ces grands treſors du temple de Salomon, qui comprenoient, outre les offrandes de David, celles de Samuël, de Saül, d'Abner & de Joab. C'étoit principalement du butin pris ſur les ennemis. Les Payens faiſoient de pareilles offrandes aux temples de leurs faux dieux, ſoit après des victoires, ſoit en d'autres occaſions : je ne veux point d'autre exemple que le temple de Delphes, & les richeſſes que Creſus y envoya pour avoir des oracles favorables. *Levit.* XXVII. 1. *Par.* XVI. 28. *Herod. lib.* I.

Le vœu le plus conſiderable étoit celui des Nazaréens, qui s'obligeoient pour un certain tems à ne point boire de vin, ni de tout ce qui enyvre : ne point couper leurs cheveux, & ſe garder avec grand ſoin de toutes les impuretez legales, particulierement de l'approche des corps morts. *Num.* VI.

La regle des Recabites ſemble avoir eu pour fondement ces ſortes de vœux. L'auteur de cette regle fut Jonadab fils de Rachab, qui vivoit du tems de Jehu roi d'Iſraël, & du prophete Eliſée. Il défendit à ſes enfans de boire du vin, de bâtir des maiſons, de ſemer, d'avoir des terres ni des vignes. Ils demeuroient donc ſous des tentes, s'occupant apparemment, comme les Levites, à la nourriture du bétail, & imitant parfaitement la vie paſtorale des patriarches : ils étoient mariez, & conſerverent inviolablement cette regle dans leur famille, au moins pendant 180. ans : car on ne voit pas ce qu'ils devinrent après la captivité.

4. *Reg.* x. 15. *Jerem.* xxxv. 6.

XXII. Prophetes.

Une autre eſpece de religieux, & bien plus conſiderable, étoient les prophetes. Il y en avoit un grand nombre dès le tems de Samuël, témoin cette troupe que Saül rencontra, qui prophetiſoient au ſon des inſtrumens, tranſportez de l'eſprit de Dieu : & cette autre troupe qui prophetiſoit en preſence de Samuël, & qui ſemble avoir été de ſes diſciples : mais il ne paroît point qu'il y en ait jamais eu tant que depuis Elie & Eliſée, juſques à la captivité de Babylone. Ils vivoient ſeparez du monde, diſtinguez par leur habit & leur maniere de vivre ; ils demeuroient ſur des montagnes, comme Elie & Eliſée ſur le mont Carmel & en Galgala.

1. *Reg.* x. 5.

1. *Reg.* xix. 20.

La

La femme riche qui logeoit Eliſée quand il paſſoit à Sunam, lui fit, comme j'ai dit, bâtir & meubler une chambre, où il vivoit ſi retiré, qu'il ne parloit pas même à ſon hôteſſe, mais il lui faiſoit parler par ſon ſerviteur Giezi : & quand cette femme vint le prier de reſſuſciter ſon fils, Giezi vouloit l'empêcher de toucher les pieds du Prophete. Quand Naaman General des armées de Syrie le vint trouver pour être gueri de ſa lepre, il lui envoya ſes ordres ſans ſe montrer. 4. *Reg.* IV. 10. *Ibid.* IV. 27. 4. *Reg.* V. 10.

Deux autres miracles de ce Prophete, montrent que ſes diſciples vivoient en communauté : celui du potage d'herbes, dont il ôta l'amertume; & celui du pain d'orge, qu'il multiplia : & l'on y void auſſi la frugalité de leur nourriture. Il y avoit juſques à cent prophetes qui vivoient enſemble dans cette communauté. Ils travailloient de leurs mains ; car ſe trouvant trop étroitement logez, ils allerent eux-mêmes couper du bois pour bâtir ; & ils étoient ſi pauvres que l'un d'eux emprunta une coignée. L'exemple d'Habacuc, qui fut enlevé par un Ange, pour porter à Daniel le dîner qu'il avoit preparé pour ſes moiſſonneurs, montre encore la vie ſimple & laborieuſe des prophetes. 4. *Reg.* IV. 41. 43. *Dan.* XIV. 32.

Leur habit étoit le ſac ou le cilice, c'eſt-à-dire, l'habit de deüil, pour montrer qu'ils faiſoient continuellement penitence

tence pour les pechez de tout le peuple.
4. Reg. I. 8. Ainſi pour décrire Elie, on dit un homme vêtu de poil, avec une ceinture de
Iſa. XX. 2. cuir. Ainſi quand Dieu commande à Iſaïe de ſe dépoüiller, il lui ordonne d'ôter ſon ſac d'autour de ſes reins. Les deux grands
Apoc. XI. 3. Prophetes dont parle l'apocalypſe paroiſſoient revêtus de ſacs.

Les Prophetes, au moins quelques-uns, ne laiſſoient pas d'être mariez, & cette
4. Reg. IV. 1. veuve dont Elie multiplia l'huile, étoit la veuve d'un prophete : il ſemble même que leurs enfans ſuivoient la même profeſſion ; car les prophetes ſont ſouvent nommez enfans des prophetes. C'eſt ce
Amos. VII. 14. qui faiſoit dire à Amos. *Je ne ſuis point prophete ni fils de prophete, mais un ſimple paſtre* : pour montrer qu'il ne prophetiſoit point par profeſſion, mais par vocation extraordinaire. Car bien que Dieu ſe ſervît le plus ſouvent de ceux qui menoient la vie prophetique, pour faire ſçavoir ſes volontez, il ne s'étoit point impoſé de loi de ne pas faire de revelations à d'autres.

Cependant on ne comptoit d'ordinaire pour prophetes que ceux qui en menoient la vie ; d'où vient que les livres de Da-
Eccl. XLIX. 11. 12. vid, de Salomon & de Daniel ; ne ſont point mis au rang des livres prophetiques, parce que les deux premiers étoient des Rois, vivant dans les délices & la ſplendeur,

deur, & le dernier étoit un Satrape, vivant auſſi à la cour & dans le grand monde.

Ce furent ces ſaints perſonnages qui conſerverent, après les patriarches, la tradition la plus pure de la veritable religion. Ils s'occupoient à mediter la loi de Dieu; à le prier pluſieurs fois le jour & la nuit, & pour eux & pour les autres, & s'exerçoient à la pratique de toutes les vertus. Ils inſtruiſoient leurs diſciples, leur découvroient l'eſprit de la loi, & leur expliquoient les ſens relevez qui regardoient l'état de l'Egliſe après la venuë du Meſſie, ou ſur la terre ou dans le ciel, cachez ſous des allegories de choſes ſenſibles & baſſes en apparence. Ils inſtruiſoient auſſi le peuple, qui venoit les trouver les jours du ſabat & les autres fêtes. Ils leur reprochoient leurs pechez, & les exhortoient à en faire penitence; & ſouvent leur prediſoient de la part de Dieu, ce qui leur devoit arriver. Cette liberté de dire les veritez les plus fâcheuſes, même aux Rois, les rendoit odieux; & il en coûta la vie à pluſieurs. 4. *Reg.* IV. 23.

Cependant il y avoit beaucoup d'impoſteurs qui contrefaiſoient l'exterieur des vrais prophetes, portoient des ſacs comme eux, & parloient le même langage, ſe diſant auſſi inſpirez de Dieu : mais ils prenoient bien garde de ne faire que des *Zach.* XIII. 4.

pre-

predictions agréables au peuple & aux princes. Les faux dieux avoient auſſi leurs prophetes; comme les huit cens cinquante dont Elie fit faire juſtice. Tels étoient chez les Grecs, les devins qu'ils nommoient Manteis, comme dans le tems heroïques, Calcas & Tireſias. Tels étoient encore ceux qui prononçoient les oracles, ou qui les debitoient, & les poëtes qui ſe diſoient inſpirez des dieux. Car ils ne le diſoient pas pour parler poëtiquement, mais pour le faire croire; & en effet, ces faux prophetes, ſoit par operation du demon, ſoit par artifice, entroient en fureur, & parloient d'un ſtile extraordinaire; pour imiter les effets ſenſibles que l'eſprit de Dieu faiſoit dans les prophetes veritables. Or la tentation étoit grande aux Iſraëlites foibles dans la vertu, de conſulter ces devins & ces faux oracles; & c'étoit une des branches de l'idolâtrie, à laquelle ils furent fort ſujets pendant tout le tems dont nous parlons.

3. *Reg.* XVIII. 19.

XXIII. Idolâtrie.

Cette pente à l'idolâtrie, nous paroît fort étrange & fort abſurde, dans les mœurs des Iſraëlites; c'eſt ce qui perſuade le plus qu'ils étoient groſſiers & brutaux. Nous ne voyons point d'idolâtres, nous entendons ſeulement dire, qu'il en reſte dans les Indes & dans d'autres païs éloignez; mais tous les peuples qui nous environnent, Heretiques, Juifs, Mahometans, ne

ne prêchent que l'unité d'un Dieu tout-puiſſant : les moindres femmes, les païſans les plus ignorans, connoiſſent diſtinctement cette verité : ainſi on conclut que ceux qui croyoient pluſieurs dieux, & qui adoroient des morceaux de bois & de pierre, devoient être au rang des hommes les plus ignorans & les plus barbares. Toutes-fois nous ne pouvons traiter de barbares & d'ignorans, les Romains, les Grecs, les Egyptiens, les Syriens, & les autres peuples de l'antiquité, dont tous les arts, toutes les ſciences humaines, & toute la politeſſe, nous ſont venuës : & nous ne pouvons nier que l'idolâtrie n'ait regné chez eux avec un empire abſolu, dans le tems, où pour tout le reſte, ils étoient les plus habiles & les plus polis. Il faut donc un peu s'arrêter ici, & penetrer juſqu'à la ſource de ce mal.

L'eſprit de l'homme eſt tellement obſcurci depuis le peché, que s'il demeure dans l'état de la nature corrompuë, il ne s'applique à aucune idée ſpirituelle : il ne penſe qu'au corps & à la matiere, & ne compte pour rien tout ce qui ne tombe pas ſous les ſens : rien même ne lui paroît ſolide, que ce qui frappe les ſens les plus groſſiers, le goût & le toucher. Nous ne le voyons que trop dans les enfans & dans les hommes qui ſuivent leurs paſſions : ils ne font cas que de ce qui eſt

viſi-

viſible & ſenſible, tout le reſte leur paroît des diſcours en l'air. Cependant ces hommes ſont élevez dans la veritable religion, dans la connoiſſance d'un Dieu, de l'ame immortelle, de la vie future. Que pouvoient penſer ces anciens Gentils qui n'en avoient jamais entendu parler, & à qui les plus ſages ne preſentoient que des objets ſenſibles & materiels? Qu'on liſe tant que l'on voudra Homere le grand theologien & le grand prophete des Grecs, on n'y trouvera pas le moindre mot pour conjecturer qu'il penſât à quelque choſe de ſpirituel & d'incorporel.

Auſſi toute leur ſageſſe s'appliquoit à ce qui regarde le corps & les ſens. Les exercices du corps & tout ce regime de gymnaſtique dont ils ſe firent une ſi grande affaire, avoit pour but de conſerver & d'augmenter la ſanté, la force, l'adreſſe & la beauté; & ils menerent cet art à la derniere perfection. La peinture, la ſculpture & l'architecture regardent le plaiſir des yeux; & ils y avoient ſi bien réüſſi, que leurs maiſons, leurs villes & tout leur païs étoit plein d'objets agréables: on le void par les deſcriptions de Pauſanias. Ils excelloient auſſi dans la muſique: & quoi que la poëſie ſemble aller plus loin que les ſens, elle ne va qu'à l'imagination, qui a les mêmes objets & fait les mêmes effets. Leurs loix & leurs regles

de

de morale les plus anciennes reviennent toutes au ſenſible : Que les terres fuſſent bien cultivées : que chaque particulier eût dequoi vivre commodément : que les hommes épouſaſſent des femmes ſaines & fecondes : que les enfans fuſſent dreſſez à avoir de bons corps, principalement pour la guerre : que chacun fût en ſeureté, & à l'égard des étrangers & à l'égard des mauvais citoïens.

Ils ſongeoient ſi peu au bien de l'ame qu'ils lui nuiſoient pour perfectionner le corps. Il étoit manifeſtement contre la pudeur, que de jeunes hommes paruſſent tous nuds en public, pour s'exercer aux yeux de tout le monde : on ne comptoit cela pour rien ; & à Lacedemone les filles mêmes s'exerçoient ainſi. Il étoit dangereux d'expoſer par tout des ſtatuës & des peintures de toutes ſortes de nuditez, même les plus infames ; & le danger étoit grand ſur tout pour les peintres & les ſculpteurs qui travailloient ſur le naturel : n'importe il falloit contenter le plaiſir des yeux. Auſſi on ſçait à quel point de diſſolution les Grecs arriverent par ces beaux moyens : les impudicitez les plus abominables étoient chez eux, non ſeulement en uſage, mais en honneur. La muſique & la poëſie, outre qu'elles fomentoient les mêmes vices, excitoient encore & entretenoient des jalouſies & des haines mor-

mortelles, entre les poëtes, les acteurs & les ſpectateurs, & ſouvent les particuliers y étoient déchirez par des médiſances & des railleries cruelles. On ne s'en ſoucioit point, pourveu qu'il y eût de beaux chants & de beaux ſpectacles.

Il en étoit de même de leur religion. Elle ne conſiſtoit qu'en ceremonies ſenſibles; elle nuiſoit aux bonnes mœurs, au lieu d'y ſervir : & l'origine de tous ces maux c'eſt que l'homme s'étoit oublié ſoi-même & la nature ſpirituelle. Il s'étoit conſervé parmi tous les peuples une tradition conſtante, qu'il y avoit une nature plus excellente que l'homme, capable de lui faire du bien & du mal. Ne connoiſſant que des corps, ils vouloient que cette nature, c'eſt-à-dire, la divinité, fût auſſi corporelle, & par conſequent qu'il y eût pluſieurs dieux, afin qu'il y en eût en chaque partie de la nature; que chaque nation, chaque ville, chaque famille eût les ſiens. Ils les imaginoient comme des hommes immortels, & afin de les faire heureux ils leur attribuoient tous les plaiſirs ſans leſquels ils n'imaginoient point de bonheur, & juſqu'aux débauches les plus honteuſes; ce qui leur ſervoit enſuite à autoriſer leurs paſſions, par l'exemple de leurs dieux. Ce n'étoit pas aſſez de les imaginer, ou dans le ciel ou ſur la terre, il falloit les voir & les toucher : c'eſt pour-

pourquoi ils honoroient les idoles comme les dieux mêmes, ſe perſuadant qu'ils y étoient attachez & incorporez : & ils honoroient d'autant plus ces ſtatuës, qu'elles etoient plus belles ou plus antiques, ou qu'elles avoient quelque autre ſingularité qui les rendoit plus recommandables. *Sap.* c. 13. 10.

Le culte étoit conforme à la créance. Il roulloit tout ſur deux paſſions, l'amour du plaiſir & la crainte du mal ſenſible. Leurs ſacrifices étoient toûjours ſuivis des feſtins & accompagnez de muſique & de danſes. La comedie & la tragedie commencerent par les réjoüiſſances des vendanges en l'honneur de Bacchus : les jeux Olympiques & les autres combats ſi fameux, ſe faiſoient pour honorer les dieux; enfin tous les ſpectacles de la Grece étoient des actes de religion : & c'étoit une devotion à leur mode, d'aſſiſter aux comedies d'Ariſtophane les plus infames. Auſſi leur plus grande affaire en tems de paix, étoit le ſoin des combats ſacrez & des pieces de theatre : & ſouvent en tems de guerre, ils s'y appliquoient plus, & y faiſoient plus de dépenſe que pour la guerre même. *Sap.* XIV. 27. *v. Tertull. de ſpect. Aug.* 2. *civ.* *Demſtoh. Philipp.* 5.

Leur religion n'étoit donc pas une doctrine de morale comme la veritable religion. On appelloit ſaint, celui qui n'étoit ny meurtrier, ni traître, ny parjure, qui fuyoit le commerce, de ceux qui avoient com- *Aug. de vera relig. init.*

commis ces ſortes de crimes; qui gardoit les droits de l'hoſpitalité & des aziles; qui acquittoit fidélement ſes vœux, & faiſoit de la dépenſe pour les ſacrifices & les ſpectacles. La religion étoit regardée comme un trafic : on donnoit aux dieux des offrandes pour obtenir ce qu'on leur demandoit par les prieres. Au reſte, la debauche n'y nuiſoit point. Apulée, après toutes les infamies dont il a rempli ſa metamorphoſe, conclut par la deſcription de ſes devotions, c'eſt-à-dire de l'empreſſement qu'il avoit de ſe faire initier à toutes ſortes de myſteres; & de ſon exactitude à en obſerver ſcrupuleuſement toutes les ceremonies. La débauche bien loin d'être condamnée par la religion, étoit quelquefois commandée. Il falloit s'enivrer pour bien celebrer les bacchanales: & il y avoit des femmes qui ſe proſtituoient en l'honneur de Venus, particulierement à Corinthe. On ſçait ce que c'étoit que le dieu des jardins, & les myſteres de Cerés & de Cybele.

Plat. Eutyphron.

Apul. lib. 2.

Strab. lib.

v. Clem. Alex. in protrept.

C'eſt ainſi qu'ils honoroient les dieux qu'ils eſtimoient favorables & bienfaiſans. Mais pour les dieux infernaux, Hecate, les Eumenides, les Parques, & les autres, dont leurs fables leur faiſoient peur; il falloit les appaiſer par des ſacrifices nocturnes & des ceremonies affreuſes & inhumaines. Il y en avoit qui enterroient

Sap. XIV. 23.

des

des hommes vivans ; d'autres immoloient des enfans, & quelquefois les leurs propres, comme ces adorateurs de Moloc, tant deteſtez dans l'Ecriture, qui continuoient encore en Afrique cette abomination du tems de Tertullien. *Tertull. Apol. c. 9.*

C'eſt à cette crainte & à cette horreur, qu'il faut rapporter toutes les ſuperſtitions cruelles ou incommodes : comme de ſe tirer du ſang avec des lancettes, ou de ſe déchirer avec des coûteaux, ainſi que faiſoient les faux prophetes de Baal & les Prêtres de Cybele : de jeûner, de ſe baigner dans l'eau froide, & d'autres ſemblables. Ils croyoient détourner par là les maux particuliers ou les calamitez publiques, dont ils étoient menacez par les oracles, par les ſonges, ou par les prodiges, ſuivant l'explication de leurs devins. C'étoit des remedes, à ce qu'ils s'imaginoient, contre les maladies, contre la peſte, la grêle & les ſterilitez. Or en ces matieres, on aime toûjours mieux faire des choſes inutiles, que d'omettre celles qu'on croit utiles. Toute leur luſtration ou expiation des crimes étoit de ce genre de ſuperſtitions penibles : elle conſiſtoit à ſe purifier le corps par l'eau ou par le feu, & faire certains ſacrifices, mais il ne ſe parloit ny de repentir ny de converſion. 3. *Reg.* XVIII. 28. *Mane die quo tu indicù jejunia, nudus in Tiberi ſtabit.* *Hor. 2. ſat. 3.*

On s'étonnera peut-être, que des gens auſſi

auſſi éclairez que les Grecs, donnaſſent dans des ſuperſtitions ſi groſſieres, & ſe laiſſaſſent amuſer ſi facilement à des aſtrologues, des augures, des haruſpices, & tant d'autres ſortes de devins. Mais il faut conſiderer que juſqu'au tems d'Alexandre, & au regne des Macedoniens ils n'avoient pas fait grand progrez dans les ſciences qui peuvent guerir de la ſuperſtition. Ils excelloient dans les arts; leurs loix étoient ſages : en un mot, ils avoient perfectionné tout ce qui rend la vie commode & agréable, mais ils ne s'étoient guere appliquez aux ſciences ſpeculatives; comme la géometrie, l'aſtronomie, la phyſique. L'anatomie des animaux & des plantes, la recherche des mineraux & des météores, la figure de la terre, le cours des aſtres, & tout le ſyſtême du monde, étoient encore des myſteres cachez pour eux. Les Chaldéens & les Egyptiens, qui en ſçavoient déja quelque choſe, en faiſoient un grand ſecret, n'en parloient que par énigmes, & y mêloient une infinité de ſuperſtitions & de fables.

Comme ces ſciences dépendent principalement des experiences, la ſuite des ſiecles y ajoûte toûjours : & elles ſont à preſent dans la plus grande perfection où elles ayent jamais éte. On les enſeigne à découvert à quiconque s'y veut appliquer: & elles s'accordent parfaitement avec nô-

tre

tre ſainte religion, qui condamne toute ſuperſtition, toute divination, toute magie. Cependant on ne trouve que trop de gens qui écoutent les aſtrologues, & toutes ces ſortes d'impoſteurs, je ne dis pas ſeulement des païſans & des idiots de la lie du peuple : je dis des femmes qui ſe piquent de bel eſprit, de politeſſe & de ſcience ; des hommes nourris dans la lumiere du plus grand monde, qui ſont d'ailleurs les eſprits forts, & ne cedent pas à l'autorité de la veritable religion.

Qu'étoit-ce donc quand toutes ces ſotiſes faiſoient partie de la religion ; quand les devins paſſoient effectivement pour des hommes divins ; quand l'aſtrologie, la pyromantie, la necromancie & tout le reſte étoient les ſciences divines ? Comment pouvoit-on reſiſter à l'autorité des ſacrificateurs & des faux prophetes, qui contoient ſerieuſement une infinité d'experiences en confirmation de leur doctrine, & qui étoient ſuivis aveuglément par les nations entieres ? Il falloit bien les croire, quand on ne ſçavoit pas comment les choſes ſe pouvoient faire naturellement ; & quand même on l'auroit ſçû, il falloit être bien hardy pour les contredire.

L'inclination à l'idolâtrie n'étoit donc pas particuliere aux Iſraëlites, c'étoit un mal general : & la dureté du cœur, que l'Ecriture leur reproche ſi ſouvent, n'eſt

pas d'être plus attachez aux choſes ſenſibles, que les autres peuples; c'eſt de l'être autant qu'eux, après avoir reçû de Dieu des graces particulieres, & avoir vû de grands miracles. Il eſt vray qu'il falloit de la force, pour reſiſter au mauvais exemple de toutes les autres nations. Quand un Iſraëlite ſe trouvoit hors de ſon païs parmy les infideles, ne luy voyant point faire de ſacrifices, ny adorer d'idoles, ils l'accuſoient de n'avoir point de religion : & quand il leur parloit de ſon Dieu créateur du ciel & de la terre; ils s'en mocquoient & demandoient où il étoit. Ces reproches étoient difficiles à ſupporter : David lui-même témoigne, que pendant ſon exil il ſe nourriſſoit jour & nuit de ſes larmes, parce qu'on lui demandoit tous les jours, où étoit ſon Dieu. Les ames foibles étoient ébranlées par ces attaques : & ſouvent n'y reſiſtoient pas.

Pſ. XLI. 4.

La pente que nous avons tous au plaiſir augmentoit la tentation : car les fêtes des païens étoient magnifiques, & ils en faiſoient ſouvent. La curioſité portoit aiſément les jeunes gens; & ſur tout les filles, à aller voir les pompes ou proceſſions, l'ordre de la parure des victimes, les danſes, les chœurs de muſique, & les ornemens des temples. Il ſe trouvoit quelque étranger officieux, qui les engageoit à prendre place au feſtin, & à manger des

des viandes offertes aux idoles, ou à venir loger en ſa maiſon. On faiſoit des connoiſſances & des amourettes, qui ſe terminoient, ou à une pure débauche, ou à quelque mariage contre la loy. Ainſi s'inſinuoit l'idolâtrie, dont les appas les plus ordinaires étoient la bonne chere & les femmes. Dès le tems de Moïſe, les filles Madianites engagerent les Iſraëlites aux myſteres infames de Béelphegor. Ce furent les femmes étrangeres, qui pervertirent Salomon. *Num.* XXV.

D'ailleurs la loy de Dieu pouvoit leur paroître trop ſevere. Il ne leur étoit permis de ſacrifier qu'en un ſeul lieu, par les mains des ſacrificateurs de la race d'Aaron, & ſuivant de certaines regles fort étroites : & il n'y avoit que trois grandes fêtes en toute l'année, la Pâque, la Pentecôte, & la fête des Tabernacles. C'étoit peu pour un peuple qui vivoit dans l'abondance, en un climat qui inſpire le plaiſir. Cependant, demeurant à la campagne occupez à leur ménage, ils ne pouvoient s'aſſembler commodément qu'à des fêtes: il falloit donc emprunter celles des étrangers ou en inventer de nouvelles. Nous-mêmes, qui croyons être ſi ſpirituels; & qui le devrions être ſans doute, ſi nous étions veritablement Chrétiens: ne preferons-nous pas ſouvent la poſſeſſion des biens ſenſibles à l'eſperance des biens éternels?

nels ? & ne tâchons-nous pas d'accorder avec l'Evangile, pluſieurs divertiſſemens que toute l'antiquité a jugez incompatibles, & contre leſquels ceux qui nous inſtruiſent ne ceſſent de déclamer ? Il eſt vray que nous deteſtons l'idolâtrie ; mais auſſi nous n'en voyons plus, & il y a plus de mille ans qu'elle eſt entierement décriée. Il ne faut donc pas croire que les Iſraëlites fuſſent plus ſtupides que les autres peuples, parce que les graces frequentes qu'ils recevoient de Dieu ne les gueriſſoient point de l'idolâtrie : mais il faut reconnoître que la playe du peché originel étoit bien profonde, puis que de ſi ſaintes inſtructions & de ſi grandes merveilles, ne ſuffiſoient pas pour élever les hommes au-deſſus des choſes ſenſibles. Auſſi voyons-nous que d'autres peuples, d'ailleurs les plus éclairez ; comme les Egyptiens & les Grecs étoient, encore ſans comparaiſon, plus aveuglez.

XXIV. Etat politique. Liberté. Puiſſance domeſtique.

Après la religion, il faut dire un mot de l'état politique des Iſraëlites. Ils étoient parfaitement libres, principalement avant qu'ils euſſent des Rois. Il n'y avoit chez eux ny hommages, ny cenſives, ny contraintes pour la chaſſe ou pour la pêche : ny toutes ces eſpeces de ſujettions, qui parmi nous ſont ſi ordinaires, que les ſeigneurs mêmes n'en ſont pas exemts : puiſque nous voyons des ſouverains, qui

ſont

ſont vaſſaux, & même officiers d'autres ſouverains, comme en Allemagne, & en Italie. Ils joüiſſoient donc de cette liberté, ſi cherie des Grecs & des Romains: & il ne tint qu'à eux d'en joüir toûjours. C'étoit l'intention de Dieu, comme il paroît par les reproches que Samuël leur fit de ſa part quand ils demanderent un Roy: & Gedeon en étoit bien inſtruit, puis que lors qu'ils voulurent le faire Roy, & aſſûrer le royaume à ſa poſterité, il répondit genereuſement : *Je ne ſeray point vôtre ſeigneur : C'eſt Dieu qui le doit être.* 1. *Reg.* x. 18. *Jud.* VIII. 23.

Leur état n'étoit donc ny monarchie, ny ariſtocratie, ny democratie; mais comme Joſeph le nomme, Theocratie; c'eſt-à-dire, que Dieu même les gouvernoit immediatement, par la loi qu'il leur avoit donnée. Tant qu'ils étoient fidéles à l'obſerver, ils vivoient en ſûreté & en liberté; ſi-tôt qu'ils la violoient, pour faire leur volonté particuliere, ils tomboient dans l'anarchie & la confuſion. C'eſt ce que montre l'Ecriture, quand elle marque pour cauſe des plus grands crimes : *En ce tems-là il n'y avoit point de Roy en Iſraël, chacun faiſoit ce qu'il luy plaiſoit.* Cette anarchie les diviſoit, les affoibliſſoit, & les donnoit en proye à leurs ennemis : juſques à ce que rentrant en eux-mêmes, ils recouruſſent à Dieu; qui leur envoyoit des liberateurs. C'eſt ainſi qu'ils *Joſ.* II. *cont. App.* 6. *Jud.* XVIII. 31. XXI. 24.

Jud. 2. 11. 12. *&c.* vêcurent ſous les Juges, retombant de tems en tems dans l'idolâtrie & la deſobéïſſance à la loi de Dieu, & par-là dans la confuſion & la ſervitude, & ſe relevant de tems en tems. Enfin ils aimerent mieux ſe faire un maître, que de demeurer en liberté, en obſervant fidélement la loy de Dieu.

Leur liberté reduite à ſes juſtes bornes, conſiſtoit à pouvoir faire tout ce que la loy de Dieu ne défendoit pas, & à n'être obligez à faire ce qu'elle commandoit, ſans être ſujets à la volonté d'aucun homme particulier. Mais la puiſſance domeſtique des peres de famille étoit grande ſur leurs eſclaves & ſur leurs enfans. Il y avoit des Hebreux eſclaves de leurs freres, & la loy marque deux cauſes qui pou-
Lev. XXV. 39. voient les mettre en cet état : la pauvreté, qui les contraignoit de ſe vendre; ou
Exod. XXII. 3. le délit du larron qui n'avoit pas de quoy
4. *Reg.* IV. 1. payer. Il ſemble que cette derniere cauſe s'étendoit aux autres dettes, par l'exemple de la veuve dont Eliſée multiplia l'huile; afin qu'elle eût de quoy payer ſes créanciers, & garantir ſes enfans de l'eſclava-
Exod. XXI. 2. ge. Il eſt vray que ces eſclaves Hebreux pouvoient devenir libres après ſix ans, c'eſt-à-dire à l'année ſabbatique : & s'ils ne vouloient pas uſer de ce privilege, ils
Lev. XXV. 40. avoient celuy du Jubilé pour être libres du moins après cinquante ans, & conſerver

ſerver à leurs enfans la liberté. Il étoit recommandé de les traiter doucement, & de ſe ſervir plûtôt d'eſclaves étrangers. On voit combien leurs eſclaves leur étoient ſoûmis par ces paroles du pſeaume : *comme les yeux du ſerviteur ſont ſur les mains de ſon maître, ainſi nos yeux ſont au Seigneur.* *Pſalm.* CXXII. 2. C'eſt-à-dire, qu'ils commandoient ſouvent par ſignes, & que les ſerviteurs devoient être attentifs à leurs moindres geſtes.

Les Iſraëlites avoient droit de vie & de mort ſur leurs eſclaves; & ce droit étoit alors commun à toutes les nations. Car l'eſclavage étoit venu du droit de la guerre ; lors qu'au lieu de tuer les ennemis, on avoit mieux aimé leur donner la vie pour s'en ſervir. Ainſi l'on ſuppoſoit, que le vainqueur conſervoit toûjours le droit de leur ôter la vie, s'ils s'en rendoient indignes ; qu'il acqueroit le même droit ſur leurs enfans, puis qu'ils ne ſeroient pas nez s'il n'eût conſervé le pere ; & qu'il tranſmettoit ce droit en alienant ſon eſclave. Voilà le fondement de la puiſſance abſoluë des maîtres, & il étoit rare qu'ils en abuſaſſent : car leur interêt les obligeoit à conſerver leurs eſclaves qui faiſoient partie de leur bien. C'eſt la raiſon de la loi de Dieu, pour ne point punir celuy qui avoit frappé ſon eſclave, de telle ſorte, qu'il en étoit mort quelques jours après. *C'eſt ſon argent*, dit la loi, pour mon- *Juſt. de jur. perſ.* §. 3. *Exod.* XXI. 20.

trer que ſa perte le punit aſſez : & l'on pouvoit preſumer en ce cas, que le maître avoit eu ſeulement intention de le corriger. Mais ſi l'eſclave mouroit ſous les coups, on pouvoit croire que le maître l'avoit effectivement voulu tuer, & la loy le déclaroit coupable. En quoi elle étoit plus humaine que les loix des autres peuples, qui ne faiſoient point cette diſtinction. Les Romains eurent pendant plus de cinq cens ans, le droit de faire mourir leurs eſclaves, de mettre aux fers leurs débiteurs faute de payement, & de vendre leurs propres enfans juſques à trois fois, avant qu'ils ſortiſſent de leur puiſſance : tout cela en vertu de ces ſages loix des douze tables qu'ils apporterent de Grece, dans le tems où les Juifs ſe rétabliſſoient au retour de la captivité, c'eſt-à-dire, environ mille ans après Moïſe.

Inſtit. de his qui ſui vel al. §. 1. *Inſtit. quib. mod. Jud. pat.* §. 6.

Ex. XXI. 7. Per coëmptionem.

Quant à la puiſſance paternelle des Hebreux, la loi leur permettoit de vendre leurs filles : mais cette vente étoit une eſpece de mariage, comme il y en eut chez les Romains. Nous voyons toutefois par un paſſage d'Iſaïe, que les peres vendoient leurs enfans à leurs créanciers : & du tems de Nehemias, les pauvres propoſent de vendre leurs enfans, pour avoir dequoy vivre : & d'autres ſe plaignoient de n'avoir pas dequoy racheter leurs enfans déja réduits en ſervitude, Ils avoient

Iſa. L. 1.

droit

droit de vie & de mort ſur leurs enfans, puis que le Sage dit : *Corrigez vôtre fils ſans perdre l'eſperance : mais ne vous aheurtez pas à le faire mourir.* Il eſt vray qu'ils n'avoient pas la liberté comme les Romains d'exercer ce droit ſi rigoureux de leur autorité privée, ſans la participation du magiſtrat. La loi de Dieu permettoit ſeulement au pere & à la mere, après avoir eſſayé toutes les corrections domeſtiques, de dénoncer au ſenat de la ville, leur fils deſobéïſſant & débauché ; & ſur leur plainte il étoit condamné à mort, & lapidé. Cette même loi, fut pratiquée à Athenes : & elle étoit fondée ſur ce que les enfans tiennent la vie de leurs peres ; & que l'on ſuppoſoit, qu'il ne s'en trouveroit point d'aſſez dénaturez pour faire perir leurs enfans, s'ils ne commettoient des crimes horribles. Cependant cette crainte étoit très-utile, pour tenir les enfans dans une entiere ſoûmiſſion.

Prov. XIX. 18.

Liv. lib. 2.

Deut. XXI. 19.

Heliod. 1.

Nous ne voyons que trop les maux qui ſont venus, d'avoir laiſſé affoiblir, ou plûtôt anéantir, la puiſſance paternelle. Quelque jeune que ſoit un fils, ſi-tôt qu'il eſt marié, ou qu'il a le moyen de ſubſiſter ſans ſon pere, il pretend ne lui devoir plus qu'un peu de reſpect. De là vient la multiplication infinie des petites familles : & des gens qui vivent ſeuls, ou dans des maiſons publiques, dans leſquelles tous

ſont également maîtres. Ces jeunes gens indépendans, s'ils ſont riches, ſe plongent dans la débauche & ſe ruinent; s'ils ſont pauvres, ils deviennent des vagabons & des gens ſans aveu, capables de toutes ſortes de crimes. Outre la corruption des mœurs, cette indépendance peut auſſi cauſer de grands maux dans l'état; car il eſt bien plus difficile de gouverner une multitude d'hommes ſeparez & indociles, qu'un petit nombre de chefs de famille, dont chacun répondoit d'un grand nombre d'hommes, & étoit d'ordinaire un vieillard inſtruit des loix.

XXV. Autorité des vieillards.

Non ſeulement les peres, mais tous les vieillards avoient une grande autorité, chez les Iſraëlites & chez tous les peuples de l'antiquité. Par tout on a d'abord choiſi les juges des affaires particulieres, & les conſeillers du public entre les hommes les plus âgez. De là vinrent à Rome les noms de Senat & de Peres; & ce grand reſpect pour la vieilleſſe, qu'ils avoient pris des Lacedemoniens. Rien n'eſt plus conforme à la nature. La jeuneſſe n'eſt propre qu'au mouvement & à l'action; la vieilleſſe ſçait inſtruire, conſeiller & commander. *La gloire des jeunes gens eſt leur force*, dit le Sage, *& la dignité des vieillards ſont leurs cheveux blancs.* Il eſt difficile qu'en un jeune homme, l'étude ou la bonté de l'eſprit ſupplée à l'expe-

Prov. xx. 29.

l'experience ; & un vieillard, pourveu qu'il ait un bon ſens naturel eſt ſçavant par l'experience ſeule. Toutes les hiſtoires font foy, que les états les mieux gouvernez, ont été ceux où les vieillards ont eu la principale autorité, & que les regnes des princes trop jeunes ont été les plus malheureux. C'eſt ce que dit le Sage : *Malheur à la terre dont le Roy eſt un enfant :* & c'eſt ce malheur dont Dieu menace les Juifs, quand il leur fait dire par Iſaïe, qu'il leur donnera des enfans pour princes. En effet, la jeuneſſe n'a ni patience, ni prévoyance ; elle eſt ennemie de la regle, & ne cherche que le plaiſir & le changement.

Eccl. x. 16.

Iſa. III. 4.

Dès que les Hebreux commencerent à former un peuple, ils furent gouvernez par les vieillards. Quand Moïſe vint en Egypte, leur promettre la liberté de la part de Dieu, il aſſembla les anciens, & fit en leur preſence les miracles, qui étoient les preuves de ſa miſſion. Tous les anciens d'Iſraël vinrent au feſtin qu'il fit à ſon beau-pere Jéthro. Quand Dieu lui voulut donner un conſeil, pour le ſoulager dans la conduite de ce grand peuple : *Choiſiſſez*, lui dit-il, *ſoixante & dix hommes que vous connoiſſez, pour être les anciens & les intendans du peuple.* Ils étoient donc déja en autorité avant que la loi fût donnée, & que l'état eût pris ſa forme.

Exod. IV. 29.

Exod. XVIII. 12.

Num. XI. 16.

Dans toute la ſuite de l'Ecriture, toutes les fois qu'il eſt parlé des aſſemblées & des affaires publiques, les anciens ſont toûjours mis au premier rang, & quelquefois ils ſont nommez ſeuls.

Pſalm. CVI. 32. De là vient l'expreſſion du pſeaume; qui exhorte à loüer Dieu dans l'aſſemblée du peuple, & dans la ſéance des vieillards, c'eſt-à-dire, le conſeil public. Ce ſont les deux parties qui compoſoient toutes les anciennes republiques : l'aſſemblée, que les Grecs nommoient *Eccleſia*, & les Latins *Concio*; & le ſenat. Les noms d'anciens ont paſſé par la ſuite en titres de dignité : du mot grec eſt venu le nom de prêtre, & du mot latin le nom de Seigneur. On peut juger de l'âge que demandoient les Hebreux, pour compter un homme entre les vieillards; par le titre de jeunes gens donné à ceux dont Roboam ſuivit le conſeil. Car il eſt dit qu'ils avoient été élevez avec lui, d'où on peut conclure qu'ils étoient environ de ſon âge; & il avoit alors quarante ans.

3. *Reg.* XII. 8.

2. *Par.* XII. 13.

XXVI. Adminiſtration de la juſtice. La juſtice étoit adminiſtrée par deux ſortes d'officiers, Sophetim & Soterim, établis en chaque ville, par l'ordre que Moïſe en avoit donné de la part de Dieu. Il eſt certain que le mot de Sophetim ſignifie des juges : pour Soterim, il eſt diverſement traduit dans la vulgate; mais la tradition des Juifs l'explique des miniſtres

Porte. *Deut.* XVI. 18. *Magiſtri. Præfecti. Duces.*

ſtres de juſtice; comme les Huiſſiers, les Sergens, les Archers & les autres executeurs. Ces charges étoient données à des Levites, & il y en avoit juſqu'à ſix mille du tems de David. Ce furent ces juges que Joſaphat rétablit dans chaque ville, & à qui il donna de ſi belles inſtructions. L'Ecriture ajoûte qu'il établit à Jeruſalem une compagnie de Levites, de Prêtres & de chefs de familles pour juger les grandes cauſes. C'eſt le conſeil des ſoixante & dix anciens, érigé dès le tems de Moiſe, où préſidoit le ſouverain pontife, & où l'on portoit toutes les queſtions qui étoient trop difficiles pour être terminées par les juges des moindres villes. La tradition des Juifs eſt, que ces juges des villes particulieres étoient au nombre de vingt-trois: qu'ils devoient tous être aſſemblez pour les jugemens de mort : & que trois ſuffiſoient pour les cauſes pecuniaires, & les affaires de moindre conſequence : le principal juge étoit le Roi, ſuivant cette parole du peuple à Samuël : *Donnez-nous un Roy pour nous juger.*

Præcones. *Joſ.* III. 2. *Deut.* XXXIII. 10. 1. *Par.* XXVI. 29. 1. *Par.* XXIII. 4. 2. *Par.* XIX. 5. 8. *Deut.* XVII. 8. *Cod. Sanchedr. c.* 1. §. 6. §. 4. §. 1. *&c.* 1. *Reg.* VIII. 6.

Le lieu où ces juges tenoient leur audiance étoit la porte de la ville. Car comme les Iſraëlites étoient tous des laboureurs, qui ſortoient le matin pour aller à leur travail & ne rentroient que le ſoir, la porte de la ville étoit le lieu où ils ſe rencontroient le plus. Et il ne faut pas s'éton-

s'étonner, qu'ils travaillaſſent aux champs & demeuraſſent dans les villes. Ce n'étoient pas des villes comme nos capitales des provinces, qui peuvent à peine ſubſiſter de ce que leur fourniſſent vingt ou trente lieuës de païs tout à l'entour. C'étoient des habitations d'autant de laboureurs, qu'il en falloit, pour cultiver les terres les plus proches. De là vient que le païs étant fort peuplé, elles étoient en très-grand nombre. La ſeule tribu de Juda en comptoit cent quinze dans ſon partage, lorſqu'elle entra en poſſeſſion, ſans ce qui fut bâty depuis; & chacune avoit des villages dans ſa dépendance. Il falloit donc qu'elles fuſſent petites & fort voiſines, comme de grands villages murez & bien bâtis; ayant au reſte tout ce que l'on void à la campagne.

Joſ. xv. 21. *&c.*

Par une raiſon ſemblable, chez les Grecs & les Romains; le rendez-vous pour toutes les affaires, étoit le marché ou la place; parce qu'ils étoient tous marchands. Chez nos ancêtres, les vaſſaux de chaque ſeigneur s'aſſembloient dans la cour de ſon château, & de là ſont venuës les cours des princes. En Levant comme les princes ſont plus enfermez, les affaires ſe font à la porte de leur ſerail : & cette coûtume, de faire ſa cour à la porte du palais, étoit en uſage dès le tems des anciens Rois de Perſe, comme l'on void en pluſieurs endroits du livre d'Eſter.

Eſter. II. 19. 21. III. 2. 3.

La

La porte de la ville étoit le lieu où ſe traitoient toutes les affaires publiques & particulieres dès le tems des patriarches. Abraham fit l'acquiſition de ſon ſepulcre en preſence de tous ceux qui entroient dans la porte de la ville d'Hebron. Quand Hemor & ſon fils Sichem qui avoit enlevé Dina, propoſerent de faire alliance avec les Iſraëlites, ce fut à la porte de la ville qu'ils en parlerent au peuple. Nous voyons la forme de ces actes publics bien circonſtanciés dans l'hiſtoire de Ruth. Booz, voulant l'épouſer, ſe la fit ceder par celui qui y avoit droit, comme plus proche parent. Pour cet effet, il s'aſſit à la porte de Bethlehem, & comme il vit paſſer ce parent, il l'arrêta. Puis il prit dix des anciens de la ville, & après qu'ils furent tous aſſis, il expliqua ſa prétention, & tira de ſon parent la declaration qu'il demandoit, avec la formalité marquée par la loi, qui étoit de ſe déchauſſer. Il en prit à témoins, non ſeulement les anciens, mais tout le peuple : ce qui marque qu'il s'étoit aſſemblé grand nombre des ſpectateurs. Auſſi il eſt aſſez vrai-ſemblable que la curioſité arrêtoit tous les paſſans. Ils n'avoient pas d'ordinaire des affaires fort preſſées ; ils ſe connoiſſoient tous, & étoient tous parens, ainſi ils devoient prendre interêt aux affaires les uns des autres.

Geneſ. XXIII. 10. 18.

Geneſ. XXXIV. 20.

Ruth. IV. 1.

Peut-

Peut-être redigeoit-on ces actes par écrit: mais l'Ecriture n'en parle que dans Tobie & dans Jeremie, peu avant la ruine de Jeruſalem. Dans Tobie, il eſt parlé d'une promeſſe pour argent prêté, d'un contrat de mariage, & une donation en faveur de mariage : dans Jeremie, c'eſt un contrat d'acquiſition. La loi de Moïſe n'ordonne l'écriture que pour l'acte de divorce; mais quand ils n'auroient pas écrit dans les premiers tems, leurs contrats n'auroient pas laiſſé d'être fort ſeurs, étant faits ſi publiquement. Si le parent de Booz eût voulu conteſter la ceſſion qu'il avoit faite, tous les habitans de Bethlehem l'euſſent convaincu de mauvaiſe foi ; les uns y avoient été preſens, les autres l'avoient appriſe auſſi-tôt.

Tob. I. 17. VII. 16. VIII. 24. *Jerem.* XXXI. 10. *Deut.* XXIV. 1.

Les Romains ont été long-tems ſans écrire les traitez entre particuliers, comme il paroît par l'obligation de paroles, qu'ils appelloient ſtipulation. Ils ne craignoient point qu'un acte manquât de preuve; lors qu'ils avoient prononcé certains mots ſolemnels, dans la place publique au milieu de tout le peuple; & qu'ils en avoient pris à témoins quelques citoyens en particulier, qui fuſſent d'une condition honnête & d'une reputation entiere. Ces actes étoient auſſi-bien publics, que ceux qui ſe paſſent aujourd'hui en des maiſons particulieres, devant un notaire qui ſouvent

vent ne connoît point les parties; ou devant un tabellion de village, avec deux témoins apoſtez.

On peut dire que la porte, chez les Hebreux, étoit la même choſe que la place ou le marché chez les Romains. Le marché des denrées ſe tenoit à la porte de la ville. Eliſée, predit que les vivres ſeroient à vil prix le lendemain à la porte de Samarie. Cette porte avoit une place qui devoit être grande, puis que le Roy Achab y aſſembla quatre cens faux prophetes. Je croi qu'il en étoit de même dans les autres villes; & que ces portes avoient quelque bâtiment où étoient les ſieges des juges & des anciens. Car il eſt dit, que Booz monta à la porte & s'y aſſit; & quand David eut appris la mort d'Abſalon, il monta à la chambre de la porte pour y pleurer. Cette chambre pouvoit être le lieu des deliberations ſecrettes. Dans le temple même de Jeruſalem, les jugemens ſe rendoient à une des portes, & les juges y tenoient leur ſéance. Après tous ces exemples, on ne doit pas s'étonner, que l'Ecriture diſe ſi ſouvent la porte; pour dire le jugement, ou le conſeil public de chaque ville, ou la ville même, ou l'état; & que dans l'Evangile, les portes de l'enfer ſignifient le royaume ou la puiſſance du demon.

4. *Reg.* VII. 1.

3. *Reg.* XXII. 10.

2. *Reg.* XVIII. 33.

Jerem. XXVI. 10.

Au reſte quelque ſimple que nous paroiſſe

roiſſe la maniere dont les Iſraëlites traitoient leurs affaires, il ne faut pas croire qu'il n'y eût parmi eux, & des fraudes, & des chicanes, & des procès injuſtes & des calomnies. Ce ſont des maux inſeparables de la corruption du genre humain, & plus les hommes ont naturellement d'eſprit & de vigueur, plus ils y ſont ſujets. Mais ce ſont particulierement les maux des grandes villes. David fuyant de Jeruſalem à la revolte d'Abſalon, repreſente la fureur & la diſcorde qui ſe promenent jour & nuit ſur ſes murailles : au milieu d'elle, la peine & l'injuſtice, & dans ſes ruës l'uſure & la tromperie ; les prophetes ſont pleins de pareils reproches. Seulement on peut croire que ces maux étoient moins frequens que chez nous ; parce qu'il y avoit moins de gens occupés de procès & d'affaires.

Pſ. LIV. 10. *&c.*

Comme la loi de Dieu regloit les affaires temporelles auſſi-bien que la religion, il n'y avoit point de diſtinction de tribunaux ; les mêmes juges décidoient les cas de conſcience, & terminoient les procès civils ou criminels. Ainſi il falloit peu de charges differentes, & peu d'officiers, en comparaiſon de ce que nous en voyons aujourd'hui ; car il eſt honteux parmi nous d'être ſimple particulier, & de n'avoir autre emploi que de faire valoir ſon bien & gouverner ſa famille. Tout le monde veut

veut être perſonne publique, avoir des honneurs, des prérogatives & des privileges : & les charges ſont conſiderées ou comme des métiers, qui font vivre les hommes; ou comme des titres, qui les diſtinguent. Mais ſi l'on vouloit n'y regarder que ce qu'elles ont d'eſſentiel, c'eſt-à-dire les fonctions publiques, réelles & neceſſaires, on verroit qu'elles peuvent être exercées par un petit nombre de perſonnes leur laiſſant encore du tems pour vaquer à leurs affaires particulieres. *Joſ.* XXIV.

C'eſt ainſi qu'en uſoient tous les peuples de l'antiquité, & principalement les Hébreux. Sous Joſué je ne voi que quatre noms de fonctions publiques : Zekenim, les Senateurs : Raſim, les chefs : Sophetim, les Juges : Soterim, les executeurs. Du tems de David, lorſque le royaume étoit le plus floriſſant; voici les officiers dont il eſt parlé. Les ſix mille Levites, juges & executeurs : les chefs des tribus : les chefs des familles, qui ſont plûtôt des noms de dignitez que d'offices : les chefs des douze corps de vingt-quatre mille hommes; les chefs de mille hommes & de cent hommes : les chefs de ceux qui faiſoient valoir les domaines du Roi, c'eſt-à-dire ſes terres & ſes beſtiaux. Je nomme ici chefs ceux que l'hebreu nomme ſarim & le latin *principes*. Mais il le faut dire une fois, il eſt impoſſible

1. *Par.* XXIII. 4.

Ibid. XXVIII. 1.

poſſible d'exprimer en une autre langue les titres des charges & des dignitez. Ainſi les verſions greques ni les latines ne nous donnent point d'idées juſtes des dignitez
Dan. III. Chaldéenes marquées dans Daniel, dans
3. *Ezech.* Ezechiel & ailleurs.
XXIII. 23. Entre les officiers de David on compte encore ſes eunuques ou officiers domeſtiques. Car par toute l'Ecriture, le nom d'eunuque ſe prend ſouvent pour un valet de chambre, ou en general pour tout officier ſervant auprès de la perſonne d'un prince, ſans marquer aucun défaut perſonnel. Il eſt encore parlé ailleurs de chefs
4. *Reg.* I. 9. de cinquante hommes : mais pour les
Iſa. III. 3. dizeniers, je n'en voi rien que dans la loi.
Exod. XVIII. 25. La plûpart de ces charges ſont militaires, & le reſte eſt peu de choſe, ſi l'on conſidere la grande multitude du peuple & l'étenduë du royaume de David.

XXVII. Guerre. Après l'adminiſtration de la juſtice, il faut parler de la guerre. Il n'y avoit point d'Iſraëlite qui ne portât les armes, juſques
2. *Reg.* XXIII. 20. aux Levites & aux Prêtres. Le prêtre Banaïas fils de Joïada, étoit l'un des plus illuſtres d'entre les braves de David, & fut
3. *Reg.* II. 35. le general des troupes de Salomon à la place de Joab. On comptoit donc pour gens de guerre tous ceux qui étoient en
Num. I. 3. 21. *&c.* âge de ſervir : & cet âge étoit fixé depuis vingt ans & au-deſſus. C'étoit comme les milices de certains païs, toûjours prêtes

à

à s'assembler au premier ordre. La difference est, que parmi nous l'usage des armes est défendu à tous ceux qui sont consacrez à Dieu, & que nous avons de plus un peuple infini de gens inutiles pour la guerre; praticiens, financiers, bourgeois, marchands, artisans : au lieu que c'étoient tous des laboureurs & des pastres, accoûtumez de jeunesse à la fatigue & au travail. Il y a même apparence qu'on les exerçoit à manier les armes, au moins depuis le tems de David & de Salomon. 2. *Par.* VIII. 9. Ainsi à Rome tous les citoyens d'un certain âge étoient obligez de servir un nombre de campagnes, quand ils étoient commandez : d'où vient que l'on ne disoit pas lever des troupes, mais les choisir, parce qu'il y en avoit toûjours beaucoup de reste. Il n'étoit pas difficile aux Israëlites de faire subsister leurs armées : le païs étoit si petit & les ennemis si proches, que souvent ils revenoient loger chez eux, ou n'avoient qu'une journée ou deux de marche. Delectum habere.

Les armes étoient à peu près les mêmes que celles des Grecs & des Romains; des épées, des arcs & des flêches, des dards & des lances; c'est-à-dire des demipiques. Car il ne se faut pas figurer chez les anciens des lances à poignée, comme celles de nôtre vieille chevalerie. Leurs épées étoient des glaives larges & courts, *Exod.* XXXII. 27.

qui

Pſ. XLIV. 4. qui leur pendoient ſur la cuiſſe. Ils ſe ſervoient auſſi de frondes; témoin les habitans de Gabaa en Benjamin, qui auroient atteint un cheveu : & ces mêmes Gabaonites combattoient également des deux mains. Saül tenoit d'ordinaire une lance à la main, comme Homere en donne à ſes heros, & comme les Romains en donnoient à Quirinus & à leurs autres dieux. Au reſte ils ne portoient point d'armes hors l'occaſion pas même l'épée. Quand David commande à ſes gens de marcher contre Nabal, il leur dit d'abord de prendre leurs épées, quoi qu'ils fuſſent en un état d'allarmes continuelles. La coûtume de porter toûjours l'épée au côté étoit particuliere aux Gaulois & aux Germains.

Cant. III. 8. *Jud.* XX. 16. 1. *Reg.* XVIII. 11. XXII. 16. 1. *Reg.* XXV. 13.

Pour les armes défenſives, ils portoient des écus, des boucliers, des caſques, des cuiraſſes, & quelquefois des greves pour couvrir les jambes. On void l'exemple d'une armure complete en celle de Goliath, qui étoit toute d'airain, comme celles des Grecs dans Homere. Mais il ſemble que ces armes étoient rares chez les Iſraëlites dans ce même tems, puiſque le roi Saül voulut prêter les ſiennes à David. Elles devinrent communes depuis : & Ozias en avoit pour armer toutes ſes troupes, qui étoient de plus de trois cens mille hommes. Ce même Roi mit ſur les tours de Jeruſalem des machines pour jet-

1. *Reg.* XVII. 5. 6. *&c.* *Ibid.* 38. 2. *Paral.* XXVI. 14. *Ibid.* 15.

jetter des traits & des groſſes pierres : il fortifia pluſieurs villes, comme la plûpart des autres Rois. Ainſi la guerre ſe faiſoit dès-lors à peu près comme elle s'eſt faite juſqu'aux derniers tems, avant l'invention des armes à feu.

Les Iſraëlites n'avoient que de l'infanterie dans les premiers tems ; & ce fut auſſi la principale force des Grecs & des Romains. Les chevaux ne ſont pas neceſſaires dans les païs chauds, où l'on marche toûjours à pied ſec : ils ſont même inutiles dans les montagnes : mais ils ſont d'un grand ſecours dans les païs froids, pour ſe retirer des mauvais chemins, & pour faire de grandes marches par des plaines ſteriles ou peu habitées, comme en Pologne ou en Tartarie.

Les Iſraëlites eurent de la cavalerie ſous les Rois. La premiere marque de la revolte d'Abſalom, fut de mettre ſur pied des chevaux & des chariots & toutefois ayant perdu la bataille où il perit, il monta ſur un mulet pour s'enfuïr. Salomon, qui pouvoit fournir à de grandes dépenſes, fit venir d'Egypte grand nombre de chevaux, & en entretint juſques à quarante mille, avec douze mille chariots. Ces chariots de guerre étoient apparemment ſemblables à ceux des Grecs : c'eſt-à-dire petits, à deux roues portant un homme ou deux, debout & appuyez ſur le devant.

2. *Reg.* xv. 1.

2. *Reg.* xviii. 9.

2. *Par.* ix. 25.

Les

Les Rois ſuivans ne purent entretenir cette grande dépenſe de Salomon ; mais de tems en tems ils envoyoient querir du ſecours en Egypte & dans ces occaſions il eſt toûjours parlé de chevaux. Il falloit que les Juifs n'euſſent point de cavalerie du tems d'Ezechias : puis que Rabſaces leur diſoit inſolemment : *Paſſez au ſervice de mon maître le Roy d'Aſſyrie, & je vous donnerai deux mille chevaux ; voyez ſi vous avez des gens capables de les monter.*

4. *Reg.* XVIII. 23.

L'Ecriture ne m'apprend rien de particulier touchant les évolutions, la forme des bataillons, ni l'ordre general des batailles ; quoi qu'elle parle ſouvent en general de troupes rangées : mais pour l'art de camper & de marcher en bon ordre, le voyage du deſert ſous Moïſe en eſt un illuſtre exemple. On ſçavoit le nombre de cette prodigieuſe armée par des rolles exacts. Chacun étoit rangé dans ſa tribu, chaque tribu dans ſon quartier, ſous l'une des quatre principales, ſuivant l'ordre de la naiſſance des patriarches, & la qualité de leurs meres. On marchoit au ſon des trompettes toûjours ſuivant le même ordre ; & on ſe logeoit toûjours en même ſituation, autour du tabernacle d'alliance, qui étoit le centre du camp. On avoit pourveu à la netteté des logemens, ſi neceſſaire dans un païs ſi chaud, ſi difficile dans une ſi grande multitude. Enfin on void

Num. I. 2. *&c.*

Num. V. 1. 2. *&c.* *Deut.* XXIII. 10. 11. *&c.*

que l'ordre des campemens des Grecs & des Romains, que nous admirons avec tant de raïſon, étoit pris comme tout le reſte, ſur ces anciens modéles des orientaux. Les Hebreux faiſoient grand cas des dépoüilles & du butin, comme tous les anciens : c'étoient des marques d'honneur.

Depuis Joſué juſques aux Rois, le commandement des armées appartint à ceux que le peuple choiſiſſoit, ou que Dieu ſuſcitoit extraordinairement, comme Othoniel, Barac, Gedeon ; mais ils n'étoient obéïs que de la partie du peuple qui les avoit choiſis, ou à qui Dieu les avoit donnez pour liberateurs. Le reſte du peuple abuſant de ſa liberté, s'expoſoit ſouvent aux inſultes de ſes ennemis. C'eſt ce qui leur fit demander un Roy, non ſeulement pour leur rendre la juſtice, mais encore pour avoir la conduite generale de leurs armées, & faire la guerre pour eux. Auſſi depuis ce tems ils furent bien plus en ſeureté. Le Roi aſſembloit le peuple quand il le jugeoit à propos ; & tenoit toûjours ſur pied un certain nombre de troupes. Il eſt marqué au commencement de Saül qu'il entretenoit trois mille hommes. David avoit douze corps de vingt-quatre mille hommes chacun, qui ſervoient par mois tour à tour. Joſaphat n'avoit pas le tiers du royaume de David, & toutefois il avoit juſqu'à onze cens ſoixante mille hommes

1. *Reg.* VIII. 20.

1. *Reg.* XIII. 2.

1. *Par.* XXVII.

de fort bonnes troupes ſous ſa main, ſans compter les garniſons de ſes places.

XXVIII. Rois. Le Roi avoit droit de vie & de mort, & pouvoit faire mourir les criminels ſans formalité de juſtice. David uſa de ce droit contre celui qui ſe vantoit d'avoir tué Saül, & contre ceux qui avoient aſſaſſiné Isboſeth : les Empereurs Romains eurent auſſi ce pouvoir. Les Rois des Iſraëlites levoient des tributs, & ſur les Iſraëlites même, puis que Saül en promettoit l'exemption pour toute la famille de celui qui combattroit Goliath : & il paroît que Salomon en avoit levé d'exceſſifs, par les plaintes qui en furent faites à Roboam. La puiſſance des Rois étoit d'ailleurs fort bornée; ils étoient obligez d'obſerver la loi comme les particuliers, ils ne pouvoient y déroger ni y ajoûter : & il n'y a point d'exemple qu'aucun d'eux ait fait une loi nouvelle. Leur vie domeſtique étoit aſſez ſimple. On le voit par la deſcription que fait Samuël des mœurs des Rois, pour en dégoûter le peuple; il ne leur donne que des femmes pour les ſervices du dedans. Ils ne laiſſoient pas d'être bien accompagnez quand ils paroiſſoient en public. Entre les marques de la revolte d'Abſalon, l'Ecriture compte cinquante hommes pour marcher devant lui, & le même eſt dit de ſon frere Adonias.

Ibid IV. 12.

1. *Reg.* XVII. 25.

3. *Reg.* XII. 4.

1. *Reg.* VIII. 13.

2. *Reg.* XV. 1.

3. *Reg.* I. 5.

Ces Rois vivoient de ménage comme les

les particuliers ; la difference eſt qu'ils avoient plus de terres & plus de troupeaux. Dans le dénombrement des richeſſes de David, on compte veritablement des treſors d'or & d'argent : mais on y compte auſſi des terres en labeur & des vignes, des magaſins de vin & d'huile, des plants d'oliviers & de figuiers, des troupeaux de bœufs, de chameaux, d'ânes & de moutons. C'eſt ainſi qu'Homere décrit la richeſſe d'Ulyſſe; il lui donne en terre-ferme douze grands troupeaux de chaque eſpece de bétail, ſans ce qu'il avoit dans ſon iſle. Ils tiroient de ces grandes ménageries tout ce qui étoit neceſſaire pour la ſubſiſtance de leur maiſon. Il y avoit du tems de Salomon douze intendans diſtribuez dans toute la terre d'Iſraël, qui envoyoient tour à tour, chacun pendant leur mois, les proviſions de bouche; montant par jour à trente-trois muids de farine, trente bœufs & cent moutons, qui eſt de quoi nourrir au moins cinq mille perſonnes. Comme ces fournitures ſe faiſoient en eſpeces qui ſe tiroient du païs même, il ne falloit rien acheter, & il n'étoit beſoin ni de pourvoyeurs ni de treſoriers, ni de contrôlleurs, ni de ce grand nombre d'officiers qui conſument les grands ſeigneurs; de ſorte que l'or & l'argent demeuroient en reſerve, ou ſervoient à leur uſage le plus naturel, pour la vaiſſelle & les ornemens.

1. *Par.* XXVII. 25. *&c.*

Odyſſ. XIV.

3. *Reg.* IV. 7.

Ibid. 22. *&c.*

1. *Par.* xxix. De-là vint la grande richeſſe de David & de Salomon. David prepara tout ce qui
1. *Par.* xxii. 14. étoit neceſſaire, pour le bâtiment du tem-
Ibid. ple ; dont la dépenſe monta à cent huit
xxix. 7. mille talens d'or, & un million dix mille talens d'argent. Ce qui fait de nôtre monnoye onze mille ſix cens ſoixante-neuf millions ſix cens ſoixante-huit mille livres ; & quelque peu plus. D'ailleurs, il fit enfermer de grands treſors dans ſon ſepulchre. Salomon fit bâtir pluſieurs palais, fortifia pluſieurs villes, & fit quantité
3. *Reg.* d'ouvrages publics. Toute ſa vaiſſelle, &
x. 14. *&c.* les meubles de ſa maiſon du Liban, étoient de pur or, ſans compter deux cens pavois d'or, dont chacun valoit près de treize mille livres, & trois cens boucliers de plus de ſix mille livres chacun.

Auſſi ſes revenus étoient grands. Le commerce ſeul lui apportoit tous les ans ſix cens ſoixante-ſix talens d'or, qui font plus de quarante-trois millions. Il faiſoit payer tribut aux Iſraëlites, & à tous les étrangers qui lui obéïſſoient, aux Hevéens, aux Amorréens, & aux autres anciens habitans de la terre d'Iſraël, aux Iduméens, à une grande partie de l'Arabie, & à toute la Syrie ; car ſon empire s'étendoit depuis l'entrée de l'Egypte juſqu'à l'Eufrate, & de tous ces païs ſi riches on lui envoyoit tous les ans des vaſes d'or & d'argent, des étoffes, des armes, des parfums ;

des

des chevaux & des mulets. Ces mêmes reflexions peuvent faire comprendre d'où venoit la richeſſe de Creſus dans un état à peu près de même étenduë que celui de Salomon. L'or & l'argent ne s'étoient pas encore tant répandus dans le monde. Il y en avoit peu en Grece, point en Italie ni dans le reſte de l'Europe, hors l'Eſpagne où il y avoit des mines.

Arrêtons-nous un peu à conſiderer cette proſperité de Salomon; auſſi bien le ſpectacle eſt agréable. Qu'on liſe toutes les hiſtoires, on ne trouvera point d'exemple d'un aſſemblage ſi parfait de tous les biens, que l'on peut goûter ſur la terre Un jeune prince dans la fleur de ſon âge, bienfait de ſa perſonne; d'un grand eſprit, très-ſçavant & très-habile : avec une telle reputation, que tous les Rois de la terre envoyoient pour l'écouter comme un prodige de ſageſſe, & qu'une Reine y vint en perſonne de bien loin. Il étoit maître d'un grand état dans une profonde paix, habitant le plus beau païs du monde, logé magnifiquement, bien ſervi, comblé de richeſſes, nageant dans les plaiſirs, ne ſe refuſant rien, comme il avoüe lui-même, & appliquant tout ce grand eſprit à contenter ſes deſirs. Voilà ce que nous appellerions un homme heureux, ſuivant nos idées naturelles. Cependant il eſt certain qu'il ne l'étoit pas, puis qu'il n'étoit

3. *Reg.* IV. 34. *Ibid.* X.

Eccl. 2. 4. *&c.*

pas content. C'eſt lui-même qui le dit:
Eccl. 2. 11. *J'ai trouvé que le plaiſir & la joye n'étoient qu'illuſion, & j'ai vû que tous mes travaux n'étoient que vanité & affliction de cœur.*

Par cette proſperité de Salomon & de ſon peuple, Dieu a donné en même tems au genre humain deux inſtructions importantes. Premierement il a montré ſa fidélité à accomplir ſes promeſſes, donnant ſi liberalement aux Iſraëlites tous les biens qu'il avoit promis à leurs peres, dans la poſſeſſion de cette terre : afin que perſonne ne doutât à l'avenir qu'il ne ſache bien recompenſer ceux qui s'attachent à lui, & qui obſervent ſes commandemens. Les hommes, entierement appliquez aux choſes ſenſibles avoient beſoin de ce gage; pour croire un jour les biens inviſibles & les recompenſes de l'autre vie. Mais d'ailleurs, en accordant aux Iſraëlites la poſſeſſion de ces biens ſenſibles, & les comblant avec profuſion de ce qui peut faire la felicité de cette vie, Dieu a donné à tous les hommes le moyen de s'en deſabuſer, & de concevoir des eſperances plus hautes. Car qui peut prétendre à être heureux ſous le ſoleil, ſi Salomon ne l'a pas été? Qui peut douter que tout ce qui s'y paſſe ne ſoit vanité, après l'aveu qu'il en fait? Cet exemple ne nous fait-il pas aſſez voir que les biens temporels ne ſont pas ſeulement vains, mais dangereux ; non ſeulement in-

incapables de remplir le cœur humain, mais propres à le corrompre? Quelle raiſon avons-nous de nous flatter, que nous en uſerons mieux que ce peuple ſi cheri de Dieu, & ſi bien inſtruit; qui ſembloit avoir plus de droit à ces ſortes de biens, puis qu'ils lui étoient propoſez pour recompenſe? Quelle temerité ſeroit-ce de nous croire plus forts contre les plaiſirs que le ſage Salomon? Il s'abandonna tellement à l'amour des femmes, qu'il en eut juſques à mille, contre la défenſe de la loi de Dieu: & la complaiſance qu'il eut pour elles, le porta juſqu'à l'idolâtrie. Ses ſujets ſuivirent ſon mauvais exemple, & depuis ſon regne les mœurs des Iſraëlites allerent toûjours ſe corrompant de plus en plus. *Deut.* XVII. 17.

La diviſion des deux royaumes d'Iſraël & de Juda augmenta encore le mal. La corruption fut bien plus grande en Iſraël; où regna toûjours l'idolâtrie, ſource de toutes ſortes de crimes: les revoltes & les trahiſons y furent frequentes. En Juda la couronne ne ſortit point de la famille de David; il y eut pluſieurs Rois pieux: les Prêtres & les Levites, qui s'y retirerent tous, y conſerverent la pratique de la loi bien plus pure, avec la tradition de la veritable religion. *Sap.* XIV. 27.

Dans ces derniers tems la loi étant mépriſée, le commerce devint frequent avec les étrangers, principalement pour avoir

du ſecours dans les guerres ; & c'eſt le fondement de tant de reproches que leur font les prophetes, du peu de confiance qu'ils avoient en Dieu. Les étrangers qu'ils recherchoient le plus, étoient les Aſſyriens & les Egyptiens, les deux plus puiſſantes nations qui fuſſent alors : pour leur plaire ils imitoient leurs mœurs & leur idolâtrie; & la ruine des Iſraëlites ſuivit la fortune de ces nations, lors que l'Egypte tomba, & que l'Aſſyrie prit le deſſus.

XXIX. III. PAR. Juifs. Captivité.

Voilà ce qui m'a paru de plus remarquable dans les mœurs des Iſraëlites, tant qu'ils vêcurent en pleine liberté dans leurs païs, ſans être mêlez avec les étrangers, ni ſujets des infidéles. Voyons maintenant leur dernier état, depuis la captivité de Babylone juſqu'à leur entiere diſperſion. Quoique ce fût encore le même peuple, & les mêmes mœurs au fonds, il ne laiſſe pas d'y avoir des differences conſiderables.

Premierement, on ne les nomme plus que Juifs dans ces derniers tems, parce qu'en effet il n'y avoit plus que le royaume de Juda qui ſubſiſtoit. Quand Jeruſalem fut ruinée, il y avoit déja plus d'un ſiecle que Samarie l'avoit été, & que Salmanaſar avoit enlevé les dix tribus, à qui on donnoit le nom d'Iſraël. Et quoi que le royaume de Juda comprît auſſi les tribus entieres de Benjamin & de Levi, avec pluſieurs particuliers de toutes les autres, que le zele

zele de la religion y avoit attirez, depuis le ſchiſme de Jeroboam; tout ſe confondoit ſous le nom de Judée & de Juifs : & l'on étoit accoûtumé à ce nom dès devant la captivité. 4. *Reg.* XVI. 6.

Depuis la mort de Joſias, comme ce royaume tendoit manifeſtement à ſa ruïne, grand nombre de Juifs ſe diſperſerent de tous côtez, & ſe retirerent chez les Ammonites, les Moabites, les Iduméens & les autres peuples voiſins. De ceux qui étoient demeurez à Jeruſalem lors de ſa priſe, les Chaldéens emmenerent captifs les plus conſiderables, & ne laiſſerent que les plus pauvres, pour cultiver les terres: encore ce reſte paſſa-t-il en Egypte peu de tems après. *Jerem.* XL. 11. *Jerem.* XLIII.

Quant à ceux qui furent emmenez à Babylone, ils furent eſclaves du roi & de ſes enfans, comme dit l'Ecriture. Car telle étoit lors la loi de la guerre. Tous ceux qui étoient pris les armes à la main, tous les habitans d'une ville forcée, ou renduë à diſcretion & du plat-païs qui en dépendoit, étoient eſclaves du vainqueur. Ils appartenoient au public, ou au particulier, qui les avoit pris, ſuivant les loix établies en chaque païs, pour l'acquiſition & le partage du butin. Ainſi à la priſe de Troye, tout ce qui reſta en vie fut fait eſclave, juſqu'à la reine Hecube & aux princeſſes ſes filles. 2. *Par.* XXXVI. 20.

L'hiſtoire Grecque & l'hiſtoire Romaine ſont pleines d'exemples ſemblables. Les Romains mettoient aux fers les Rois, qui leur avoient reſiſté opiniâtrement, & les faiſoient mourir après les avoir fait paroître au triomphe. Ils vendoient le peuple à l'encan; & diſtribuoient les terres à leurs citoyens, qu'ils envoyoient y établir des colonies. C'étoit ſans doute le moyen d'aſſurer leurs conquêtes. Les Juifs ni les Iſraëlites ne furent pas traitez ſi durement par les Aſſyriens. Quelques-uns avoient une grande liberté, comme Tobie ſous le roi Salmanaſar, & il y en avoit de riches, comme Tobie même, ſon parent Raguel & ſon ami Gabel, & à Babylone, Joachim mari de Suſanne. Il paroît encore par cette hiſtoire de Suſanne, que les Juifs, tout captifs qu'ils étoient, avoient l'exercice de leur loi, juſqu'à établir des juges, qui condamnoient à mort.

Tob. I. 14.

Dan. XIII. 4.

Toutefois il étoit impoſſible, que ce mélange avec les étrangers, n'apportât un grand changement dans leurs mœurs, puis qu'une de leurs principales maximes, étoit de ſe ſeparer de toutes les autres nations. Pluſieurs ſe laiſſoient aller à adorer les idoles, à manger des viandes défenduës, à épouſer des femmes étrangeres, & tous ſe conformoient à leurs maîtres dans les choſes indifferentes, comme eſt la langue. Ainſi pendant les ſoixante & dix ans que

la

la captivité dura, ils oublierent l'hebreu, & depuis il n'y eut plus que les ſçavans qui l'entendiſſent, comme parmi nous le latin. Leur langue vulgaire fut la ſyriaque ou chaldaïque, telle qu'elle eſt dans Daniel, & dans les paraphraſes de l'écriture, que l'on fit enſuite, afin que le peuple pût l'entendre. Ils changerent auſſi leurs lettres, au lieu des anciennes, qu'ont gardé les Samaritains, ils prirent celles des Chaldéens, que nous appellons hebraïques.

XXX. Retour des Juifs, & leur état ſous les Perſes.

Quand Cyrus leur eut donné la liberté, avec la permiſſion de retourner en Judée & de rebâtir le temple, ils ne revinrent pas tous, ni tout à la fois. Il y en eut toûjours un grand nombre qui demeurerent à Babylone & dans tous les lieux où ils ſe trouvoient établis. Ceux qui retournerent n'étoient pas tous Juifs, il s'y en joignit quelque peu des dix tribus, & toutefois ils faiſoient un petit nombre tous enſemble. Les premiers, que Zorobabel conduiſit, ne montoient pas à cinquante mille, les eſclaves compris, & l'on peut voir leur pauvreté par le petit nombre de leurs eſclaves & de leur beſtiaux. Quelle comparaiſon, de cinquante mille ames, avec ce qu'il en falloit, du tems de Joſaphat, pour faire douze cens mille combattans ? il en revint encore avec Eſdras environ quinze cens, & on peut juger qu'il y eut diverſes autres troupes.

1. *Eſd.* 2. 64.

1. *Eſd.* VIII.

Ils firent ce qu'ils purent pour reconnoître leurs anciens heritages, & conſerver les partages des familles. C'eſt pour cela qu'Eſdras recüeillit toutes les genealogies qui ſont au commencement des Paralipomenes, où il s'étend principalement ſur les trois tribus de Juda, de Levi & de Benjamin, & marque avec ſoin leurs habitations. Pour peupler Jeruſalem, on y receut tous ceux qui voulurent bien y habiter, ce qui troubla ſans doute l'ordre des partages. Outre qu'il étoit juſte que les preſens occupaſſent les terres de ceux qui n'avoient pas voulu retourner, ou qui ne ſe trouvoient plus. Ainſi dans les derniers tems, ſaint Joſeph demeuroit à Nazareth en Galilée, quoi que ſa famille fût originaire de Bethléem; Anne la propheteſſe, quoi que de la tribu d'Aſer, demeuroit à Jeruſalem, mais ils ſçavoient encore de quelle tribu ils étoient, & ils avoient conſervé leurs genealogies, comme l'on void par celle de S. Joſeph qui n'étoit qu'un pauvre artiſan. Ils diſtinguoient ſoigneuſement les vrais Iſraëlites, des étrangers aggregez qu'ils nommoient Giores en leur langue; & en grec Proſelytes.

2. *Eſd.* XI. 3.

Afric. ap. Euſeb. lib. 1. *hiſt. c.* 7.

Auſſi un de leurs premiers ſoins après le rétabliſſement, fut de ſe ſeparer des étrangers, & de faire obſerver les défenſes de la loi touchant les mariages avec les infidéles. Ils étendirent même ces défenſes à

1. *Eſd.* IX.

2. *Eſd.* IX.

des

des nations que la loi n'y avoit point compriſes, aux Azotiens, qui étoient une partie des Philiſtins, aux Egyptiens, aux Ammonites & aux Moabites. L'experience du mal que les Iſraëlites avoient reçu de ces alliances depuis le mauvais exemple de Salomon, porta les ſages à interpreter ainſi la loi, & à l'entendre au-delà de ce que portoient les paroles; pour en mieux remplir l'intention. Les Prêtres furent les plus exacts à obſerver ces défenſes; ils n'épouſoient que des femmes de leur tribu, & Joſeph nous a marqué les précautions qu'ils y apportoient encore de ſon tems. En general, jamais les Juifs ne furent ſi fidéles à Dieu, & depuis le retour de la captivité, on n'a plus entendu parler d'idolâtrie parmi eux, tant ils avoient été frappez de ce rude châtiment, & de l'accompliſſement des propheties, qui les en avoient menacez. Il eſt vrai, que les apoſtats avoient toute liberté, de demeurer entre les infidéles; ainſi il ne paroiſſoit de Juifs, que ceux qui l'étoient en effet. 1. *Cont. Ap.* 2.

Sous les premiers Rois de Perſe, ils demeurerent dans une grande foibleſſe; enviez par les étrangers leurs voiſins, ſur tout par les Samaritains, expoſez à leurs inſultes & à leurs calomnies, & prêts à être égorgez par leurs ennemis, au moindre ordre du grand Roi; comme on void par ce cruel édit qu'Aman obtint contre

eux,

Eſth. III. 12. eux, & dont Eſther les ſauva. Ils ne purent achever le bâtiment du temple, que vingt ans après leur premier retour : & il leur fallut encore ſoixante ans, pour achever de relever les murailles de Jeruſalem, qui fut ainſi quatre vingt ans à ſe rétablir. Il falloit que le païs fut bien pauvre, puiſ-

Herod. l. 3. qu'Herodote, qui vivoit en ce même-tems comprend la Syrie, la Phenicie, la Paleſtine & l'iſle de Chypre, ſous un ſeul gouvernement ; qui ne payoit à Darius, que trois cens cinquante talents de tribut, comme l'une des moindres provinces ; au lieu que celle de Babylone en payoit mille toute ſeule. Ce revenu doubla du tems des Romains pour la Paleſtine ſeule ; elle rap-

Joſ. 2. *bell. c.* 4. portoit à Herode & à ſes enfans 760. talens : qui font plus de 1500. mille livres, à ne compter que les moindres talens.

Peu à peu les Juifs ſe retablirent, & ſous le reſte du regne des Perſes, ils vécurent ſelon leurs loix en maniere de republique gouvernée par le grand ſacrificateur, & le conſeil des ſoixante-onze anciens. Le païs ſe repeupla, les villes furent rebâties, & les terres mieux cultivées que jamais. L'abondance y revint ; la paix & la tranquillité y fut ſi grande, que pendant près de 300. ans, il n'y arriva aucun mouvement, ni rien de ce qui fait la matiere ordinaire des hiſtoires. Et de-là vient ce vuide que nous trouvons entre Nehemias

&

& les Macabées. Le temple de Dieu etoit honoré, même par les étrangers, qui le visitoient & y apportoient des offrandes. *Philo. leg.* Enfin, la prosperité des Juifs fut telle *p.* 1033. après le retour, que les Prophetes en la predisant nous ont laissé les figures les plus magnifiques du regne du Messie.

Les Grecs commencerent alors à connoître les Juifs en Egypte & en Syrie, où ils voyageoient souvent; & ils profiterent beaucoup de ce commerce, si l'on en croid les plus anciens auteurs Chrétiens, comme S. Justin & S. Clement Alexandrin. Car ils assurent que les poëtes, les legislateurs & les philosophes Grecs avoient appris des Juifs ce qu'ils avoient enseigné de meilleur. En effet, Solon voyagea en Egypte; & les loix qu'il donna aux Atheniens, avoient beaucoup de rapport avec celles de Moïse. Pythagore avoit été longtems en Egypte, & alla à Babylone du tems de Cambyse; il avoit donc veu des Juifs, & avoit pû les entretenir. Platon étudia plusieurs années en Egypte: & il fait dire à Socrate tant de belles choses, fondées sur les principes qu'enseigne Moïse, que l'on peut le soupçonner d'en avoir eu connoissance.

Les Juifs pratiquoient effectivement, ce qu'il propose de meilleur, dans sa republique & dans ses loix: de vivre chacun de son travail, sans luxe, sans ambition; sans pouvoir se ruiner, ni se trop enrichir; com-

comptant la juſtice pour le plus grand de tous les biens; fuyant toute nouveauté & tout changement. On reconnoît en la perſonne de Moïſe, en David, & en Salomon, des exemples de ce ſage, qu'il ſouhaitoit, pour gouverner un état, & le rendre heureux; & qu'il oſoit à peine eſperer dans toute la ſuite des ſiecles. Il raconte en pluſieurs endroits, ſans les appuyer d'aucune preuve, certaines traditions dont il reſpecte l'antiquité, & qui ſont manifeſtement des parcelles de la veritable doctrine, touchant le jugement des hommes après leur mort, & l'état de l'autre vie. Si Platon & les autres Grecs n'avoient pas appris ces grandes veritez immediatement des Juifs, ils les avoient appriſes, au moins des autres Orientaux; qui étant plus près de la ſource du genre humain, & ayant des écrits beaucoup plus anciens que les Grecs, avoient bien plus conſervé de traditions des premiers hommes quoy qu'enveloppées de pluſieurs fables.

Plat. VI. de repub.

v. Plat. X. de repub. in fi.

XXXI. Etat des Juifs ſous les Macedoniens.

La conquête d'Alexandre rendit les Juifs bien plus connus aux Grecs, dont ils devinrent ſujets. Joſeph en rapporte des preuves, par les témoignages de Clearque, diſciple d'Ariſtote & d'Hecatée Abderite. Ils continuerent de vivre ſuivant leur loix, ſous la protection des princes Macedoniens, ainſi qu'ils avoient fait ſous les Perſes. Mais comme ils étoient entre les Rois de Sy-

Joſ. 1. cont. Ap. 9.

Joſ. 2. App. 2.

Syrie, & les rois d'Egypte, ils obéïſſoient tantôt aux uns & tantôt aux autres, ſelon que ces Rois étoient les plus forts : & ils en étoient bien ou mal traitez, ſelon l'humeur ou l'interêt des Rois, & le credit de leurs ennemis. Alexandre le grand, perſuadé de leur affection & de leur fidélité, leur donna la province de Samarie & l'exempta de tribut : & en bâtiſſant Alexandrie, il y établit des Juifs, avec les mêmes privileges que les autres citoyens; juſques-là qu'ils portoient auſſi le nom de Macedoniens. Il eſt vray que le premier des Ptolomées ayant pris Jeruſalem par ſurpriſe, emmena grand nombre de Juifs captifs en Egypte, & les répandit juſques dans la Cyrenaïque. Mais enſuite, connoiſſant combien ils étoient religieux & fidéles à leurs ſermens, il en mit dans ſes garniſons, & les traita ſi bien, qu'il en attira pluſieurs autres. Son fils Philadelphe racheta tous les Juifs qui étoient eſclaves dans ſes états; & envoya de grands preſens à Jeruſalem, en faveur de la traduction qu'il fit faire de leur loy.

Joſ. 12. *Ant.* 1. & 2. *cont. App. c.* 2.

Ibid. l. 12. *Antiq.* 2.

Ils furent auſſi favoriſez par pluſieurs Rois de Syrie. Seleucus Nicanor leur donna droit de cité aux villes qu'il bâtit dans l'Aſie mineure, & dans la baſſe Syrie, même à Antioche ſa capitale ; avec des privileges qui duroient encore ſous les Romains. Antiochus le grand ayant receu de grands

Ibid. 3.

grands ſervices des Juifs, accorda à la ville de Jeruſalem des immunitez & des graces conſiderables : & pour s'aſſurer la Lydie & la Phrygie, qui n'étoient pas aſſez fermes dans ſon obéïſſance, il y établit des colonies de Juifs ; leur donnant des places à bâtir & des terres à cultiver.

Le premier privilege que les Juifs demandoient toûjours en ces occaſions, étoit la liberté d'exercer leur religion & d'obſerver leur loy. Mais au reſte ils ne pouvoient s'exempter de prendre beaucoup des mœurs des Grecs, comme ils avoient pris des Chaldéens & des autres : ſur tout ils étoient obligez de parler la langue grecque, qui ſe rendit alors commune par tout l'Orient, & y eſt toûjours demeurée, tant que l'empire Romain y a ſubſiſté. De-là vient que pluſieurs prirent des noms grecs ; comme Ariſtobule, Priſtolon, Andre, Philippe ; ou déguiſerent à la grecque les noms Hebreux, comme Jaſon pour Jeſus ; Simon pour Simeon, Hierosolima pour Jeruſalem.

Ce fut apparemment en ce tems, que les Juifs paſſerent la mer, & s'établirent en Europe. Car ceux qui ſçavoient le grec, & qui étoient déja accoûtumez à vivre avec les Grecs, en Aſie, en Syrie, & en Egypte pouvoient habiter aiſément dans tous les païs de l'empire grec ; même dans la Macedoine & dans l'Achaie, ſelon qu'ils y trouvoient plus de commodité & de liber-

liberté. Auſſi voyons-nous que S. Paul en trouva grand nombre dans toutes les villes de Grece, quand il y alla prêcher l'Evangile, environ deux cens cinquante ans après le tems d'Antiochus le grand. C'étoient ces Juifs demi-Grecs, que les Juifs Orientaux appelloient Helleniſtes : & ils appliquoient aux Gentils le nom d'Hellenes, qui ſignifie proprement les Grecs, d'où vient que dans ſaint Paul, Grec & Gentil eſt la même choſe. *Rom.* 1. 16. 2. 10. *&c.*

Les Juifs ne pouvoient être auſſi mêlez avec les Grecs, ſans que les Grecs, curieux comme ils étoient alors, ne priſſent une grande connoiſſance de leur religion & de leurs loix, principalement depuis la traduction des livres ſacrez. Les Sages & les vrais Philoſophes les eſtimoient : on en peut juger par ce qu'en a écrit Strabon, encore long-tems après. Tous étoient frappez de la magnificence du temple & du bel ordre des ceremonies. Agrippa même le gendre d'Auguſte l'admiroit. Mais la plûpart des Grecs de ce tems-là, je veux dire du regne des Macedoniens, n'étoient pas capables de goûter les mœurs ni les maximes des Juifs. Elles étoient trop ſerieuſes pour eux, que le luxe des Aſiatiques avoit amolis, & qui ne s'occupoient plus que de bagatelles. Ils avoient à la verité grand nombre de philoſophes : mais la plûpart ſe contentoient de diſcourir de *Strab. lib.* 16. *p.* 760. *Phil.* *Ut primùm poſitis nugari Græcia bellis cœpit.... Horat.* 2. *Ep.* 1.

la

la vertu, & de s'échauffer dans les disputes. Tout le reste des Grecs étoit possedé de la curiosité & de l'amour des beaux arts: l'un s'appliquoit à la rethorique, l'autre à la poësie, l'autre à la musique : les peintres, les sculpteurs, les architectes étoient fort considerez. D'autres se donnoient tous entiers à la gymnastique, pour se former le corps & devenir bons athletes. D'autres s'appliquoient à la geometrie, à l'astronomie, à la physique : ce n'étoit que sçavans, que beaux esprits, que curieux & faineans de toutes sortes.

Roma dulce· diu fuit & solemne, reclusâ Manè domo... &c. Horat. ibid.

Les mœurs des Romains étoient alors bien plus solides. Ils ne s'appliquoient qu'à l'agriculture, à la jurisprudence, & à la guerre : & laissoient volontiers aux Grecs la gloire de reüssir dans les beaux arts, & dans les sciences curieuses ; pour s'attacher à faire des conquêtes, & à gouverner des peuples : faisant, comme dit Virgile, leur capital de la politique. Le serieux des Juifs alloit encore bien au-delà, puisqu'ils faisoient leur étude principale, de la morale & du service de Dieu. Nous en avons un bel exemple dans le livre de l'Ecclesiastique écrit en ce même tems. Cependant c'étoit pour cela même, que les Grecs les traitoient d'ignorans, voyant qu'ils ne vouloient sçavoir que leur loy. Ils les nommoient Barbares ; nom qu'ils donnoient à tous ceux qui n'étoient pas Grecs,

Excudent alii spirantia mollius ara, &c. 6. Æn. v. 847.

Joſ. cont. App. lib. 1. c. 4. & lib. 2. c. 6. Orig. Cont. Celſ. lib. 5.

Grecs, & les mépriſoient plus que les autres étrangers ; à cauſe de leur religion, qui leur paroiſſoit triſte & abſurde. Ils voyoient les Juifs s'abſtenir de la debauche, non par œconomie & par politique, mais par principe de conſcience : cela leur paroiſſoit trop ſevere : & ils étoient ſur tout choquez du repos du ſabat, des jeûnes, & de la diſtinction des viandes.

Judeorum mos triſtis abſurdusque Tacit. 5. hiſt. init.

On les regardoit comme les ennemis de tout le genre humain. Ils vivoient ſeparez de tous les autres, diſoit un Philoſophe Grec, n'ayant rien de commun avec nous, ni la table, ni les libations, ni les prieres, ni les ſacrifices. Ils ſont plus éloignez de nous que les Sufiens, les Bactriens & les Indiens.

Philoſtr. vita Apol. lib. 5. c. 11. p. 141. c.

Ajoûtez à cela, que l'horreur de l'idolâtrie, faiſoit rejetter aux Juifs la ſculpture & la peinture, ces arts ſi cheris des Grecs. Ils mépriſoient les ſtatuës, comme des ouvrages inutiles & dignes de riſée, qui ne pouvoient être que l'effet d'une grande oiſiveté : & de-là vient que les idoles ſont nommées ſi ſouvent dans l'Ecriture *vanité*; pour marquer que ce ſont choſes vaines, qui n'ont qu'une apparence trompeuſe, & ne ſervent à aucun uſage. Elles ſont auſſi nommées *abomination*; parce qu'elles ne peuvent être aſſez deteſtées quand on conſidere l'aveuglement, qui leur attribuë le nom incommutable de Dieu.

v. Orig. cont. Celſ. lib. 4. p. 181.

Iſa. XLIV. 10. Jerem. X. 15. Sap. XIII. 13.

Dieu. Par la même raiſon les Juifs ne pouvoient oüir ſans horreur, les fables impies, dont les poëtes Grecs étoient remplis : ainſi ils s'attiroient la haine des grammairiens, qui faiſoient profeſſion de les expliquer; des rapſodes, dont le métier étoit de chanter publiquement les poëmes heroïques, des acteurs de tragedies & de comedies; & de tous les autres, dont la ſubſiſtance & la réputation étoit fondée ſur la poëſie & la fauſſe theologie.

v. Plat. Jon.

Joſ. cont. App.

Les Juifs à la verité tenoient pour maxime de ne ſe point moquer des autres nations, & de ne point dire de mal de leurs Dieux. Mais il étoit bien difficile qu'il ne leur echapât quelque parole de mépris. Or quelle devoit être l'indignation d'un Grammairien Grec, s'il entendoit dire à un Juif quelque paſſage des Prophetes contre les idoles : s'il voyoit traiter Homere de faux prophete & d'impoſteur? relever les abſurditez des genealogies des Dieux, de leurs amours & de leurs crimes? Comment pouvoit-on leur ſouffrir de deteſter les infamies du theatre, & les abominables ceremonies de Bachus & de Cerés? enfin de ſoûtenir que leur Dieu fût le ſeul vrai Dieu : & qu'eux ſeuls entre les peuples de la terre, connuſſent la verité ſur la religion & la conduite des mœurs? On les écoutoit d'autant moins, qu'ils ne ſçavoient faire ni de belles harangues, ni des argu-

argumens en forme; & que pour preuve de ces grandes veritez, ils alleguoient principalement des faits, c'eſt-à-dire, les grands miracles, que Dieu avoit fait à la vûë de leurs peres. Or le commun des Grecs ne diſtinguoit pas ces miracles des prodiges, qu'ils racontoient auſſi, dans leurs fables: & les Philoſophes les croyoient impoſſibles; parce qu'ils ne raiſonnoient que ſur les regles de la nature, & les tenoient neceſſaires, d'une neceſſité abſoluë. *v. Galen. de uſu Part.*

Les Grecs ainſi diſpoſez écouterent volontiers les calomnies des Pheniciens, des Egyptiens & des autres ennemis des Juifs. Et de-là vinrent ces fables impertinentes, que Tacite débite ſi ſerieuſement, quand il veut expliquer l'origine des Juifs, & faire le ſçavant hiſtorien, & que l'on void auſſi dans Juſtin qui avoit puiſé dans les mêmes ſources. Strabon quoiqu'il en parle plus ſagement, n'en paroît pas mieux inſtruit. *v. les 2. liv. entiers de Joſeph. cont. Appion.* *5. Hiſt. init.* *Lib. 16. p. 760.*

Mais outre ces menſonges que l'on pouvoit aiſément mépriſer; les Grecs en vinrent aux violences & aux perſecutions. Ainſi Ptolomée Philopator, après avoir perdu la bataille de Raphia, déchargea ſa colere ſur eux; & ſon fils Epiphane, irrité de ce qu'on l'avoit empêché d'entrer dans le ſanctuaire, voulut les faire expoſer aux élephans, comme raconte le troiſiéme livre des Macabées. Sous Seleucus Philopator, roi de Syrie, Heliodore vint *In Edit. Gr.*

pour

2. *Mac.* III. 7. *&c.* pour piller les treſors ſacrez, & n'en fut empêché que par un miracle. Enfin ſous 1. *Mac.* I. 4. *&c.* Antiochus, Epiphane commença la plus grande perſecution, qu'ils ayent jamais ſoufferte; & qui ne cede point à celles que ſouffrirent depuis les Chrétiens : auſſi *Martyrol. Rom.* 1. *Aug.* l'Egliſe compte entre ſes martyrs, ceux qui moururent alors pour la loi de Dieu.

Ce ſont les premiers que nous connoiſſons qui ſoient morts pour cette bonne cauſe. Les trois compagnons de Daniel, *Dan.* III. 16. VI. 16. XIV. 30. lorſqu'ils furent jettez dans la fournaiſe, & lui-même quand il fut expoſé aux lions, eurent tout le merite du martyre ; mais Dieu fit des miracles pour les conſerver: Eleazar, les ſept freres, & les autres dont 2. *Mac.* VI. 18. 2. l'hiſtoire des Machabées fait mention, donnerent effectivement leur vie pour Dieu & pour la loi de leurs Peres ; & c'eſt le premier exemple, que je ſçache, dans toute l'hiſtoire du monde, de ce genre de vertu. Nous ne voyons ayant ce tems, aucun infidéle, pas même des philoſophes, qui ayent mieux aimé ſouffrir la mort & les ſupplices les plus cruels, que de violer leur religion & les loix de leur païs.

I. cont. App. p. 1038. *B.* Joſeph le reproche hardiment aux Payens. Pluſieurs, dit-il, des captifs de nôtre nation, ont ſouffert toutes ſortes de tourmens & de morts, dans les théatres, en diverſes occaſions, plûtôt que de proferer la moindre parole contre la loi

&

& les autres écritures. Et qui eſt le Grec qui ne laiſſeroit pas brûler tous leurs livres plûtôt que de ſouffrir le moindre mal?

Il eſt vrai qu'il y avoit des Juifs qui cédoient à la perſecution : mais ceux-là renonçoient entierement à leur religion & à leurs loix, juſqu'à employer l'artifice pour déguiſer leur circonciſion, ainſi ils n'étoient plus comptez pour Juifs. Et ceux qui demeuroient fidéles, étoient tellement zelez pour leur loi & leur liberté, qu'enfin ils prirent les armes pour la défendre, contre les rois de Syrie. Ces Princes violoient ouvertement tous les privileges, qui avoient été accordez aux Juifs par les rois de Perſe, & confirmez par Alexandre & par les autres rois Macedoniens : & ils vouloient abolir la veritable religion, qui étoit encore alors attachée à un certain peuple & à un certain païs.

1. *Mac.* 1. 16.

XXXII. Regne des Aſſamonéens

Nous voici donc au tems des Macabées, où la nation Juive ſe releva & prit un nouvel éclat. Ce ne furent plus ces pauvres gens, qui ne ſongeoient qu'à vivre en paix, ſous la conduite de leurs vieillards & de leur pontife : bien heureux d'avoir la liberté de cultiver leurs terres, & de ſervir à leur mode le Dieu du Ciel. Ce fut un état entierement indépendant ; qui ſe ſoûtenoit par de bonnes troupes, des places fortes & des alliances, non ſeulement avec les Princes voiſins, mais avec les états éloignez, avec

1. *Macc.* XIV. 4.

Rome même. Les rois d'Egypte & de Syrie qui les avoient ſi mal-traitez, furent obligez dans la ſuite à rechercher leur amitié.

Joſ. XXIII. *antiq. c.* 17. Les Juifs firent même des conquêtes. Jean Hyrcan prit Sichem & Garizim & ruina le temple des Samaritains : tant il étoit abſolu dans toute la terre d'Iſraël. Il s'étendit au-dehors, en Syrie, où il conquit pluſieurs villes, après la mort d'Antiochus Sidetes, & en Idumée, qu'il ſubjugua toute entiere : juſqu'à obliger les Iduméens à ſe circoncire, & obſerver la loi Moſaïque, comme étant incorporez à la nation des Juifs. Son fils Ariſtobule ajoûta les marques de la royauté à la puiſ-
Joſ. XIII. *antiq. c.* 20. 21. 22. ſance effective, prenant le diadême & le titre de roi : & Alexandre Jannée fit encore pluſieurs conquêtes.

Mais cette gloire des Juifs fut de courte durée; au lieu que l'affoibliſſement des royaumes d'Egypte & de Syrie, avoit ſervi à leur élevation, la ruine entiere de ces deux royaumes attira la leur, par l'accroiſſement immenſe de la puiſſance Romaine. Il eſt vrai que leur perte commença par leurs diviſions domeſtiques & par la meſintelligence continuelle des deux fils d'Alexandre Jannée, Hyrcan & Ariſtobule.
1. *Macc.* XIV. 41. Enfin ils ne furent que 80. ans en liberté: depuis que Simon eut été declaré chef de la nation, après avoir ſecoüé le joug des Grecs ; juſqu'à ce que Pompée, appellé par

par Hyrcan, prit Jeruſalem, entra dans le temple, & rendit les Juifs tributaires.

Ils furent enſuite plus de vingt ans dans un miſerable état : diviſez par les partis des deux freres, & pillez par les Romains, qui en tirerent plus de dix mille talens, c'eſt-à-dire plus de quarante millions à diverſes fois. Après la défaite de Brutus & de Caſſius, les Parthes prenant avantage de la foibleſſe de Marc-Antoine, qui gouvernoit l'Orient, ſe rendirent maîtres de la Syrie & de la Paleſtine, & emmenerent Hyrcan captif. Dans tout ce tems de guerres civiles des Romains, & des avantages que les Parthes eurent ſur eux, la Paleſtine fut expoſée à de grands ravages, par les paſſages de tant d'armées de differentes nations, & par les incurſions des peuples voiſins, particulierement des Arabes. *Joſ. antiq. 14. 8. 12.*

Il eſt vrai qu'elle ſe rétablit un peu ſous Herode. Il y ramena la paix & l'abondance, il fut puiſſant, il fut riche & magnifique. Mais on ne peut pas dire que les Juifs fuſſent libres de ſon tems. Il ne l'étoit pas lui-même, & dépendoit entierement des Empereurs Romains. Il étoit étranger, Iduméen d'origine, il n'avoit point de religion, & n'en conſervoit l'exterieur que comme un inſtrument de ſa politique. Il ruina la ſucceſſion des pontifes, faiſant venir de Babylone un certain Hananéel, homme mépriſable, quoi que de *Joſ. antiq. 15.* *Joſ. xv. antiq. c. 2.*

la race ſacerdotale, depuis lequel il n'y eut des pontifes, que ceux que les Rois vouloient, & autant qu'ils vouloient.

Après la mort d'Herode, il ne faut plus compter de puiſſance en Judée; ſes enfans ne conſerverent que des parties de ſon royaume, & ne les conſerverent pas long-tems : & la Judée eut des gouverneurs Romains, dépendans du proconſul de Syrie : enfin les Juifs en furent bannis, & réduits en l'état où ils ſont encore. C'eſt donc ici le dernier tems où il les faut conſiderer, depuis leur liberté ſous Simon & les Aſſamonéens, juſqu'à leur ruine ſous Veſpaſien. C'eſt une eſpace de 200. ans, qui comprend la plus grande partie de l'hiſtoire des Macabées, & toute celle du nouveau Teſtament; & les mœurs des Juifs y ſont aſſez differentes des tems precedens.

XXXIII. Mœurs des Juifs des derniers tems.

Ces derniers Juifs étoient mêlez de pluſieurs nations. Il y en avoit d'établis, dans tous les païs, qui ſont ſous le Ciel, comme parle l'Ecriture. Pluſieurs venoient habiter dans la Judée, ou du moins y faiſoient quelque voyage de devotion pour ſacrifier dans le ſeul temple, où il étoit permis de le faire. De plus, il y avoit toûjours, de tems en tems, quelques Gentils qui ſe convertiſſoient, & qui ſe faiſoient proſelites. Ainſi les Juifs n'étoient plus, à proprement parler, un ſeul peuple, uſant de la même langue & des mêmes mœurs:

Act. 2. 5.

&

& plusieurs peuples commençoient à se rassembler sous une même religion. Ceux même qui habitoient la Terre sainte étoient mêlez de diverses nations d'Iduméens & d'autres Arabes, d'Egyptiens, de Pheniciens, de Syriens, de Grecs.

Tous les Juifs ne laissoient pas de se regarder comme freres, & de se secourir les uns les autres, en quelque partie du monde qu'ils fussent dispersez. Ils exerçoient l'hospitalité envers tous les Juifs, qui voyageoient; & assistoient les pauvres de toutes les provinces, mais principalement de Judée. Comme ceux qui étoient éloignez, ne pouvoient payer en espece les decimes & les premices, ni venir au temple faire leurs offrandes à toutes les fêtes; ils convertissoient en argent tout ce qu'ils devoient à Dieu, & ces contributions rassemblées faisoient un tribut considerable, que chaque province envoyoit tous les ans à Jerusalem, pour les frais des sacrifices, l'entretien des prêtres & des pauvres. C'est cet or Judaïque dont parle Ciceron. *v. Joſ. XIV. antiq. 12. Pro Flacco.*

Ces collectes continuerent plusieurs siecles après la ruine du temple. Le chef de la nation qu'ils appelloient Patriarche envoyoit en certain tems des Senateurs qui residoient d'ordinaire auprès de lui; & que l'on nommoit Apôtres, c'est-à-dire, envoyez. Ils alloient par les Provinces visiter les Synagogues, avec autorité sur ceux qui *Epiph. hær. 30. n. 4. 7. 11.*

y preſidoient & ſur les anciens & les miniſtres, & en même tems rapportoient ce tribut au patriarche. Mais les Empereurs chrétiens en défendirent la continuation. Les patriarches arrivoient à cette dignité par ſucceſſion, en ſorte que ſouvent c'étoient des enfans. Pour revenir au tems où Jeruſalem ſubſiſtoit, les Juifs avoient dans les provinces des chefs de leur nation, nommez en grec Ethnarques, qui les jugeoient ſelon leur loi. Ceux d'Egypte ſont fameux entre les autres.

l.4. cod. de Judæu.

Hier. in Iſa. III. 4.

Strab. l. p.

Dans la Judée, les Juifs étoient gouvernez comme auparavant, par le conſeil des ſoixante & onze vieillards qu'ils nommoient Sanhedrin, d'un mot grec corrompu : & ce ſont ces anciens du peuple dont il eſt parlé dans l'Evangile. En chaque Synagogue il y avoit un chef ou archiſynagogue, comme on void dans les Evangiles. Il y avoit des prêtres ou anciens, & des diacres ou ſerviteurs nommez Hazanin pour garder la ſynagogue & preſenter le livre au docteur qui inſtruiſoit. Il y avoit auſſi en chaque ville vingt-trois juges, ainſi qu'il a été dit. Car c'eſt à ce tems principalement, qu'il faut rapporter, tout ce que dit le Talmud, de la forme des jugemens, & des executions de juſtice.

Epiph. hær. 30. n. 1.

Luc. IV. 20.

Cod. Sanhedr. Maccoth.

Les Juifs de Judée s'appliquerent toûjours au labourage, à la nourriture du bétail, & à tout le ménage de la campagne.

Il

Il reſte quelques médailles du tems des Macabées, où l'on void des épics de bled & des meſures : pour montrer la fertilité du païs & l'honneur qu'ils mettoient à le cultiver. C'eſt ainſi que l'Ecriture nous peint la proſperité du gouvernement de Simon : *Chacun cultivoit ſon champ paiſiblement : la terre de Juda étoit fertile & les arbres de la campagne portoient leur fruit. Les vieillards aſſis dans les places conſultoient pour le bien du païs : les jeunes gens ſe paroient avec des habits de guerre..... La paix regnoit dans tous les païs, Iſraël étoit en grande joye : chacun étoit aſſis ſous ſa vigne & ſous ſon figuier, & perſonne ne les inquietoit.* L'auteur de l'Eccleſiaſtique, qui vivoit vers le même tems, n'a pas manqué de marquer ce devoir. *N'ayez point d'averſion*, dit-il, *pour le travail penible, & le labourage inſtitué par le Très-haut.*

v. Valeſ. in Enſ. VII. 10.

Pal. de vita Chryſ.

1. *Marc.* XIV. 8. *&c.*

Eccl. VII. 16.

Le fonds des mœurs ne change point en chaque nation : il y avoit encore alors des laboureurs de bonne maiſon en Sicile & en Italie : il y aura toûjours des chaſſeurs chez les peuples germaniques.

La plûpart des paraboles de l'Evangile ſont tirées de la vie champêtre. Un ſemeur, du bon grain, de l'ivroye, une vigne, le bon arbre, l'arbre inutile, la brebis égarée, le bon paſteur ; & tout cela ſouvent parlant dans des villes, & dans Jeruſalem même. Il eſt vrai que pluſieurs paraboles

nous font voir, que le trafic d'argent étoit commun chez les Juifs, qu'il y avoit des banquiers & des uſuriers de profeſſion. Pluſieurs Juifs ſe faiſoient publicains, c'eſt-à-dire fermiers des tributs & des impoſitions, quoique cet emploi leur attirât la haine publique. Un exemple fameux eſt Joſeph fils de Tobie, qui ſous Ptolomée Epiphane ſe rendit adjudicataire des tributs de toute la Syrie & la Phenicie, & s'y enrichit extraordinairement.

Joſ. XII. *antiq.* 4.

S'il y avoit des banquiers & des financiers entre les Juifs, à plus forte raiſon devoit-il y avoir des marchands en gros & en détail. Auſſi ces deux eſpeces ſont marquées dans l'Eccleſiaſtique, lors qu'il dit qu'elles lui paroiſſent dangereuſes; qu'il eſt difficile que le marchand évite l'injuſtice, & que le revendeur ne peche, du moins par la langue. Il remonte à la ſource du mal; & ajoûte, que le deſir des richeſſes aveugle les hommes, & les fait tomber dans le crime : & que le peché ſe trouve engagé, & comme cimenté dans la plûpart des marchez. C'eſt ainſi que Dieu rappelloit ſon peuple aux mœurs anciennes, leur faiſant voir les puiſſantes raiſons, qu'avoient eu leurs peres, de mépriſer le négoce.

Eccli. XXVI. 28.

Ibid. XXVII. 1. 2.

Mais ils profiterent peu de ces inſtructions; & depuis leur entiere reprobation, ils ont toûjours été s'éloignant de plus en plus, de la maniere ſimple & naturelle dont

dont les Iſraëlites ſubſiſtoient. Depuis long-tems les Juifs n'ont plus de terres, & ne s'appliquent plus à l'agriculture. Ils ne vivent que de trafic, & encore de l'eſpece la plus ſordide : ils ſont revendeurs, courtiers, uſuriers : tous leurs biens ne ſont que de l'argent & des meubles ; à peine ſont-ils proprietaires de quelques maiſons dans les villes.

Pluſieurs s'appliquent à la medecine : & ils s'y adonnoient dès le tems dont je parle ici. L'Eccleſiaſtique le montre encore, recommandant l'utilité de cet art & de la compoſition des remedes. Il eſt parlé dans l'Evangile d'une femme qui avoit beaucoup ſouffert de pluſieurs medecins, & conſumé tout ſon bien en medicamens. Ce que l'Eccleſiaſtique dit enſuite du grand loiſir que demande l'étude de la ſageſſe, ſemble montrer que les ſcribes ou docteurs en faiſoient leur unique occupation ; mais il fait voir en même-tems la neceſſité des arts : auſſi y avoit-il alors chez les Juifs beaucoup d'artiſans. Les Apôtres, ſaint Joſeph & JESUS-CHRIST même en ſont d'illuſtres exemples : & ce qui eſt de plus remarquable, eſt que S. Paul, quoi qu'élevé dans les lettres, ſçavoit auſſi un métier. Les Juifs racontent la même choſe de leurs plus fameux Rabins.

Eccl. XXXVIII.

Marc. V. 26. *Luc.* VIII. 43.

Eccl. XXXVIII. 25.

Ibid. XXXVI.

Thalm.

XXXIV. Sectes & ſuperſtitions.

Alors commença la difference des ſectes. Sous Jonathas, fils de Matathias, il y avoit déja

Joſ. XIII. *antiq.* 9. XVIII. 2. déja des Phariſiens, des Saducéens & des Eſſeniens. Les Phariſiens joignoient au texte de la loi des traditions des peres, qui s'étoient conſervées ſans écriture, & ſoutenant au fonds la bonne doctrine, y mêloient quantité de ſuperſtitions. Ils croyoient la deſtinée temperée par le libre arbitre, ou plûtôt la providence qui le conduit. Les Saducéens donnoient tout au libre arbitre. Ils prenoient l'écriture à la lettre, & prétendoient qu'elle ne les obligeoit à croire, ni la reſurrection, ni l'immortalité de l'ame, ni qu'il y eût des anges ou des eſprits. Ainſi ils ne ſervoient Dieu, que pour les recompenſes temporelles, & donnoient beaucoup aux plaiſirs des ſens. Ils avoient peu d'union entre eux & peu d'autorité ſur le peuple; leur nombre n'étoit pas grand, mais c'étoit les premiers de la nation, & même pluſieurs d'entre les ſacrificateurs: le petit peuple étoit plus favorable aux Phariſiens, qui avoient un grand exterieur de pieté, & la reine Alexandra leur donna un très-grand pouvoir, pendant la minorité de ſes enfans.

Act. XXIII. 8.

Joſ. I. *Guer.* 4.

v. Joſ. II. *Guer.* 12. La ſecte des Eſſeniens étoit la plus ſinguliere, ils fuyoient les grandes villes, leurs biens étoient en commun, leur nourriture fort ſimple. Ils donnoient beaucoup de tems à la priere & à la meditation de la loi. Leur maniere de vie avoit grand rapport à celle des prophetes & des Recabites.

Il

Il y en avoit même qui gardoient la continence & menoient une vie entierement contemplative : & ſi parfaite, que pluſieurs des peres les ont pris pour des Chrétiens.

Les Phariſiens vivoient au milieu du monde fort unis entre eux menant une vie ſimple & ſevere au-dehors : mais la plûpart attachez à leurs interêts, ambitieux & avares. Ils ſe piquoient d'une extrême exactitude dans la pratique exterieure de la loi. Ils donnoient la dixme non ſeulement des gros fruits, mais des moindres herbes, du cumin, de la mente, du millet. Ils avoient un trés-grand ſoin de ſe laver & de purifier leurs coupes, leur vaiſſelle & tous leurs meubles. Ils obſervoient le ſabat avec tel ſcrupule, qu'ils faiſoient un crime à JESUS-CHRIST d'avoir détrempé un peu de terre au bout de ſon doigt : & à ſes diſciples d'avoir arraché en paſſant quelques épics pour manger le bled. Ils jeûnoient ſouvent, pluſieurs deux fois la ſemaine, le lundi & le jeudi. Ils affectoient de porter les totaphoth & les zizith bien plus grandes que le commun. Les totaphoth ou thephilim, ſont des écritaux contenans quelques paſſages de la loi attachez ſur le front & au bras gauche, ſuivant le precepte d'avoir toûjours la loi de Dieu devant les yeux ou entre les mains. Les zizith ſont des houpes de diverſes couleurs, qu'il leur avoit été ordonné de porter aux coins de leurs

Matth. XXIII. 23. *Marc.* VII. 4. *Joan.* IX. 16. *Matth.* XII. 2. *Luc.* XVIII. 12. *Matth.* XXIII. 5. *Phylacteria & fimbrias.* *Deut.* VI. 8.

Num. xv. 38. leurs manteaux ; pour leur être un autre avertiſſement ſenſible des commandemens de Dieu. Les Juifs portent encore aujourd'hui ces marques exterieures de religion quand ils vont à la ſynagogue, mais les jours ouvrables ſeulement. Les jours de ſabat & de fête ils pretendent n'avoir beſoin de ces avertiſſemens.

v. Buxtorf. ſynag. Jud. c. 4.

Matth. v. 16. vi. 2. Les Phariſiens donnoient l'aumône en public, ils ſe jauniſſoient le viſage pour paroître plus grands jeûneurs. C'eût été leur faire une grande injure que de les toucher étant impur, & ils tenoient pour tels, non ſeulement les Gentils & les pecheurs publics, mais tous ceux qui exerçoient des profeſſions odieuſes. Enfin la plûpart ne montroient de la devotion que par interêt.

Matth. xxiii. 14. Ils ſeduiſoient par leurs beaux diſcours le peuple ignorant, & les femmes, qui ſe privoient de leurs biens pour les enrichir: & ſous pretexte qu'ils étoient le peuple de Dieu, & les dépoſitaires de ſa loi, ils mépriſoient les Grecs & les Romains, & toutes les nations de la terre.

Nous voyons encore dans les livres des Juifs ces traditions, dont les Phariſiens faiſoient dès-lors un ſi grand myſtere, & qui furent écrites environ cent ans après la reſurrection de JESUS-CHRIST. Il n'eſt pas poſſible à ceux qui ont été élevez dans d'autres maximes, de s'imaginer les queſtions frivoles dont ces livres ſont remplis.

S'il

S'il eſt permis le jour du ſabat de monter ſur un âne, pour le mener boire, ou s'il faut le tenir par le licou. Si l'on peut marcher dans une terre fraîchement enſemencée; puis que l'on court hazard d'enlever avec les pieds quelques grains, & par conſequent de les ſemer. S'il eſt permis ce même jour d'écrire aſſez de lettres pour former un ſens. S'il eſt permis de manger un œuf pondu ce jour-là même. Sur la purification du vieux levain avant la Pâque : S'il faut recommencer à purifier une maiſon, lors que l'on y void paſſer une ſouris avec quelque miette de pain. S'il eſt permis de garder du papier collé, ou quelque emplâtre où il entre de la farine. Si après que l'on a brûlé le vieux levain, il eſt permis de manger ce qui a été cuit, avec les charbons qui en ſont reſtez. Et un million d'autres cas de conſcience de cette ſorte dont eſt rempli le Talmud avec ſes commentaires.

v. Buxtor. ſynag. c. 11.

Ainſi les Juifs oublioient la grandeur & la nobleſſe de la loi de Dieu, pour s'attacher à des choſes baſſes & petites : & ſe trouvoient groſſiers & ignorans en comparaiſon des Grecs, qui traitoient dans leurs écoles des queſtions plus utiles & plus élevées, ſoit de phiſique, ſoit de morale; & qui avoient du moins de la politeſſe & de l'agrement, s'ils n'avoient de la vertu.

Ce n'eſt pas qu'il n'y eût toûjours quelques

ques Juifs plus curieux que les autres qui s'appliquoient à bien parler grec, qui liſoient les livres des Grecs, s'adonnoient à leurs études, comme à la grammaire, à la rethorique, & à la philoſophie. Tel fut Ariſtobule Philoſophe Peripateticien, precepteur de Ptolomée Philometor : tels furent Eupoleme, Demetrius, les deux Phylons. Il y en eut auſſi qui écrivirent des hiſtoires en grec & à la maniere grecque : comme Jaſon le Cyrenéen, & l'auteur du ſecond livre des Macabées, qui
2. *Mac.* 2. 24. l'a reduit en abregé : & comme Joſeph le fameux hiſtorien.

Ce fut à Alexandrie qu'il y eut le plus de ces Juifs qui s'appliquerent aux lettres grecques. Les autres Juifs ſe contentoient de parler grec pour ſe faire entendre; c'eſt-à-dire groſſierement, & gardant toûjours le tour de leur langue naturelle : & c'eſt en ce grec barbare que ſont écrites les traductions de l'ancien Teſtament & l'original du nouveau. Les Apôtres & les Evangeliſtes ſe ſont contentez de la clarté & de la breveté du ſtile, mépriſant tous les ornemens du langage, & ſe ſervant de celui, qui étoit le plus propre, pour être entendu du commun de leur nation : en ſorte que pour bien entendre leur grec : il faut ſçavoir l'hebreu & le ſyriaque.

Les Juifs de ces derniers tems étoient fort exercez dans la lecture de la loi, & de

de toute l'Ecriture ſainte. Ils ne ſe contentoient pas de l'expliquer à la lettre, ils y trouvoient pluſieurs ſens figurez par des allegories, & par diverſes appropriations. On le void, non ſeulement par le nouveau Teſtament, & par les écrits des plus anciens Peres qui ont diſputé contre eux; mais par les livres de Philon, par le Talmud, & les plus anciens commentaires hebreux ſur la loi, qu'ils appellent la grande Geneſe, le grand Exode, & ainſi des autres. Ils tenoient ces ſens figurez par tradition de leurs peres.

v. Juſtin. in Triph. Bereſith. Rabba, &c.

Mais, à tout prendre, les mœurs des Juifs des derniers tems étoient exceſſivement corrompuës. Ils étoient ſottement orgueilleux d'être la race d'Abraham, & enflez des promeſſes d'un regne du Meſſie, qu'ils ſçavoient être proche, & qu'ils ſe figuroient plein de victoire & de proſperitez temporelles. Ils étoient intereſſez, avares & ſordides; ſur tout les Phariſiens, la plûpart grands hypocrites. Ils étoient infidéles & legers, toûjours prêts à la ſedition & à la revolte, ſous pretexte de ſecoüer le joug des Gentils. Enfin ils étoient violens & cruels, comme on void par ce qu'ils firent ſouffrir à JESUS-CHRIST & aux Apôtres : & par les maux inoüis qu'ils ſe firent les uns aux autres, & durant toute la guerre civile, & pendant le dernier ſiege de Jeruſalem.

Ce

XXXV. Vrais Israëlites.

Ce fut toutefois parmi ce peuple que se conserva la tradition de la vertu, aussi-bien que celle de la doctrine & de la religion. Dans ce dernier tems ils eurent encore des exemples rares de sainteté. Saint Zacharie, & sainte Elisabeth son épouse, saint Joseph, le saint vieillard Simeon, Anne la prophetesse, Nathanaël, le saint docteur Gamaliel, & tant d'autres marquez dans l'histoire du nouveau Testament. Tous ces saints personnages, & generalement tous les Juifs spirituels, circoncis de cœur, aussi-bien que de corps, étoient enfans d'Abraham, bien plus par l'imitation de sa foi que par leur naissance. Ils croyoient d'une foi très-ferme aux propheties & aux promesses de Dieu. Ils attendoient en patience, la redemption d'Israël & le regne du Messie, après lequel ils soupiroient; mais ils voyoient bien, qu'il ne falloit pas borner leur esperance en cette vie : ils croyoient la resurrection & le royaume des cieux. Ainsi la grace de l'Evangile venant, sur de si saintes dispositions, il fut aisé de faire de Chrétiens parfaits de ces vrais Israëlites.

FIN.

Ad 1147611

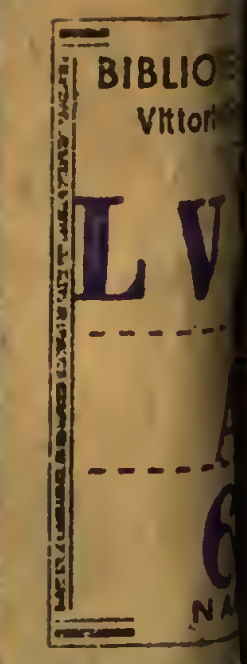
BIBLIO
Vittori
L V